



Ville de Montréal
Direction des sports



ÉTUDE DE DÉVELOPPEMENT
EN MATIÈRE DE SOCCER INTÉRIEUR
SUR LE TERRITOIRE DE
LA VILLE DE MONTRÉAL



SODEM DBSF
Membres du groupe
DAA
Daniel Arbour & Associés

VILLE DE MONTRÉAL
Direction des sports - Ville

**ÉTUDE DE DÉVELOPPEMENT
EN MATIÈRE DE SOCCER INTÉRIEUR
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

Rapport final
DAA P26245

LE GROUPE
SODEM



LE GROUPE
DBSF



Membres du groupe

DAA

› Daniel Arbour & Associés

Mars 2007

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1 UN APERÇU DE L’OFFRE ET DE LA DEMANDE	3
1.1 Un aperçu de l’offre	3
1.2 Un aperçu de la demande	10
1.3 Examen d’installations comparables.....	13
1.3.1 Soccerplexe Catalogna	13
1.3.2 Centre multisports de Rosemère – Rive Nord.....	14
1.3.3 Centre multisports de Longueuil	15
1.3.4 Le complexe sportif Bois-de-Boulogne.....	16
1.4 Ce que nous en retenons	16
2 PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE.....	19
2.1 Analyse de l’évolution et des perspectives démographiques.....	19
2.1.1 Répartition de la population sur le territoire.....	20
2.1.2 Superficie et densité de la population.....	23
2.1.3 Structure des âges.....	26
2.1.4 La présence des communautés culturelles.....	33
2.1.5 La carte de pauvreté de l’agglomération de Montréal	35
2.1.6 Croissance démographique.....	38
2.1.7 Perspectives démographiques	40
2.1.8 Les constats	41
2.2 Le rôle de la Ville de Montréal et des arrondissements en matière de sports et de loisirs sur leur territoire	42
2.2.1 La notion de partenariat.....	42
2.2.2 Les principes liés au soutien municipal	43
2.2.3 Deux modèles de développement du soccer régional	44
2.2.4 Les principes d’intervention, de reconnaissance et de soutien des organismes du milieu.....	45
2.2.5 Les constats	47
2.3 Le rôle de la Fédération de soccer du Québec (FSQ) en matière de développement du sport.....	48
2.3.1 La notion de territoire sportif.....	50
2.3.2 Le modèle de développement des athlètes	50

2.3.3	La pratique récréative et compétitive	51
2.3.4	Les adultes.....	53
2.3.5	Les constats	54
2.4	Les Associations de soccer (ARS) de l'agglomération de Montréal	55
2.4.1	Un partenariat solide	57
2.4.2	L'Association régionale de soccer Concordia (ARSC).....	58
2.4.3	Les programmes de soccer intérieur 2006-2007 (ARSC)	59
2.4.4	L'Association régionale de soccer du Lac Saint-Louis (ARSL)	61
2.4.5	Les programmes de soccer intérieur 2006-2007 (ARSL).....	62
2.4.6	L'Association régionale de soccer Bourassa (ARSB)	62
2.4.7	Les programmes de soccer intérieur 2006-2007 (ARSB)	64
2.4.8	Synthèse des besoins exprimés par les associations régionales.....	65
2.4.9	Les constats	66
2.5	Bilan et synthèse de l'offre et de la demande	67
2.5.1	Aucune norme reconnue en matière d'équipements sportifs	67
2.5.2	Inventaire des installations de soccer intérieures sur le territoire	67
2.5.3	Une période de pointe limitée.....	68
2.5.4	Un niveau de participation au soccer mineur qui semble atteindre un plateau	69
2.5.5	Un marché commercial difficile à identifier	74
2.5.6	Les constats	75
2.6	Ce que nous en retenons	75
3	ORIENTATIONS FUTURES D'INTERVENTION	77
3.1	Évolution de la demande en matière de soccer intérieur.....	77
3.1.1	Une augmentation de la demande future	79
3.1.2	Les jeunes de moins de 20 ans.....	79
3.1.3	Les adultes.....	80
3.1.4	Les constats	80
3.2	Étude du potentiel de développement	81
3.2.1	Scénario basé sur la pratique courante	82
3.2.2	Scénario basé sur les besoins exprimés.....	84
3.2.3	Les constats	86
3.3	Programmation préliminaire d'une installation sportive	87
3.3.1	Plan schématisé.....	88
3.3.2	Évaluation budgétaire des coûts de construction (type).....	88
3.3.3	Évaluation budgétaire des coûts d'exploitation (type).....	90
3.3.4	Choix d'un modèle de gestion.....	92
3.3.5	Les constats	96

3.4	Identification des aires de desserte	97
3.4.1	Les critères de sélection	98
3.4.2	Les localisations potentielles	99
3.4.3	Les constats	101
3.5	Les stratégies de réalisation.....	102
3.5.1	Mise en contexte	102
3.5.2	Scénarios liés à la construction et au financement	102
3.5.3	La Ville de Montréal construit et finance	102
3.5.4	Le recours à l'entreprise privée	105
3.5.5	Scénarios liés aux opérations.....	106
3.5.6	Les tâches associées à l'entretien majeur	107
3.5.7	Les tâches associées à l'entretien ménager, à l'entretien préventif et à la fonction d'appariteur	108
3.5.8	Les tâches administratives, de contrôle et d'accueil.....	108
3.5.9	Les tâches de prestation directe de services et programmes.....	108
3.5.10	Les fonctions commerciales	108
3.5.11	Les constats	109
4	CE QUE NOUS EN RETENONS	111
	CONCLUSION.....	115
	BIBLIOGRAPHIE	117
	ANNEXE 1 : CALCUL SELON LA PRATIQUE COURANTE ET LES BESOINS EXPRIMÉS	119
	ANNEXE 2 : PROGRAMME FONCTIONNEL DE BASE	123

INTRODUCTION

En novembre 2006, la Ville de Montréal mandatait le Groupe Sodem-DBSF afin de réaliser une étude prospective relative aux besoins entourant le développement d'installations de soccer intérieures sur le territoire de la Ville de Montréal.

Sur le territoire de la Ville de Montréal, plus précisément dans l'arrondissement de Lachine, on retrouve une installation de soccer privée, soit le Soccerplex Catalogna, qui, en plus de ses aires de jeu extérieures, offre une desserte en période hivernale grâce à ses deux surfaces synthétiques de soccer intérieures à 11 joueurs. L'une de ces surfaces fut la première surface intérieure à être aménagée au Québec il y a plus de 5 ans. Intégrée à un bâtiment, elle dispose de l'ensemble des services périphériques que requièrent les adeptes de ce sport. L'autre surface est extérieure, mais elle dispose d'une structure gonflable aménagée uniquement pour la saison hivernale. Ce type d'installation comprenant trois (3) terrains de soccer à 7 représente le modèle de développement commercial favorisé jusqu'à maintenant, puisqu'il permet d'amortir les coûts d'exploitation sur un plus grand nombre de surfaces de jeu. Les six aires de jeu de soccer à 7 joueurs du Soccerplex Catalogna permettent de bien desservir l'ouest de l'Île de Montréal, et plus spécifiquement l'Association régionale de soccer du Lac Saint-Louis qui y a d'ailleurs aménagé ses bureaux.

Suite à cette première initiative, quatre autres surfaces synthétiques intérieures de soccer à 11 joueurs ont introduit le marché. Cependant, étant toutes situées à l'extérieur de l'Île de Montréal, il s'avère que l'est de l'Île, et particulièrement les Associations régionales Montréal-Concordia et Bourassa, ne disposent d'aucune desserte sur leur territoire, et ce malgré l'importance de leurs effectifs. Dans ce contexte, il y a tout lieu de se pencher sur la pertinence d'introduire de telles installations.

Dans une telle perspective, divers facteurs sont à prendre en compte, particulièrement au niveau de la demande. En effet, la croissance démographique entre 1996 et 2001 et ses répercussions aujourd'hui, l'évolution du profil de la population sur le territoire de la Ville de Montréal, notamment sur le plan ethnique, et la situation actuelle quant à la pratique du soccer sont autant d'éléments à documenter. Soulignons que dans certaines régions, on a constaté un ralentissement de la croissance de la clientèle jeunesse. De plus, mentionnons qu'aujourd'hui, le taux de

pénétration de la pratique hivernale commence à se préciser, suite au déploiement de l'offre et de l'évolution du marché depuis maintenant plus de 5 ans. Dans ce contexte, nous sommes aujourd'hui plus instrumentés afin d'apprécier la pertinence et la viabilité de l'introduction de nouvelles installations sur ce marché dans la perspective d'un plan de mise en œuvre.

1 UN APERÇU DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Il s'agit ici simplement de revoir l'inventaire des installations de soccer intérieures existantes et d'illustrer la distribution de ces installations sur le territoire. Par la suite, nous ferons ressortir sommairement les principales caractéristiques de ces installations ainsi que l'offre en matière de terrains de soccer intérieurs (offre de service – prix). Pour mieux circonscrire ce marché, nous avons également réalisé des entrevues ciblées avec divers promoteurs d'installations existantes.

1.1 UN APERÇU DE L'OFFRE

Il existe 13 installations en opération au Québec permettant la pratique du soccer intérieur. Une seule est située à l'extérieur de la grande région de Montréal, soit dans la ville de Gatineau. L'Édiforce Connor's offre en effet deux plateaux dans un ancien bâtiment industriel rénové qui le distingue des modèles existants. Il ne peut donc pas servir de référence dans le cadre de notre étude. Mentionnons seulement que, tout comme la gestion du parc de terrains de soccer extérieurs de la ville de Gatineau, la gestion et l'exploitation des plateaux de l'Édiforce Connor's ont été déléguées à l'Association régionale de soccer de l'Outaouais.

Au total, on retrouve dans la grande région de Montréal 27 terrains de soccer intérieurs à 7 joueurs, répartis dans 11 installations, dont 5 soccerplex (voir les installations apparaissant en caractères italiques dans le tableau de la page suivante) comprennent au moins trois (3) terrains de soccer intérieurs à 7 joueurs.

TABLEAU 1
Installations de soccer intérieures de la grande région de Montréal

Installation ¹	Longueur	Largeur	Soccer à 7 ²		Soccer à 11 ³
			Nombre de terrains	Respect des normes	
<i>Soccerplexe Catalogna, Lachine</i>	91 m	55 m	6	Non	2
<i>Centre Multisports Bois-de-Boulogne, Laval</i>	95 m	55 m	3	Non	1
Centre Val des arbres, Laval	40 m	30 m	2	Non	0
Centre Sportxpo, Laval	56 m	23 m	3	Non	0
<i>Centre multisports Rosemère Rive-Nord</i>	95 m	57 m	3	Non	1
Parc équestre de Blainville	60 m	30 m	1	Non	0
<i>Centre multisports du Collège Français – Longueuil</i>	100 m	60 m	3	Non	1
<i>Stade de soccer du Haut Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu</i>	95 m	56 m	3	Non	1
Collège La Mennais, Laprairie	40 m	30 m	1	Non	0
Centre sportif de la Vallée du Richelieu, Sainte-Julie	51 m	33 m	1	Non	0
Centre sportif de Saint-Lazarre	55 m	35 m	1	Oui	0
Total : 11 installations			27		6

Note : Les installations apparaissant en caractères italiques identifient celles où la surface de jeu est subdivisée en 3.

Laval et la Rive-Nord sont les secteurs de la grande région de Montréal les mieux dotés en installations disposant de terrains de soccer à 7 joueurs (6 installations et 13 terrains). Le secteur de Longueuil et de la Rive-Sud compte 9 terrains de soccer à 7 joueurs répartis dans 5 installations, alors que l'agglomération de Montréal, le secteur le plus peuplé de la grande région de Montréal, compte 6 terrains de soccer à 7 joueurs localisés dans une seule installation.

D'autre part, on constate qu'une seule installation, celle de Saint-Lazarre, possède les dimensions réglementaires minimales pour la pratique du soccer à 7 joueurs, soit une largeur de 35 m et une longueur de 55 m.

¹ Les installations apparaissant en caractères italiques identifient les Soccerplex.

² Qui se rapproche de la pratique du soccer à 7 joueurs.

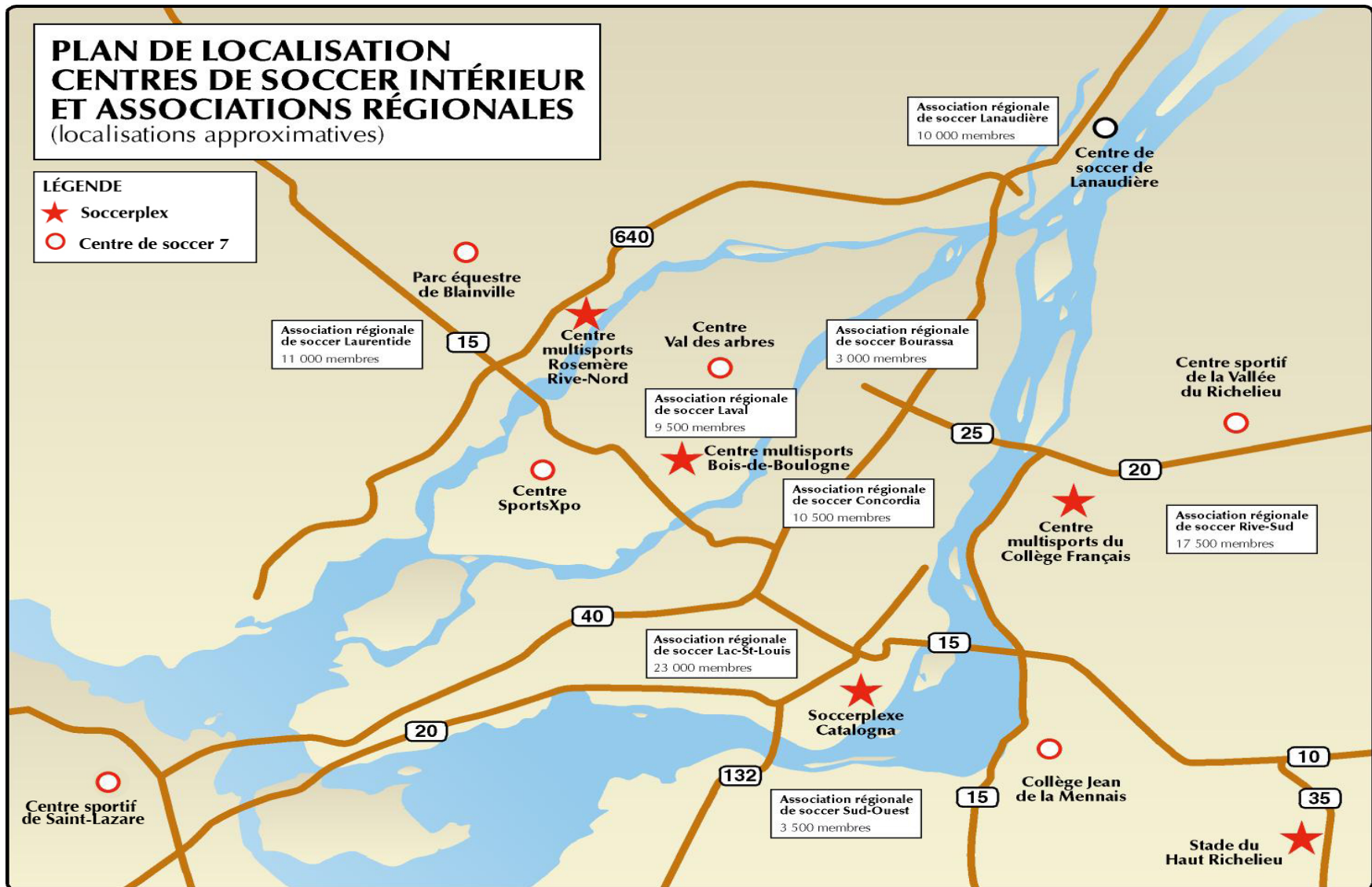
³ Qui se rapproche de la pratique du soccer à 11 joueurs.

Les cinq principales installations (Soccerplex) qui sont présentées ci-après sont respectivement situées dans l'arrondissement de Lachine (Soccerplex Catalogna), dans l'agglomération de Montréal, dans les villes de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Longueuil, sur le territoire de la couronne Sud, dans la ville de Rosemère, sur le territoire de la couronne Nord, et dans la ville de Laval, sur l'île Jésus. Parmi les grands secteurs géographiques de la région de Montréal, seule la partie est de l'agglomération de Montréal n'est pas desservie. Soulignons que les installations de ce type sont relativement jeunes puisqu'elles ne sont en déploiement que depuis 2002. Deux projets ont été complétés récemment, soit en novembre 2004.

TABLEAU 2
Fiche synthèse des installations de soccer intérieures

Lieu	Nom	Ouverture	Propriété	Terrain	Structure	Coût	Tarif haute saison Soccer à 7
Lachine	Complexe sportif Catalogna	2002	Privée	Privé	Spécifique à toit plat	5 M\$	140 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	Stade Haut-Richelieu	2003	Privée	Privé	Honco	5 M\$	130 \$
Longueuil	Centre multisports du Collège Français	2003	Scolaire/ Municipale	Collège	Gonflable	± 10 M\$	140 \$
Rosemère	Centre multisports Rosemère-Rive Nord	2004	OBNL	Collège	Honco	5 M\$	125 \$
Laval	Complexe sportif Bois-de-Boulogne	2004	OBNL	Ville	Arche en bois	± 18 M\$ ⁴	140 \$ (escompte)

⁴ La valeur financière d'un projet peut inclure des installations de soccer extérieur et/ou des équipements périphériques additionnels.



Lachine (Soccerplexe Catalogna) : De propriété privée, sur des terrains appartenant aux propriétaires, le complexe sportif Catalogna fut le premier à être construit en 2001 (ouverture en 2002). Localisé dans l'arrondissement de Lachine, le projet de construction a nécessité des investissements de moins de 5 M \$ compte tenu du statut d'entrepreneur en construction des propriétaires-promoteurs. La qualité de la construction correspond à une première initiative, particulièrement au niveau de la finition des locaux. L'Association régionale de soccer du Lac-Saint-Louis y a installé son siège social. Le bâtiment est doté d'un toit plat, d'une aire de service de deux étages et d'un sous-sol aménagé pour soutenir l'ensemble des opérations. Depuis son entrée en opération, le complexe sportif s'est enrichi d'une seconde surface synthétique extérieure munie d'un dôme gonflable et d'un chauffage d'appoint en période hivernale. Au printemps 2005, le coût de location des plateaux de soccer à sept (7) joueurs était de 140 \$ de l'heure aux heures de pointe. Sa localisation, en bordure de l'autoroute 20, facilite grandement son accessibilité et soutient largement le succès qu'il obtient.

Saint-Jean-sur-Richelieu (Stade de soccer du Haut-Richelieu) : Deuxième installation ouverte sur le marché, le Complexe du Haut-Richelieu, implanté dans la couronne sud de Montréal, a nécessité un investissement d'environ 5 M \$. C'est une propriété privée exploitée par ses promoteurs. Le bâtiment est un modèle Honco qui présente un toit en dôme dans sa partie supérieure. Réalisé en partenariat avec la Ville, le promoteur a acquis le terrain à un prix avantageux (112 000 \$) et est assujéti aux taxes. Afin de permettre au promoteur de rencontrer ces surcharges, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a contracté un engagement de location durant la période estivale. Le coût de location des plateaux de soccer à sept (7) joueurs est présentement de 125 \$ l'heure et passera à 130 \$ l'heure la saison prochaine.

Longueuil (Centre multisports du Collège Français) : Issu d'un partenariat entre la Ville de Longueuil et le Collège Français, institution privée d'enseignement secondaire, et disposant également d'un support financier gouvernemental supra local, le Centre est installé sur les terrains du Collège qui en assume l'exploitation. Une structure gonflable couvre le terrain et est reliée au bâtiment de service. Les coûts d'exploitation d'une telle structure sont largement supérieurs à ceux d'une construction rigide. Les installations ont nécessité un investissement de près de 10 M \$. La tarification en vigueur pour les terrains de soccer à sept (7) joueurs est de 140 \$ l'heure en période de pointe. Cette installation ne serait peut-être pas assujéti à la taxation foncière.

Rosemère (Centre multisports Rosemère-Rive-Nord) : Second bâtiment Honco implanté dans la région de Montréal, le Centre multisports Rosemère-Rive-Nord est la propriété d'un OBNL créé par la municipalité qui l'exploite. Le Centre réalise des économies d'échelle au niveau de ses coûts d'exploitation puisqu'il gère également un aréna. Le projet a nécessité un investissement de 5 M \$ et comprend une aire de services plus limitée si on la compare aux autres modèles. Le projet est implanté sur les terrains du Collège Sacré-Cœur, institution privée d'enseignement secondaire qui, dans le cadre d'un partenariat, a accès aux équipements à un coût privilégié. Il ne serait pas non plus assujéti à la taxation foncière. La tarification pour le terrain de soccer à sept (7) joueurs est de 125 \$ l'heure en haute saison.

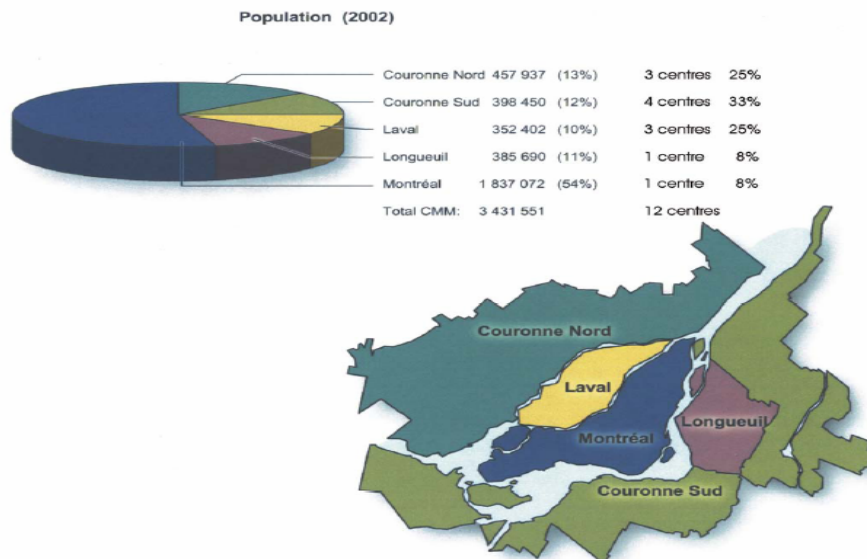
Laval (Centre multisports Bois-de-Boulogne) : Le Centre multisports Bois-de-Boulogne est le résultat d'un long cheminement. Au coût de près de 18 M \$, le Complexe constitue la plus imposante installation de ce type, grâce à sa structure de bois en forme d'arche, à sa grande capacité d'accueil et à son bâtiment de services spacieux disposés sur trois étages. Il dispose également d'un gymnase double. Il est la propriété d'un OBNL résultant d'un partenariat entre la Ville de Laval et les milieux du soccer, soit l'Association régionale et la Fédération québécoise, qui y ont installé leurs sièges sociaux. L'OBNL assure l'exploitation des installations. La tarification pour le terrain de soccer à sept (7) joueurs est de 140 \$ l'heure en haute saison et elle applique une grille d'escomptes sur le tarif horaire en fonction d'un volume. Le conseil d'administration est composé de cinq personnes, soit deux représentants de la Ville, les présidents de l'Association et de la Fédération de même qu'un membre coopté qui assume la trésorerie.

TABEAU 3
Description fonctionnelle et technique des installations de soccer intérieures existantes

Soccer intérieur	Caractéristiques principales					Autres installations de soccer extérieur						Services					Équipements périphériques					
	Nombre de terrain	Largeur du terrain	Longueur du terrain	Hauteur au centre	Gradins	Nombre de terrain	Largeur du terrain	Longueur du terrain	Surface synthétique	Éclairage	Gradins	Vestiaires	Bureaux administratifs	Casse-croûte	Boutique de sport	Stationnement	Gymnase	Salle à manger	Salle multifonctionnelle	Salle de conditionnement	Salle de spinning	
INVENTAIRE																						
Soccerplexe Catalogna	1	55	91	12	300	1	55	91			1 200	x	x	x	x	x		x	x	x		
Arr. Lachine, Montréal Corporation privée	Divisible en 3 terrains (28 x 55) (250 Lux)					Recouvert d'une structure gonflable																
Centre multisports Rosemère-Rive-nord	1	57	95	12,3	300	3						x	x	x	x	x		x	x		x	
Rosemère, OSBL	Divisible en 3 terrains (30 x 57) (400 Lux)					Appartenant au Collège Sacré-Cœur																
Centre multisports Bois-de-Boulogne	1	60	91,5	18	1500	2	65	105	X	X	1 500	x	x	x	x	x	x					
Laval, OSBL	Divisible en 3 terrains (29 x 60) (400 Lux)					Projet d'une structure gonflable																
Centre multisports de Longueuil	1	60	100	19	200	2	68	105			3 000	x	x	x	x	x		x				
OSBL, Structure gonflable	Divisible en 3 terrains (30 x 60)					Gazon naturel drainé et irrigué																
Stade de soccer du Haut-Richelieu	1	56	96	12	500							x	x	x	x	x		x				
Ville de St-Jean, Privé 100%	Divisible en 3 terrains (30 x 56) (400 Lux)																					

La figure suivante illustre bien le déséquilibre entre l'importance de la population de la Ville de Montréal et le faible nombre d'installations intérieures de soccer qu'on y retrouve par rapport au reste de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Figure 1
Ratio population par équipement⁵
 Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)



1.2 UN APERÇU DE LA DEMANDE

La demande en matière de terrains de soccer intérieurs sur le territoire de la grande région de Montréal s'exprime principalement par la compilation du nombre de joueurs provenant des associations régionales sur le territoire. On a assisté à une forte progression de ce sport au cours des dernières années. Le taux de croissance semble actuellement diminuer; il se situait légèrement au dessus de 2,7 % entre 2004 et 2005. Le nombre de joueuses et de joueurs affiliés a augmenté de 4 386 membres, pour atteindre le nombre total de 164 184 membres en 2005.

⁵ Note : Le Stade de soccer du Haut-Richelieu localisé à Saint-Jean-sur-Richelieu ne fait pas partie de la CMM.

Toutefois, le nombre total de joueurs peut varier selon la cohorte de joueurs pour les différents terrains de soccer.

C'est au niveau du programme 4 contre 4 (4c4) et de sa clientèle d'âge 5-7 ans que l'augmentation la plus forte s'est fait sentir, avec 9 % comparativement à une hausse de 3,7 % en 2004 pour le même groupe d'âge. Il est intéressant de noter que malgré une augmentation globale de 2,7 %, deux segments d'âge ont connu une diminution [8 à 11 ans (soccer à 7) et plus de 18 ans (soccer senior à 11)].⁶

Figure 2
Évolution de la participation – 2004-2005
Fédération de soccer du Québec

2004 Pourcentage (Nombre)		2005 Pourcentage (Nombre)	
21,5% (34 242)	Le programme 4c4 – groupes d'âge 5-6 et 7 ans. 37 389 en 2005 – augmentation de 3 147 athlètes = 9 %	22,8% (37 389)	↑
35,5% (56 737)	Le soccer à 7 – groupes d'âge de 8 à 11 ans. 55 859 en 2005 – diminution de 878 athlètes = 1,5 %	34,0% (55 859)	↓
33,5% (53 609)	Le soccer juvénile à 11 – groupes d'âges de 12 à 18 ans. 55 751 en 2005 – augmentation de 2 142 athlètes = 4 %	34,0% (55 751)	↑
9,5% (15 210)	Le soccer senior + de 18 ans. 15 185 en 2005 – diminution de 25 athlètes.	9,2% (15 185)	↓

Le territoire de la région de Montréal (Montréal métropolitain) comporte huit associations régionales de soccer (ARS) sur un total de 18 ARS au Québec. Ces huit associations régionales comptent près de 100 000 membres sur un total de 168 000 membres au Québec, soit une proportion d'environ 60 % du nombre de membres québécois (voir le tableau suivant). Six des

⁶ Rapport annuel 2005-2006 – Fédération de soccer du Québec (FSQ), section Direction générale, p.30

huit ARS de la région de Montréal sont classées parmi les huit plus grosses associations régionales de soccer au Québec.

TABLEAU 4
Évolution du nombre de membres incluant les adultes – Région de Montréal ⁷
2003-2004-2005-2006

Régions	Nombre de membres							Var. annuelle moyenne 2003/2006
	2003	2004	Variation 2003/2004	2005	Variation 2004/2005	2006	Variation 2005/2006	
Lac Saint-Louis	23 450	23 934	2,1%	24 884	4,0%	23 983	-3,6%	0,8%
Rive-Sud	15 499	18 679	20,5%	19 430	4,0%	23 125	19,0%	16,4%
Laurentides	10 868	11 187	2,9%	11 732	4,9%	12 593	7,3%	5,3%
Concordia	10 984	10 418	-5,2%	11 216	7,7%	10 576	-5,7%	-1,2%
Lanaudière	9 852	10 215	3,7%	10 338	1,2%	11 167	8,0%	4,4%
Laval	9 224	9 519	3,2%	9 699	1,9%	10 097	4,1%	3,2%
Sud-Ouest	3 337	3 532	5,8%	3 856	9,2%	4 236	9,9%	9,0%
Bourassa	2 737	3 010	10,0%	3 379	12,3%	4 055	20,0%	16,1%
Total	85 951	90 494	5,3%	94 534	4,5%	99 832	5,6%	5,4%

Le Complexe sportif Catalogna accueille les équipes de l'ARS Lac-Saint-Louis, mais également des équipes d'autres ARS en fonction de ses disponibilités compte tenu de la forte présence de la clientèle adulte. Le Centre multisports du Collège français et le Stade de soccer du Haut-Richelieu accueillent principalement les équipes constituant l'ARS Rive-Sud, mais la localisation du Stade du Haut-Richelieu offre également une desserte aux régions limitrophes. Le Centre multisports Rosemère-Rive-Nord accueille majoritairement les équipes constituant l'ARS Laurentides avec une faible représentation d'équipes de la région Lanaudière. Le Complexe sportif Bois-de-Boulogne héberge le siège social de la FSQ et de l'ARS Laval, ce qui lui confère une notoriété sur le plan québécois, et accueille les équipes de la région de Laval, des régions de Montréal et de la couronne nord.

⁷ Source : données de la Fédération de soccer du Québec

1.3 EXAMEN D'INSTALLATIONS COMPARABLES

Quatre gestionnaires d'installations de soccer intérieur ont été contactés pour mieux circonscrire le marché et la composition de leur clientèle, afin de mieux juger l'ampleur de la demande actuelle provenant des associations régionales et locales.

Dans un premier temps, soulignons que tous ces gestionnaires sont largement sollicités. Des promoteurs privés, compétiteurs potentiels, déploient beaucoup d'efforts, comme auprès des villes de la grande région de Montréal d'ailleurs, afin de soutenir et de concrétiser de nouveaux projets. L'information est donc difficile à obtenir compte tenu de la concurrence de plus en plus vive qui semble s'exprimer présentement sur ce marché.

1.3.1 SOCCERPLEXE CATALOGNA

La situation du Soccerplexe Catalogna est particulière. En effet, cette installation fut la première de ce type à introduire le marché, il y a plus de cinq ans. À cette période, les plateaux disposant d'une surface synthétique se trouvaient dans des centres de tennis dont la situation était problématique. Dès sa première année de fonctionnement, le Soccerplex a obtenu beaucoup de succès et il n'a jamais été en mesure de suffire à la demande, malgré l'augmentation du nombre de terrains de soccer intérieurs en installant une structure gonflable temporaire. Il a su offrir dès le début une pratique de très haute qualité et des services périphériques adaptés à sa clientèle (salle de conditionnement physique, restauration et locaux multifonctionnels).

Les informations que nous avons pu obtenir proviennent d'informateurs intermédiaires et elles se traduisent comme suit :

- Le Soccerplexe Catalogna couvre ses frais d'exploitation, compte tenu de son taux d'occupation élevé durant les périodes de pointe, de sa structure de coût amortie sur plusieurs années et de ses 6 terrains de soccer intérieurs à 7 joueurs.
- La pratique du soccer mineur occupe près de quarante pour cent (40 %) du temps d'utilisation des terrains de soccer à 7 joueurs au Soccerplex Catalogna. Cinquante pour cent (50 %) de ce temps provient des demandes de l'Association régionale du Lac Saint-Louis et l'autre 50 %, des demandes faites principalement par les clubs locaux de l'ouest de l'agglomération de Montréal.

- La pratique du soccer adulte au Soccerplex Catalogna a un taux d'occupation estimé à plus de 60 % durant la période de pointe.
- Ce sont les adeptes du soccer résidant majoritairement dans l'agglomération de Montréal qui utilisent les installations de soccer intérieures du Soccerplex Catalogna durant la période de pointe.
- En période de pointe, les installations sont majoritairement utilisées pour la pratique du soccer intérieur, mais il y a aussi une demande pour la pratique du touch-football adulte durant les fins de semaine.
- Durant le jour, sur semaine, les installations permettent d'autres types de pratique. Notamment, les clubs professionnels (Impact, Alouettes) et les équipes de football universitaires sont des locataires réguliers.

1.3.2 CENTRE MULTISPORTS DE ROSEMÈRE – RIVE NORD

Dernière surface intérieure de soccer à 11 joueurs sur le marché, divisible en trois terrains de soccer à 7 joueurs, ce projet fut une initiative conjointe de la Ville de Rosemère, du Collège Sacré-Cœur et d'un OBNL créé par la Ville pour exploiter les deux glaces de l'aréna et pour prolonger son intervention en intégrant la gestion du Centre multisports. La réalisation du Centre n'a bénéficié d'aucune subvention d'un palier de gouvernement supérieur. Le soccer régional n'a pas été impliqué dans le cheminement du projet. Le Centre débute ses opérations à 16 h 00 les jours de semaine, réduisant d'autant les coûts de main-d'œuvre au chapitre de l'exploitation.

- Le partage financier du projet, de même que les économies d'échelle réalisées au niveau des coûts d'exploitation, réduisent la pression sur les revenus sur une base annuelle, selon les commentaires obtenus.
- Le Centre a un taux d'occupation de 100 % durant sa période de pointe, autant sur semaine que durant les fins de semaine.
- C'est le seul centre de la région de Montréal où l'on pratique de façon régulière le soccer à 11 joueurs, soit 7,5 heures par semaine, le samedi, durant toute la saison. Cette situation semble indiquer que la demande n'excède sûrement pas l'offre, puisqu'elle n'exerce pas une pression pour jouer uniquement sur des terrains de soccer à 7.
- La pratique du soccer mineur occupe près de 81 % du temps de disponibilité, comparativement à 19 % pour la pratique adulte.

- La clientèle qui fréquente les installations se limite pratiquement aux adeptes de soccer des Laurentides, et plus spécifiquement à l'Association régionale de soccer des Laurentides.
- Durant les périodes de pointe, les installations sont majoritairement utilisées pour la pratique du soccer intérieur. Les jours de semaine sont dédiés au Collège Sacré-Cœur, notamment à des fins pédagogiques.
- Un local a été aménagé dans les aires de service afin d'offrir des sessions de « spinning » à vélo qui s'avèrent très rentables.

1.3.3 CENTRE MULTISPORTS DE LONGUEUIL

Le Centre multisports de Longueuil est le résultat d'un partenariat impliquant la Ville de Longueuil et le Collège français qui ont bénéficié d'une aide financière des paliers de gouvernement supérieurs. Le concept architectural du projet, impliquant une structure gonflable, engendre des coûts énergétiques et de main-d'œuvre supérieurs à ceux de toutes les installations de la région de Montréal si l'on exclut le Centre multisports Bois-de-Boulogne. Le Centre multisports de Longueuil s'est doté d'une orientation jeunesse.

- Le Centre présente un taux d'occupation très élevé durant ses périodes de pointe. Seules certaines périodes les soirs de semaine sont encore disponibles de façon variable d'une semaine à l'autre.
- Selon les commentaires recueillis, le Centre ne fait pas encore totalement ses frais avec la pratique du soccer. Par conséquent, des efforts sont déployés, particulièrement le jour, pour diversifier l'utilisation des installations (golf, football, etc.).
- L'orientation jeunesse que privilégie le Centre explique son taux d'occupation de 78 % par le soccer mineur durant la période de pointe.
- La clientèle qui fréquente les installations provient majoritairement de la Rive-Sud de Montréal.

1.3.4 LE COMPLEXE SPORTIF BOIS-DE-BOULOGNE

Les gestionnaires du Complexe sportif Bois-de-Boulogne ont refusé de fournir les renseignements demandés, contrairement aux autres gestionnaires qui ont fourni une excellente collaboration. Nous pouvons cependant exprimer les commentaires suivants :

- Le Complexe sportif Bois-de-Boulogne constitue la plus grosse infrastructure du genre au Québec, non seulement en termes d'investissement mais aussi au chapitre des espaces dédiés aux services périphériques. Il compte également deux surfaces synthétiques extérieures, mais aucune n'est recouverte au cours de la période hivernale.
- Les clientèles qui fréquentent ces installations viennent autant de la région de Laval que de l'agglomération de Montréal.
- Même si aucune donnée n'a été portée à notre attention, la clientèle adulte représente un taux d'occupation supérieur à la clientèle du soccer mineur.

1.4 CE QUE NOUS EN RETENONS

- 1) L'offre québécoise d'installations permettant la pratique du soccer intérieur est majoritairement localisée dans la grande région de Montréal.
- 2) Laval et la Rive-Sud, incluant Longueuil, sont les secteurs qui comptent le plus grand nombre de surfaces de soccer intérieures à 7 joueurs, soit neuf chacun. La Ville de Montréal dispose quant à elle de six surfaces de ce type.
- 3) Les huit associations régionales de soccer (ARS) de la grande région de Montréal regroupent près de 60 % du nombre de membres québécois. Les ARS Lac Saint-Louis et Rive-Sud sont les deux ARS les plus importantes, avec plus de 23 000 membres chacune en 2006 (47 % du nombre de membres de la grande région de Montréal).
- 4) Entre 2003 et 2006, on a observé une augmentation d'environ 16 % du nombre total de membres des huit ARS de la région de Montréal, soit une moyenne de 5,4 % annuellement.
- 5) La croissance du nombre total de membres des trois ARS de l'agglomération de Montréal (ARS Lac Saint-Louis, Concordia et Bourassa) a été de 3,9 % depuis 2003. Cette croissance est inférieure à celle observée pour l'ensemble des huit ARS de la grande région de Montréal.

- 6) L'ARS Concordia est la seule ARS qui a connu une diminution de son nombre total de membres entre 2003 et 2006. D'autre part, l'ARS Lac Saint-Louis est celle qui a connu la plus faible augmentation relative de son nombre de membres au cours de la même période (moyenne annuelle de 0,8 %).
- 7) Durant les périodes de pointe, les installations sont majoritairement utilisées pour la pratique du soccer intérieur.
- 8) La pratique du soccer mineur occupe près de 40 % du temps d'utilisation des terrains de soccer à 7 joueurs au Soccerplex Catalogna. Cinquante pour cent (50 %) de ce temps provient des demandes de l'Association régionale de soccer du Lac St-Louis et l'autre cinquante pour cent (50 %), des demandes faites principalement par les clubs locaux de l'ouest de l'agglomération de Montréal.
- 9) Durant la période de pointe, le Soccerplex Catalogna est utilisé à plus de 60 % pour la pratique du soccer adulte.
- 10) La structure de tarification durant la période de pointe (140 \$ de l'heure pour un terrain de soccer à 7 joueurs) est semblable d'une installation à l'autre, à l'exception du Centre multisports de Rosemère-Rive-Nord (125 \$ de l'heure).
- 11) Le Soccerplex Catalogna est une installation privée qui couvre ses frais d'exploitation, compte tenu de son taux d'occupation élevé durant la période de pointe, de sa structure de coût amortie sur plusieurs années et de ses six terrains de soccer intérieurs à 7 joueurs.
- 12) Le Soccerplex Catalogna est une référence quant à l'exploitation d'une installation de soccer intérieure. Les programmes, le nombre de terrains de soccer à 7 joueurs et le nombre d'heures offert durant la période de pointe s'appuient sur une expérience significative qui tient compte de la dimension commerciale de cette installation sportive.
- 13) Le montage et le partage financier d'un projet entre plusieurs partenaires (scolaire, municipal, OBNL ou entreprise privée) semblent également constituer un modèle intéressant. Cette option permet essentiellement d'augmenter les revenus et de diminuer les coûts d'exploitation annuels.

Verso

2 PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE

L'objectif de ce deuxième chapitre est d'évaluer le potentiel de développement des installations de soccer intérieures à l'aide des données établies par la Ville de Montréal et par les organismes sportifs de la région soutenant la pratique du soccer sur le territoire. Par la suite, il s'agira d'appliquer ces données à l'ensemble des installations de soccer intérieures disponibles actuellement. Cette opération consistera à évaluer le potentiel d'heures de jeu disponibles pour répondre spécifiquement aux besoins actuels et futurs des associations régionales de soccer en période hivernale.

2.1 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION ET DES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

L'évolution récente (1996-2001) des principaux paramètres démographiques de la Ville de Montréal devrait permettre de dégager les facteurs susceptibles d'influer sur la demande pour ce type d'équipements au cours des prochaines années. Nous tenons compte également des perspectives démographiques entre 2001 et 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Ville de Montréal est formée de 19 arrondissements. En termes de population, ces arrondissements sont hétérogènes. Par exemple, l'arrondissement le plus peuplé comptait en 2001 une population de plus de 163 000 habitants, comparativement à un peu plus de 17 000 pour l'arrondissement le moins peuplé. Similairement, la taille des arrondissements varie grandement de l'un à l'autre, le plus grand étant près de 9,5 fois plus vaste que le plus petit. Les arrondissements de la Ville de Montréal se distinguent également sur le plan de la croissance démographique et de la structure des âges de leur population.

L'agglomération de Montréal est quant à elle formée de la Ville de Montréal et des 15 villes reconstituées sur l'île de Montréal suite au processus de remembrement municipal. Les villes reconstituées ne représentent que 12,6 % de la population de l'agglomération et 27,1 % de sa superficie.

Sauf indication contraire, les données utilisées dans ce document sont issues des recensements 1996 et 2001 de Statistique Canada. Elles ont été compilées à l'aide du profil des communautés rendu disponible en ligne par Statistique Canada et à l'aide des portraits des arrondissements rendus disponibles en ligne par la Ville de Montréal.

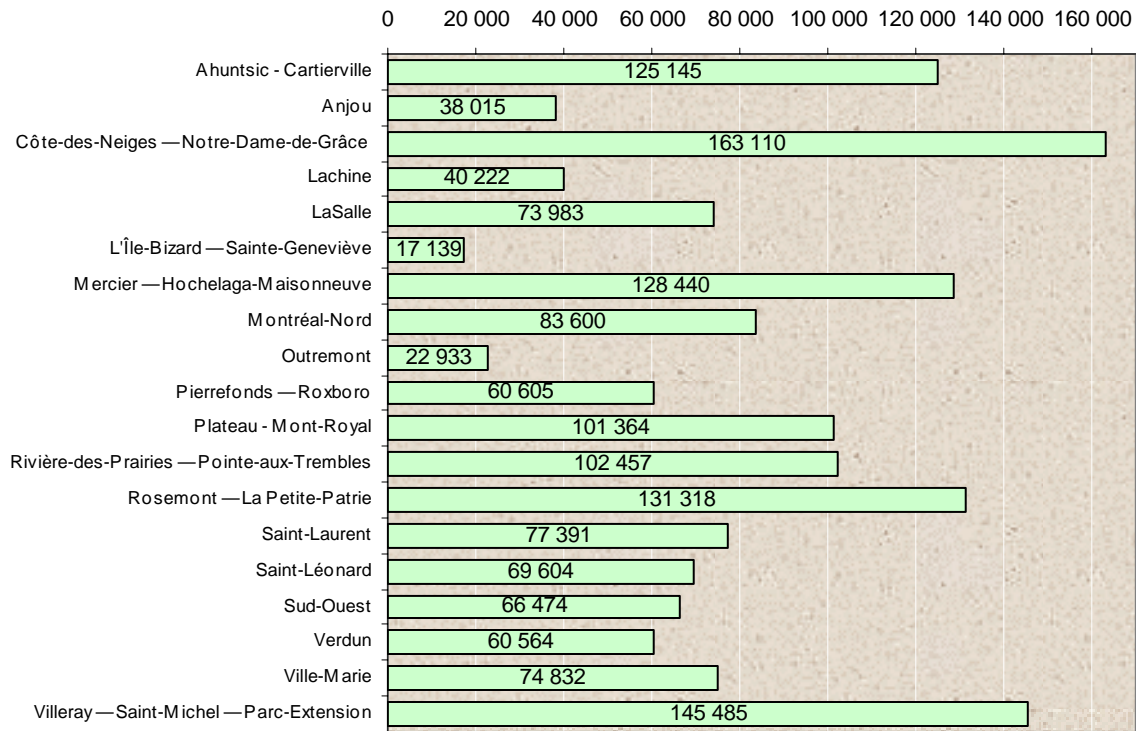
2.1.1 RÉPARTITION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE

La figure suivante présente la répartition de la population de la Ville de Montréal actuelle à partir des données de 2001. Celle-ci s'élevait à 1 583 000 personnes. L'arrondissement le plus peuplé était celui de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, qui comptait un peu plus de 10 % de la population de la ville. À l'opposé, l'arrondissement le moins peuplé était celui de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, qui comptait à peine plus de 1 % de la population de la ville.

La population moyenne d'un arrondissement de la Ville de Montréal était d'environ 83 000 habitants. Huit des dix-neuf arrondissements se situaient au dessus de cette moyenne, alors que onze se situaient en dessous. L'arrondissement de Montréal-Nord est celui dont la population s'approchait le plus de la moyenne montréalaise.

Les données présentées à la figure suivante permettent de constater que les arrondissements les plus peuplés se situent surtout dans la partie est de Montréal. Mis à part l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, tous les arrondissements ayant plus de 83 000 habitants se situent en tout ou en majeure partie dans l'est de Montréal.

Figure 3
Population des arrondissements de la Ville de Montréal en 2001



La figure suivante indique la population de chacune des villes reconstituées de l'agglomération de Montréal. À l'exception de Montréal-Est, toutes ces villes se retrouvent dans la partie ouest de l'île de Montréal. La ville reconstituée la plus peuplée était celle de Dollard-des-Ormeaux, avec un peu plus de 48 000 habitants, et la moins peuplée était celle de l'Île-Dorval, qui ne comptait en 2001 aucun habitant permanent.

La population moyenne des villes reconstituées se situait légèrement au-dessus de 15 000 habitants. C'est environ six fois moins que la population moyenne d'un arrondissement de la Ville de Montréal. En fait, au chapitre de la population, la ville reconstituée la plus peuplée ne dépassait que 4 des 19 arrondissements de la Ville, alors que l'arrondissement le moins peuplé devançait 7 des 15 villes reconstituées.

Figure 4
Population des villes reconstituées de l'agglomération de Montréal en 2001

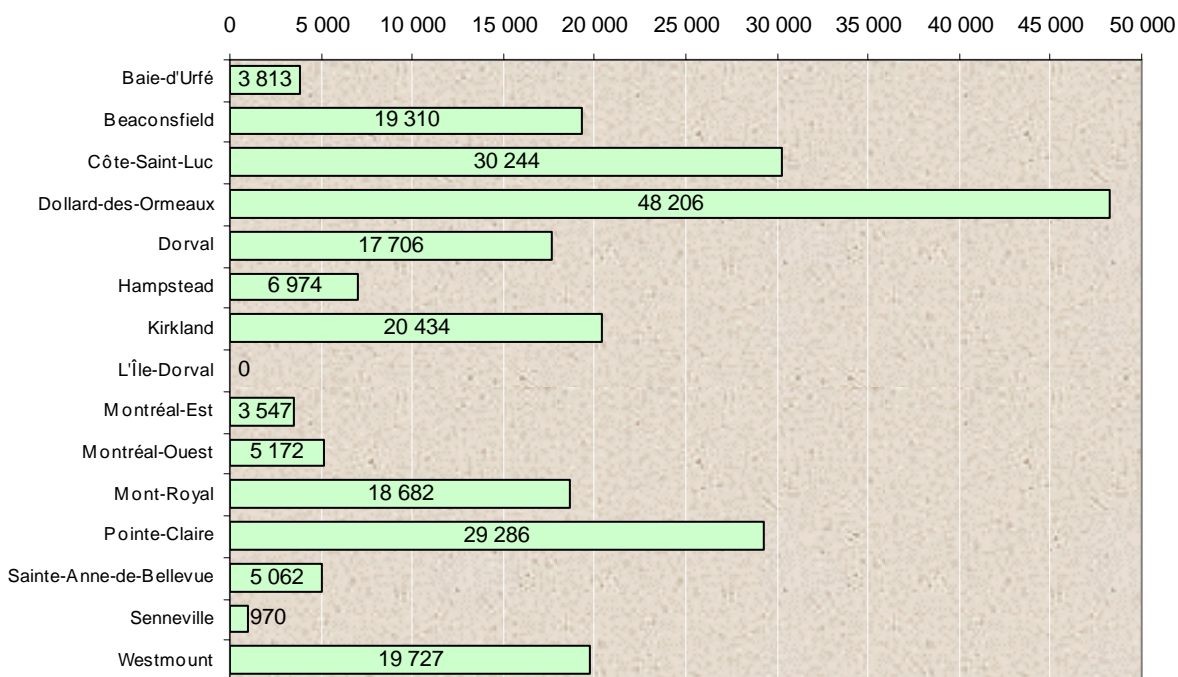


Figure 5
Arrondissements et villes reconstituées de l'agglomération de Montréal



2.1.2 SUPERFICIE ET DENSITÉ DE LA POPULATION

La Ville de Montréal a une forte densité de population. Avec près de 4 400 habitants par km², Montréal compte plus de quatre fois plus d'habitants par km² que la Ville de Québec. La très vaste majorité des arrondissements présentent également une densité de population très importante. En fait, seuls 6 des 19 arrondissements de Montréal ont une densité de population inférieure à celle de l'ensemble de la ville.

L'arrondissement le plus densément peuplé est celui du Plateau Mont-Royal, avec plus de 13 000 habitants par km². De manière générale, les arrondissements les plus populeux sont ceux où l'on retrouve les densités de population les plus importantes. Deux exceptions notables contreviennent par contre à cette observation. D'une part, l'arrondissement Pointe-aux-Trembles–Rivière-des-Prairies, bien que comptant plus de 100 000 habitants, est aussi un des moins densément peuplé, étant le plus grand de la ville de Montréal. D'autre part, l'arrondissement d'Outremont, bien qu'étant le deuxième moins populeux avec 23 000 habitants, est assez densément peuplé, étant l'arrondissement le plus petit de la Ville de Montréal. L'arrondissement le moins densément peuplé est celui de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, qui est également le moins populeux de la Ville de Montréal.

TABLEAU 5
Superficie et densité de population (2001)
Arrondissements de Montréal, Ville de Québec et ensemble du Québec

	Population 2001		Superficie (km ²)		Densité (hab./km ²)
Ahuntsic - Cartierville	125 145	7,91%	22,92	6,34%	5 460,10
Anjou	38 015	2,40%	13,61	3,77%	2 793,20
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	163 110	10,31%	20,01	5,54%	8 151,40
Lachine	40 222	2,54%	17,83	4,94%	2 255,90
LaSalle	73 983	4,67%	16,75	4,64%	4 416,90
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	17 139	1,08%	23,63	6,54%	725,3
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	128 440	8,12%	24,6	6,81%	5 221,10
Montréal-Nord	83 600	5,28%	11,07	3,06%	7 551,90
Outremont	22 933	1,45%	3,84	1,06%	5 972,10
Pierrefonds — Roxboro	60 605	3,83%	27	7,47%	2 244,60
Plateau - Mont-Royal	101 364	6,40%	7,74	2,14%	13 096,10
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	102 457	6,47%	49,17	13,61%	2 083,70
Rosemont — La Petite-Patrie	131 318	8,30%	14,41	3,99%	9 113,00
Saint-Laurent	77 391	4,89%	42,88	11,87%	1 804,80
Saint-Léonard	69 604	4,40%	13,52	3,74%	5 148,20
Sud-Ouest	66 474	4,20%	11,93	3,30%	5 572,00
Verdun	60 564	3,83%	9,83	2,72%	6 161,10
Ville-Marie	74 832	4,73%	14,49	4,01%	5 164,40
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	145 485	9,19%	16,05	4,44%	9 064,50
Ville de Montréal - Total	1 582 681	100%	361,28	100%	4 380,80
Ville de Québec	476 330		450		1 058,50
Ensemble du Québec	7 237 479		1 357 743		5,3

TABLEAU 6
Superficie et densité de population (2001)
Villes reconstituées et agglomération de Montréal

	Population 2001		Superficie (km ²)		Densité (hab./km ²)
	Total	%	Total	%	
Baie-d'Urfé	3 813	0,2%	6,03	1,2%	632,3
Beaconsfield	19 310	1,1%	11,01	2,2%	1 753,9
Côte-Saint-Luc	30 244	1,7%	6,94	1,4%	4 357,9
Dollard-des-Ormeaux	48 206	2,7%	15,10	3,0%	3 192,5
Dorval	17 706	1,0%	20,87	4,2%	848,4
Hampstead	6 974	0,4%	1,79	0,4%	3 896,1
Kirkland	20 434	1,1%	9,64	1,9%	2 119,7
L'Île-Dorval	0	0,0%	0,18	0,0%	0,0
Montréal-Est	3 547	0,2%	12,45	2,5%	284,9
Montréal-Ouest	5 172	0,3%	1,41	0,3%	3 668,1
Mont-Royal	18 682	1,0%	7,66	1,5%	2 438,9
Pointe-Claire	29 286	1,6%	18,87	3,8%	1 552,0
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 062	0,3%	10,57	2,1%	478,9
Senneville	970	0,1%	7,49	1,5%	129,5
Westmount	19 727	1,1%	4,02	0,8%	4 907,2
Agglomération de Montréal	1 811 814	100 %	495,31	100 %	3 657,9

Les villes reconstituées représentant une plus grande part du territoire de l'agglomération que de sa population, la densité de population de l'agglomération est nettement inférieure à celle de la Ville de Montréal, avec environ 3 700 habitants par km². Seule la ville reconstituée de Westmount a une densité de population supérieure à celle de l'ensemble de la Ville de Montréal. Côte-Saint-Luc a pour sa part une densité de population pratiquement identique à celle de l'ensemble de la Ville de Montréal.

Dorval est la ville reconstituée avec la plus grande superficie, soit un peu plus de 20 km². C'est l'Île-Dorval qui est la plus petite, avec moins du centième de la superficie de Dorval.

2.1.3 STRUCTURE DES ÂGES

Trois arrondissements ont une proportion supérieure à 25 % de leur population qui est âgée de moins de 20 ans. Ce sont les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds–Roxboro et de Pointe-aux-Trembles–Rivière-des-Prairies. Ces arrondissements partagent des caractéristiques similaires. Ils sont situés aux extrémités de l'agglomération de Montréal et ont tous une densité de population significativement inférieure à celle de la moyenne de la Ville de Montréal.

À l'opposé, les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau Mont-Royal sont les deux seuls dont moins de 15 % de la population a moins de 20 ans. Ces deux arrondissements forment le cœur de la Ville de Montréal, celui de Ville-Marie comprenant le centre-ville et le Vieux-Port, et celui du Plateau Mont-Royal jouxtant le centre-ville juste au nord. Par contre, ces deux arrondissements sont également ceux qui comptent la proportion la plus importante de citoyens de 20 à 29 ans, avec plus de 26 % chacun, aucun autre arrondissement ne dépassant 20 % à ce chapitre.

De manière générale, les villes reconstituées comptent une proportion plus importante de résidents de moins de 20 ans que les arrondissements de la Ville de Montréal. Sept villes reconstituées ont plus de 25 % de leur population sous la barre des 20 ans, dont Kirkland qui est la seule à dépasser les 30 %. Côte-Saint-Luc compte la proportion la plus faible de personnes de moins de 20 ans dans les villes reconstituées, avec un peu moins de 19 %. Il faut aussi souligner qu'en plus de compter une proportion plus importante de personnes de moins de 20 ans que les arrondissements de la Ville de Montréal, les villes reconstituées comptent généralement une proportion moindre de personnes âgées de 20 à 39 ans et une proportion supérieure de personnes âgées de 40 ans et plus.

Figure 6
Proportion de la population des arrondissements
de la Ville de Montréal âgée de moins de 20 ans en 2001

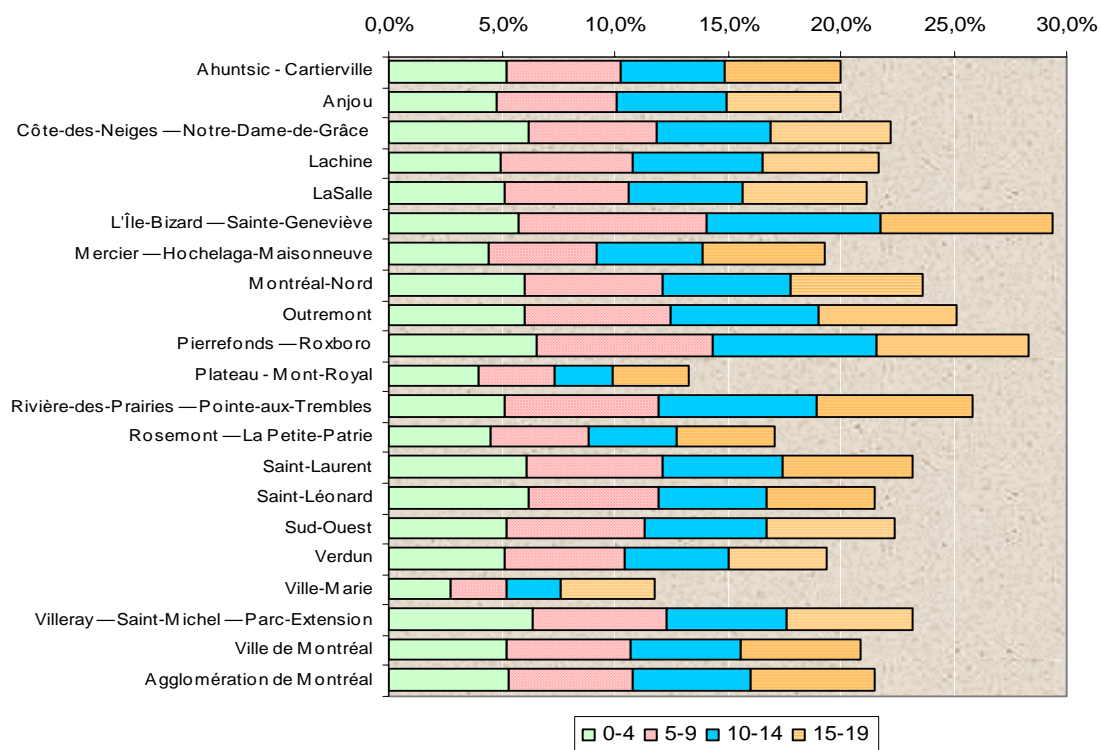


Figure 7
Proportion de la population des villes reconstituées
de l'agglomération de Montréal âgée de moins de 20 ans en 2001

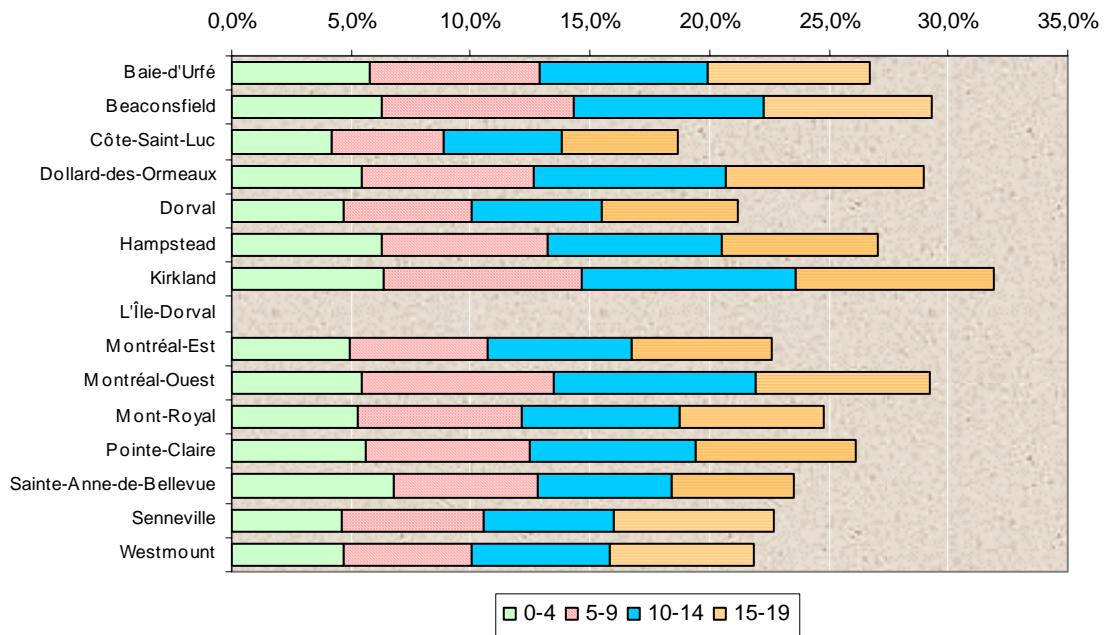


TABLEAU 7
Proportion de la population de chaque arrondissement selon l'âge en 2001

	0-4	5-9	10-14	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 +
Ahuntsic – Cartierville	5,2%	5,0%	4,7%	5,1%	14,5%	15,3%	15,0%	11,9%	9,7%	13,7%
Anjou	4,7%	5,4%	4,8%	5,1%	12,6%	14,3%	15,6%	14,4%	11,0%	11,2%
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	6,2%	5,7%	5,1%	5,4%	17,2%	17,4%	14,4%	10,5%	6,7%	11,0%
Lachine	5,0%	5,8%	5,8%	5,2%	12,5%	15,5%	17,0%	12,6%	8,3%	12,3%
LaSalle	5,1%	5,5%	5,0%	5,5%	13,4%	15,4%	15,1%	13,4%	9,6%	11,0%
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	5,8%	8,3%	7,7%	7,7%	10,8%	16,3%	19,2%	12,1%	4,6%	6,3%
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	4,4%	4,8%	4,7%	5,4%	15,9%	14,8%	16,5%	12,8%	9,2%	11,3%
Montréal-Nord	6,0%	6,1%	5,7%	5,8%	13,2%	13,8%	13,7%	12,0%	9,7%	13,4%
Outremont	6,1%	6,4%	6,6%	6,1%	13,4%	13,1%	14,9%	13,5%	7,1%	12,2%
Pierrefonds — Roxboro	6,6%	7,8%	7,2%	6,7%	11,8%	16,3%	16,8%	11,6%	6,9%	7,4%
Plateau - Mont-Royal	3,9%	3,4%	2,6%	3,4%	26,5%	21,9%	15,7%	10,2%	5,1%	6,9%
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	5,1%	6,8%	7,0%	6,9%	12,1%	14,6%	17,5%	13,0%	8,3%	8,5%
Rosemont — La Petite-Patrie	4,5%	4,4%	3,9%	4,3%	18,2%	16,9%	15,9%	11,0%	8,8%	12,5%
Saint-Laurent	6,1%	6,1%	5,3%	5,7%	13,8%	15,4%	13,8%	11,6%	9,2%	13,0%
Saint-Léonard	6,2%	5,8%	4,8%	4,7%	13,9%	16,5%	12,9%	12,2%	10,9%	11,2%
Sud-Ouest	5,3%	6,1%	5,4%	5,7%	15,5%	16,3%	16,5%	11,3%	7,6%	10,0%
Verdun	5,1%	5,3%	4,6%	4,4%	14,4%	16,9%	16,5%	12,7%	8,6%	10,9%
Ville-Marie	2,8%	2,5%	2,4%	4,1%	26,1%	17,3%	13,9%	12,1%	7,4%	10,7%
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	6,4%	5,9%	5,3%	5,5%	17,5%	17,0%	14,4%	10,2%	7,9%	9,3%
Ville de Montréal	5,3%	5,4%	4,9%	5,3%	16,2%	16,3%	15,3%	11,7%	8,7%	10,8%

TABLEAU 8
Proportion de la population de chaque ville reconstituée selon l'âge en 2001

	0-4	5-9	10-14	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 +
Baie-d'Urfé	5,8%	7,1%	7,1%	6,8%	7,4%	11,7%	16,3%	16,2%	11,0%	10,7%
Beaconsfield	6,3%	8,0%	8,0%	7,0%	8,5%	13,2%	17,3%	14,9%	8,8%	8,0%
Côte-Saint-Luc	4,2%	4,7%	4,9%	4,9%	9,1%	9,9%	11,8%	12,9%	10,8%	26,8%
Dollard-des-Ormeaux	5,5%	7,2%	8,0%	8,3%	12,5%	13,0%	17,1%	14,3%	7,9%	6,2%
Dorval	4,7%	5,4%	5,4%	5,8%	11,7%	14,2%	16,3%	13,8%	9,4%	13,4%
Hampstead	6,2%	6,9%	7,3%	6,5%	11,1%	12,4%	14,1%	14,8%	9,8%	10,7%
Kirkland	6,3%	8,3%	9,0%	8,3%	9,4%	13,9%	19,7%	14,1%	6,0%	5,0%
L'Île-Dorval	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montréal-Est	4,9%	5,8%	6,0%	5,9%	12,7%	15,5%	18,0%	12,7%	8,8%	9,7%
Montréal-Ouest	5,4%	8,0%	8,5%	7,3%	10,6%	11,9%	15,7%	15,7%	8,1%	8,9%
Mont-Royal	5,2%	6,9%	6,6%	6,0%	10,4%	12,6%	14,6%	13,4%	10,2%	14,1%
Pointe-Claire	5,6%	6,9%	6,9%	6,7%	9,1%	14,3%	17,7%	13,0%	8,1%	11,7%
Sainte-Anne-de-Bellevue	6,8%	6,0%	5,6%	5,1%	10,6%	17,2%	16,6%	8,5%	5,7%	17,8%
Senneville	4,6%	5,9%	5,4%	6,7%	10,0%	11,1%	16,2%	17,4%	12,4%	10,2%
Westmount	4,7%	5,3%	5,8%	6,1%	10,3%	11,7%	13,7%	15,8%	10,8%	15,8%
Total villes reconstituées	5,4%	6,6%	6,9%	6,8%	10,4%	12,9%	16,0%	13,9%	8,9%	12,3%
Ville de Montréal	5,3%	5,4%	4,9%	5,3%	16,2%	16,3%	15,3%	11,7%	8,7%	10,8%
Agglomération de Montréal	5,3%	5,6%	5,2%	5,4%	15,5%	15,9%	15,4%	12,0%	8,7%	11,0%

TABLEAU 9
Population de chaque arrondissement selon l'âge en 2001

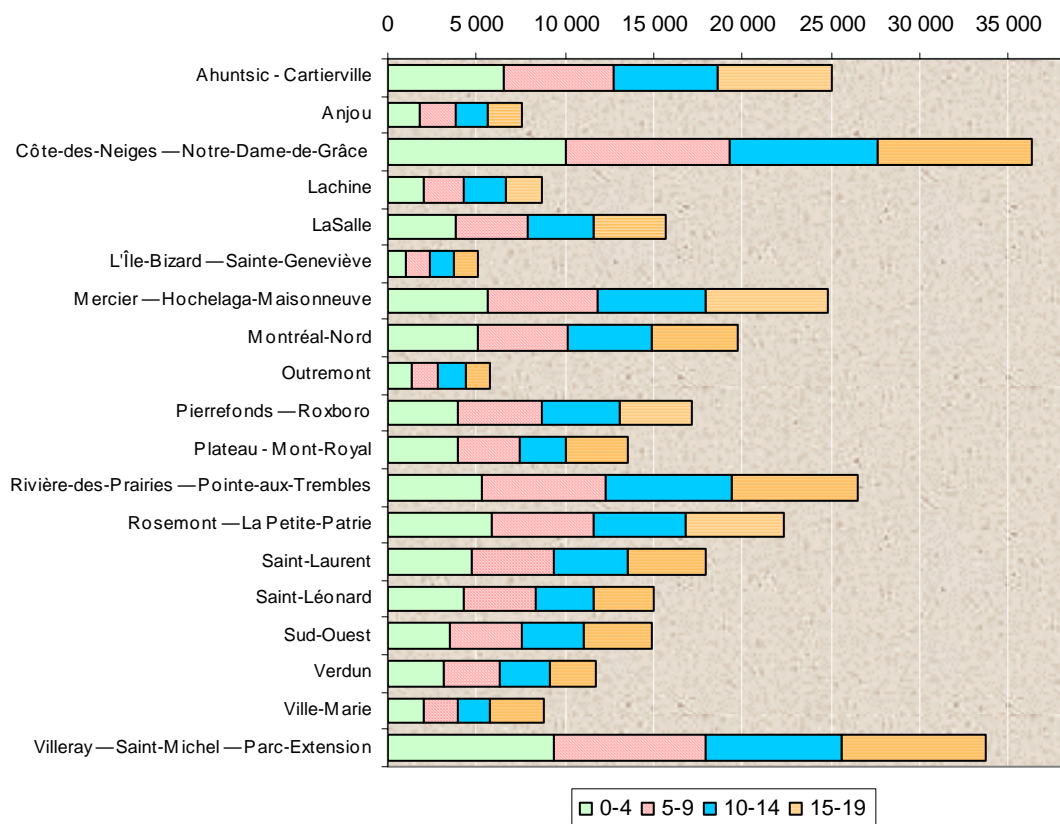
	0-4	5-9	10-14	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 +
Ahuntsic – Cartierville	6 490	6 300	5 850	6 420	18 085	19 135	18 725	14 840	12 070	17 115
Anjou	1 800	2 045	1 825	1 925	4 800	5 425	5 925	5 465	4 520	4 275
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	10 045	9 250	8 290	8 745	28 115	28 465	23 475	17 195	11 700	18 015
Lachine	1 995	2 330	2 315	2 075	5 035	6 220	6 820	5 045	3 410	4 940
LaSalle	3 790	4 085	3 735	4 060	9 905	11 430	11 190	9 940	7 695	8 155
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	990	1 418	1 312	1 305	1 841	2 782	3 274	2 058	988	1 141
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	5 650	6 230	5 995	6 890	20 460	19 080	21 165	16 405	12 135	14 525
Montréal-Nord	5 040	5 105	4 760	4 855	11 050	11 540	11 445	10 010	8 580	11 230
Outremont	1 385	1 470	1 505	1 395	3 065	2 995	3 405	3 085	1 785	2 800
Pierrefonds — Roxboro	3 985	4 729	4 356	4 090	7 150	9 874	10 154	7 046	4 748	4 468
Plateau - Mont-Royal	3 995	3 440	2 640	3 400	26 800	22 210	15 935	10 325	5 600	6 975
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	5 275	6 968	7 152	7 070	12 424	14 989	17 971	13 367	8 553	8 740
Rosemont — La Petite-Patrie	5 865	5 740	5 145	5 600	23 915	22 105	20 875	14 415	11 170	16 350
Saint-Laurent	4 710	4 705	4 090	4 420	10 655	11 945	10 660	9 000	7 125	10 095
Saint-Léonard	4 305	4 015	3 345	3 290	9 680	11 460	8 990	8 470	8 270	7 830
Sud-Ouest	3 490	4 035	3 580	3 775	10 295	10 810	10 930	7 500	5 360	6 640
Verdun	3 110	3 205	2 765	2 665	8 725	10 230	9 995	7 690	5 555	6 585
Ville-Marie	2 085	1 840	1 795	3 105	19 510	12 950	10 375	9 080	6 115	7 995
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	9 315	8 635	7 680	8 070	25 490	24 675	20 950	14 875	12 260	13 600
Ville de Montréal	83 320	85 545	78 135	83 155	257 001	258 320	242 259	185 812	137 640	171 474

TABLEAU 10
Population de chaque ville reconstituée selon l'âge en 2001

	0-4	5-9	10-14	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 +
Baie-d'Urfé	220	271	269	260	283	445	623	617	418	410
Beaconsfield	1 220	1 544	1 536	1 360	1 634	2 548	3 345	2 874	1 704	1 535
Côte-Saint-Luc	1 265	1 414	1 491	1 485	2 751	2 989	3 563	3 902	3 275	8 120
Dollard-des-Ormeaux	2 630	3 464	3 876	4 015	6 033	6 258	8 244	6 910	3 791	2 999
Dorval	835	950	955	1 020	2 065	2 515	2 895	2 450	1 665	2 365
Hampstead	435	484	511	455	773	865	983	1 033	683	747
Kirkland	1 295	1 695	1 835	1 695	1 925	2 835	4 025	2 890	1 235	1 015
L'Île-Dorval	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montréal-Est	175	207	213	210	451	551	639	453	312	345
Montréal-Ouest	280	416	439	375	551	613	810	810	417	460
Mont-Royal	980	1 295	1 225	1 125	1 943	2 351	2 733	2 499	1 913	2 626
Pointe-Claire	1 650	2 005	2 030	1 950	2 675	4 195	5 170	3 795	2 370	3 430
Sainte-Anne-de-Bellevue	345	307	283	260	539	873	841	432	287	904
Senneville	45	57	53	65	97	108	157	169	121	99
Westmount	925	1 050	1 135	1 195	2 035	2 300	2 705	3 110	2 120	3 120
Total villes reconstituées	12 300	15 159	15 851	15 470	23 755	29 446	36 733	31 943	20 309	28 175
Ville de Montréal	83 320	85 545	78 135	83 155	257 001	258 320	242 259	185 812	137 640	171 474
Agglomération de Montréal	95 620	100 704	93 986	98 625	280 756	287 766	278 991	217 754	157 949	199 648

En termes absolus, par contre, ce sont les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension qui comptent le plus de citoyens âgés de moins de 20 ans. En particulier, ces deux arrondissements comptaient en 2001 une part très importante des jeunes de 0 à 4 ans de Montréal, avec au total 23 % du total de la ville. Pointe-aux-Trembles–Rivière-des-Prairies se classe troisième en ce qui concerne le nombre de citoyens de moins de 20 ans. Par contre, cet arrondissement comptait en 2001 beaucoup moins de jeunes âgés de 0 à 4 ans que les deux arrondissements précédents, mais une proportion plus importante de jeunes de 5 à 19 ans.

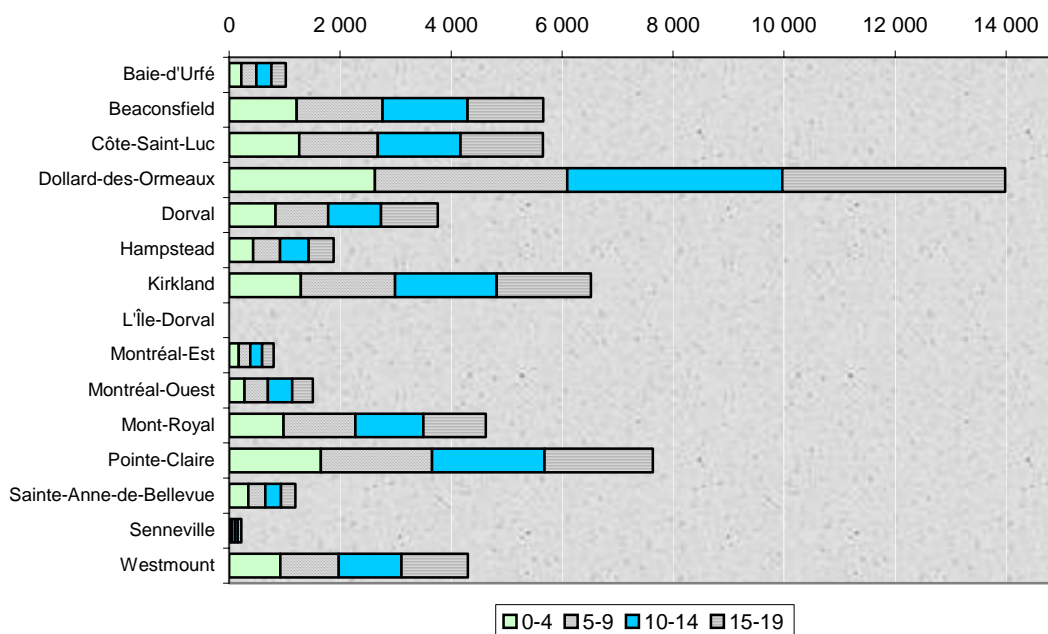
Figure 8
Population des arrondissements de la Ville de Montréal
pour les groupes d'âge de moins de 20 ans en 2001



En ce qui concerne les citoyens de 20 à 29 ans, c’est toujours l’arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce qui domine, mais cette fois-ci c’est le Plateau Mont-Royal qui se classe deuxième, juste devant Villerey–Saint-Michel–Parc-Extension.

Comme leur population totale est globalement beaucoup plus petite, les villes reconstituées se comparent difficilement aux arrondissements de la Ville de Montréal en ce qui concerne le nombre total de jeunes. Dollard-des-Ormeaux domine toutes les autres villes reconstituées, avec près de 14 000 jeunes de moins de 20 ans. Pointe-Claire et Kirkland sont les deux seules autres villes reconstituées à dépasser la barre des 6 000 jeunes de moins de 20 ans, au dessous de laquelle se situent uniquement deux arrondissements, soit l’Île-Bizard–Sainte-Geneviève et Outremont.

Figure 9
Population des villes reconstituées de l’agglomération de Montréal
pour les groupes d’âge de moins de 20 ans en 2001



2.1.4 LA PRÉSENCE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

De manière générale, les quartiers centraux et ceux situés davantage vers le nord comptent des proportions plus importantes d'immigrants que ceux des extrémités et du sud de l'agglomération de Montréal (la carte à la page suivante présente l'ancienne division de l'Île de Montréal).

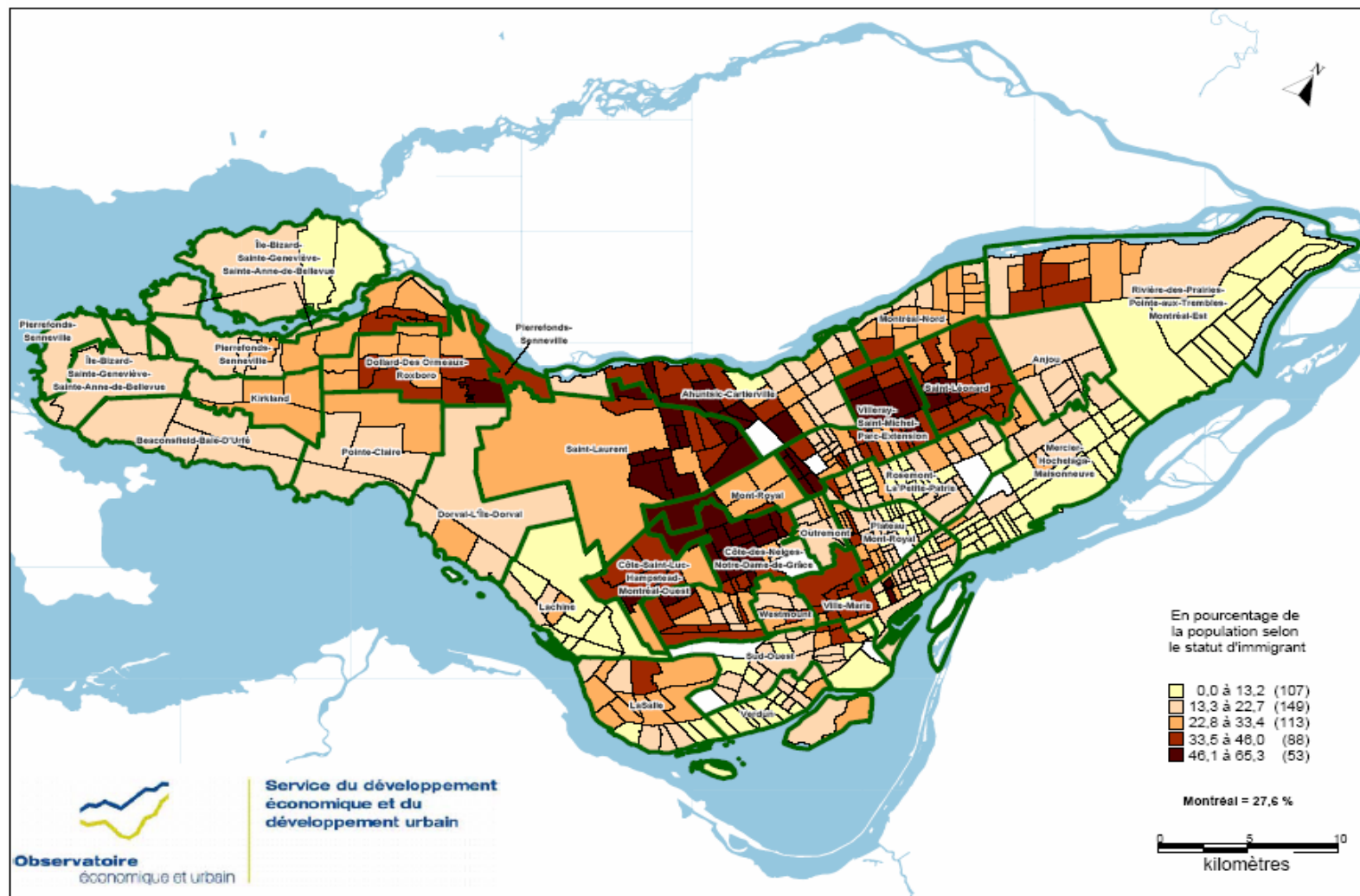
On retrouve une proportion importante d'immigrants dans cinq arrondissements de la Ville de Montréal. Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension apparaissent comme ceux qui comptaient les plus fortes proportions d'immigrants en 2001. Les arrondissements Saint-Laurent, Ahuntsic-Cartierville et Saint-Léonard comptaient également des proportions importantes d'immigrants. Parmi les villes reconstituées, Côte-Saint-Luc et Dollard-des-Ormeaux apparaissent comme comptant les proportions les plus importantes d'immigrants.

À l'opposé, les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Lachine, de Verdun et de l'Île-Bizard–Sainte-Genviève apparaissent comme comptant les proportions les plus petites d'immigrants en 2001. Parmi les villes reconstituées, celle de Montréal-Est comptait la plus petite proportion d'immigrants. Les villes reconstituées de la pointe ouest de l'agglomération et celles bordant le lac Saint-Louis comptaient également des proportions relativement faibles d'immigrants.

Nous savons que la pratique du soccer et la présence de certaines communautés culturelles jouent un rôle important dans le développement de ce sport à Montréal. Ce phénomène s'explique entre autres par le fait que les pratiques sportives font partie de la culture d'un peuple; elles sont intégrées aux mœurs et aux coutumes et se transmettent de générations en générations, au même titre que la langue, la religion ou diverses traditions.

L'origine culturelle peut donc effectivement avoir une influence sur la nature de la demande en termes d'activités sportives. Malheureusement, l'information sur cette dimension n'existe pas présentement. Nous ne pouvons donc formuler de constats autres que d'indiquer sur le territoire de l'agglomération la présence plus forte de communautés culturelles.

POPULATION IMMIGRANTE À MONTRÉAL EN 2001



Source: Statistique Canada, Recensement 2001



Atlas démographique et socio-économique de Montréal

2.1.5 LA CARTE DE PAUVRETÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Les endroits de l'agglomération de Montréal les plus touchés par la pauvreté sont spécifiquement les arrondissements Montréal-Nord, Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et Sud-Ouest de l'actuelle Ville de Montréal ainsi que la ville reconstituée de Montréal-Est, puisque plus de 55 % de leur population réside dans des secteurs défavorisés (selon l'indice de Pampalon et Raymond)⁸

À l'opposé, l'arrondissement d'Outremont ainsi que la majorité des municipalités reconstituées ne comptent aucun secteur défavorisé sur leur territoire.

TABLEAU 11
Population résidant dans des secteurs défavorisés en 2001
Arrondissements de Montréal

	Population 2001	Population dans les secteurs défavorisés	Proportion
Ahuntsic – Cartierville	125 145	29 090	23,2%
Anjou	38 015	7 851	20,7%
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	163 110	50 291	30,8%
Lachine	40 222	16 414	40,8%
LaSalle	73 983	22 626	30,6%
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	17 139	1 176	6,9%
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	128 440	45 138	35,1%
Montréal-Nord	83 600	47 552	56,9%
Outremont	22 933	0	0,0%
Pierrefonds — Roxboro	60 605	5 790	9,6%
Plateau - Mont-Royal	101 364	9 767	9,6%
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	102 457	19 850	19,4%
Rosemont — La Petite-Patrie	131 318	30 029	22,9%
Saint-Laurent	77 391	27 452	35,5%
Saint-Léonard	69 604	18 278	26,3%
Sud-Ouest	66 474	38 473	57,9%
Verdun	60 564	22 022	36,4%
Ville-Marie	74 832	22 597	30,2%
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	145 485	88 999	61,2%
Ville de Montréal	1 582 681	503 395	31,8%

⁸ L'indice Pampalon et Raymond est calculé à partir des variables suivantes : pourcentage de personnes sans diplôme d'études secondaires, taux de chômage, revenu moyen des ménages, pourcentage de personnes veuves, séparées, divorcées, pourcentage de personnes vivant seules et pourcentage de familles monoparentales.

TABLEAU 12
Population résidant dans des secteurs défavorisés en 2001
Villes reconstituées et agglomération de Montréal

	Population 2001	Population dans les secteurs défavorisés	Proportion
Baie-d'Urfé	3 813	0	0,0%
Beaconsfield	19 310	0	0,0%
Côte-Saint-Luc	30 244	4 284	14,2%
Dollard-des-Ormeaux	48 206	3 075	6,4%
Dorval	17 706	1 526	8,6%
Hampstead	6 974	0	0,0%
Kirkland	20 434	0	0,0%
L'Île-Dorval	0	0	0,0%
Montréal-Est	3 547	2 135	60,2%
Montréal-Ouest	5 172	0	0,0%
Mont-Royal	18 682	0	0,0%
Pointe-Claire	29 286	524	1,8%
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 062	0	0,0%
Senneville	970	0	0,0%
Westmount	19 727	0	0,0%
Agglomération de Montréal	1 811 814	514 939	28,4%

Les différences relatives entre la pratique d'activités sportives et le revenu familial sont un peu plus documentées. Il existe plusieurs enquêtes sur la population de 15 ans et plus qui démontrent une relation étroite entre le revenu et le taux de pratique. Toutefois, cette variable spécifique est souvent croisée avec d'autres variables importantes. Le manque de temps, l'absence d'infrastructures ou une accessibilité restreinte conditionnent souvent la pratique d'activités sportives de plusieurs familles.⁹

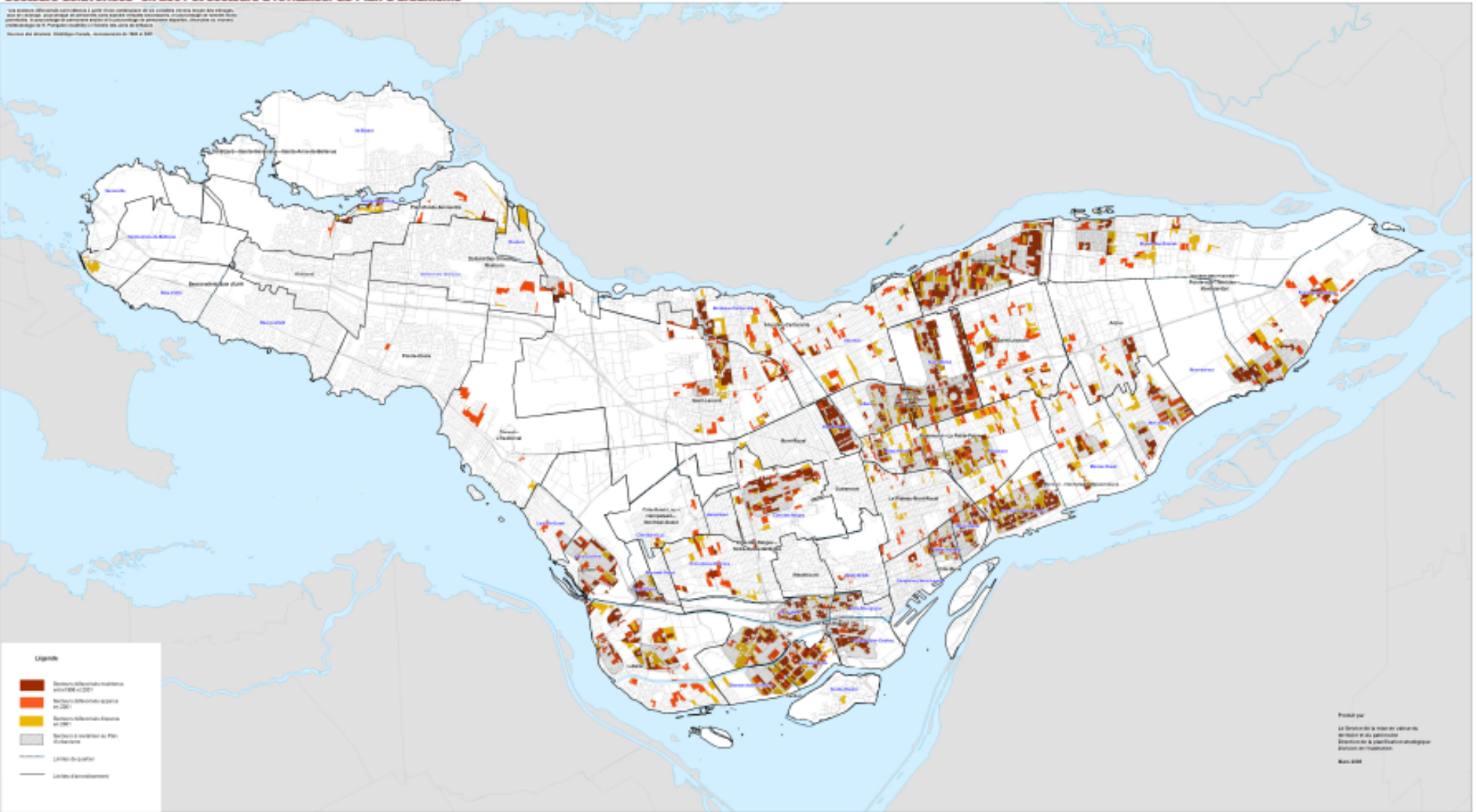
Le revenu familial peut donc effectivement avoir une influence sur le niveau de la demande en termes d'activités sportives. Ce constat nécessiterait à lui seul une analyse plus poussée. À l'intérieur de ce document, nous pouvons cependant seulement indiquer les secteurs les plus défavorisés sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

⁹ Janvier 2007, REGARD SUR LES FAMILLES MONTRÉALAISES, LA SANTÉ, Chapitre 5, p.51

Secteurs défavorisés* en 2001 et secteurs à revitaliser au Plan d'urbanisme

Les secteurs défavorisés identifiés à partir d'une combinaison de six indicateurs sociaux, économiques, environnementaux, démographiques et culturels sont présentés à l'échelle du quartier. Les secteurs à revitaliser au Plan d'urbanisme sont indiqués en orange et les secteurs à revitaliser au Plan d'urbanisme sont indiqués en rouge.

Source des données: Institut de la statistique, recensement de 2001 et 2006.



Montréal

2.1.6 CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

De 1996 à 2001, la Ville de Montréal (découpage géographique de janvier 2006) a vu sa population croître de 2,2 %. Cette croissance a été plus de 50 % plus rapide que celle qu'a connue le Québec pendant la même période (1,4 %) et plus de trois fois et demie plus rapide que celle qu'a connue la Ville de Québec au cours de cette période (0,6 %).

Tous les arrondissements de la Ville de Montréal ont connu une croissance de leur population de 1996 à 2001, sauf celui de Saint-Léonard qui a vu sa population décroître de 2,4 % au cours de cette période. Dix arrondissements ont connu une croissance supérieure à celle de Montréal dans son ensemble. L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et Saint-Laurent viennent en tête, ayant été les deux seuls arrondissements à connaître une croissance supérieure à 4 %. Ville-Marie et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ont également bien fait, étant les seuls arrondissements à enregistrer une croissance se situant entre 3 et 4 %.

TABLEAU 13
Croissance de la population 1996-2001, arrondissements de Montréal,
Ville de Québec et ensemble du Québec

	1996	2001	Variation 1996-2001
Ahuntsic – Cartierville	123 461	125 145	1,4%
Anjou	37 308	38 015	1,9%
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	157 541	163 110	3,5%
Lachine	39 910	40 222	0,8%
LaSalle	72 029	73 983	2,7%
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	16 377	17 139	4,7%
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	125 519	128 440	2,3%
Montréal-Nord	81 581	83 600	2,5%
Outremont	22 571	22 933	1,6%
Pierrefonds — Roxboro	58 936	60 605	2,8%
Plateau - Mont-Royal	99 575	101 364	1,8%
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	99 612	102 457	2,9%
Rosemont — La Petite-Patrie	129 417	131 318	1,5%
Saint-Laurent	74 240	77 391	4,2%
Saint-Léonard	71 327	69 604	-2,4%
Sud-Ouest	66 434	66 474	0,1%
Verdun	59 714	60 564	1,4%
Ville-Marie	72 049	74 832	3,9%
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	141 663	145 485	2,7%
Ville de Montréal	1 549 264	1 582 681	2,2%
Ville de Québec	473 569	476 330	0,6%
Ensemble du Québec	7 138 795	7 237 479	1,4%

Les plus faibles croissances ont été enregistrées dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Lachine, où elles ont été inférieures à 1 %.

Les villes reconstituées ont vu dans leur ensemble leur population croître de 1,6 % de 1996 à 2001, soit un taux inférieur à celui de l'ensemble de la Ville de Montréal. Par contre, les différents taux de croissance de chacune des villes sont très disparates. Les plus fortes progressions ont été enregistrées dans les villes de Sainte-Anne-de-Bellevue et Senneville, avec des taux de croissance supérieurs à 7 %. Ces deux villes sont par contre parmi les moins peuplées des villes reconstituées. À l'opposé, cinq villes ont vu leur population diminuer de 1996 à 2001, la plus forte baisse ayant été enregistrée dans Westmount, avec un recul de 3,4 % (si on fait abstraction de la baisse de 2 habitants à l'Île-Dorval).

TABLEAU 14
Croissance de la population 1996-2001, villes reconstituées de l'agglomération de Montréal et agglomération de Montréal

	1996	2001	Variation 1996-2001
Baie-d'Urfé	3 774	3 813	1,0%
Beaconsfield	19 414	19 310	-0,5%
Côte-Saint-Luc	29 705	30 244	1,8%
Dollard-des-Ormeaux	47 826	48 206	0,8%
Dorval	17 572	17 706	0,8%
Hampstead	6 986	6 974	-0,2%
Kirkland	18 678	20 434	9,4%
L'Île-Dorval	2	0	-100,0%
Montréal-Est	3 523	3 547	0,7%
Montréal-Ouest	5 254	5 172	-1,6%
Mont-Royal	18 282	18 682	2,2%
Pointe-Claire	28 435	29 286	3,0%
Sainte-Anne-de-Bellevue	4 700	5 062	7,7%
Senneville	906	970	7,1%
Westmount	20 420	19 727	-3,4%
Total villes reconstituées	225 477	229 133	1,6%
Agglomération de Montréal	1 774 741	1 811 814	2,1%

2.1.7 PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

Selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), l'agglomération de Montréal va connaître une progression de 9,5 % de sa population entre 2001 et 2016. Si on extrapole la croissance de 2,2 % qu'a connue la ville de Montréal de 1996 à 2001 sur une période de 15 ans, on obtient une croissance de 6,7 %. C'est donc dire que la croissance démographique va s'accélérer à Montréal de 2001 à 2016, comparativement à 1996-2001.

Utiliser les prévisions de croissance de l'agglomération de Montréal pour estimer celles de la Ville de Montréal est relativement conservateur. En effet, de 1996 à 2001, la population des villes reconstituées (découpage géographique de janvier 2006) de l'agglomération de Montréal a dans son ensemble crû moins rapidement que celle de la Ville de Montréal (1,6 %). Si on incorpore les villes de banlieue à la Ville de Montréal, on obtient pour la période 1996-2001 une croissance de 2,1 % pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal. En extrapolant cette croissance sur une période de 15 ans, on obtient un taux de croissance de 6,4 %.

Les prévisions de l'ISQ pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal sont également disponibles par groupes d'âge. À l'aide de ces données, il est possible d'extrapoler des projections par groupes d'âge pour la Ville de Montréal. À la lecture du tableau suivant, on constate que les seuls groupes d'âge dont la croissance va dépasser la moyenne de la Ville (9,5 %) sont ceux des personnes âgées de 50 ans et plus. Les 20-29 ans sont le groupe qui va connaître la plus importante décroissance de 2001 à 2016, soit de l'ordre de 4,3 %. Tous les groupes d'âge des personnes de moins de 20 ans connaîtront une croissance de leurs effectifs, sauf les 5-9 ans, qui verront leur nombre diminuer légèrement.

TABLEAU 15
Perspectives de croissance de la population 2001-2016
pour les différents groupes d'âge de la Ville de Montréal

GROUPE D'ÂGE	Ville de Montréal								Variation (2001-2016)	
	2001		2006		2011		2016		N	%
	N	%	N	%	N	%	N	%		
0-4	83 320	5,3%	85 376	5,3%	85 979	5,1%	86 302	5,0%	2 982	3,6%
5-9	85 545	5,4%	81 023	5,0%	84 278	5,0%	84 885	4,9%	-660	-0,8%
10-14	78 135	4,9%	85 215	5,3%	81 556	4,9%	84 276	4,9%	6 141	7,9%
15-19	83 155	5,3%	87 479	5,4%	95 371	5,7%	90 511	5,2%	7 356	8,8%
20-29	256 998	16,2%	242 080	15,0%	233 499	13,9%	246 004	14,2%	-10 993	-4,3%
30-39	258 312	16,3%	248 285	15,3%	260 990	15,6%	258 149	14,9%	-163	-0,1%
40-49	241 820	15,3%	254 727	15,7%	248 293	14,8%	240 374	13,9%	-1 446	-0,6%
50-59	185 812	11,7%	208 085	12,9%	229 593	13,7%	244 546	14,1%	58 735	31,6%
60-69	137 640	8,7%	144 296	8,9%	168 787	10,1%	191 910	11,1%	54 270	39,4%
70 et +	171 400	10,8%	181 267	11,2%	189 770	11,3%	205 434	11,9%	34 034	19,9%
Total¹⁰	1 582 136	100%	1 617 833	100%	1 678 117	100%	1 732 391	100%	150 255	9,5%

2.1.8 LES CONSTATS

L'analyse de l'évolution et des perspectives démographiques a permis de constater que :

- La population n'est pas répartie de façon uniforme sur le territoire de la Ville de Montréal.
- La grande majorité des arrondissements de la Ville de Montréal sont densément peuplés.
- On retrouve une plus forte proportion de jeunes aux extrémités ouest et est de l'Île de Montréal qu'au centre du territoire. D'ailleurs, les jeunes âgés de moins de 15 ans sont présents en plus forte proportion sur le territoire des villes reconstituées (18,9 % en 2001) que sur celui de la Ville de Montréal (15,6 % en 2001). D'autre part, en termes absolus, ce sont les arrondissements de Villeray – Parc-Extension – Saint-Michel et Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce qui comptent le plus grand nombre de jeunes de 0 à 14 ans (53 215, soit 21,5 % des jeunes de la Ville).
- La population totale de la Ville et de l'agglomération de Montréal devrait croître au cours des prochaines années.

¹⁰ Le nombre total d'habitants de la Ville de Montréal en 2001 varie ici légèrement de celui du tableau précédent à cause de l'arrondissement des décimales.

- Malgré une légère augmentation d'environ 9 900 jeunes de 0 à 19 ans, le poids relatif de cette classe de population devrait diminuer d'ici 2016; il passerait de 20,9 % en 2001 à 20,0 % en 2016.
- Les quartiers centraux et davantage vers le nord comptent des proportions plus importantes d'immigrants que ceux des extrémités et du sud de l'agglomération de Montréal.
- Aucune statistique n'est présentement disponible mettant en relief la pratique du soccer et le taux de participation des jeunes provenant des communautés culturelles.
- Les secteurs localisés au centre-est sont les plus défavorisés de l'agglomération de Montréal.

2.2 LE RÔLE DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DES ARRONDISSEMENTS EN MATIÈRE DE SPORTS ET DE LOISIRS SUR LEUR TERRITOIRE

Avant 1996, la Ville de Montréal gérait en régie interne les activités sportives régionales sur son territoire. Dans certains sports, des services d'arbitrage ainsi que la formation des entraîneurs étaient même dispensés par des employés municipaux. Depuis cette époque, la Ville de Montréal a pris un virage important en faveur d'un partenariat avec le milieu sportif.

En 2002, la fusion municipale de l'Île de Montréal a mis en évidence des façons de faire différentes sur son territoire. Pour la majorité des disciplines sportives, dont la pratique du soccer, l'agglomération de Montréal est divisée en trois territoires sportifs définis dans le cadre du programme des Jeux du Québec : Bourassa, Montréal-Concordia et Lac Saint-Louis.

2.2.1 LA NOTION DE PARTENARIAT

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal a développé des liens étroits avec certaines associations sportives régionales sur son territoire. En s'associant avec les associations sportives régionales, la Ville visait plusieurs objectifs, notamment obtenir une meilleure vue d'ensemble du développement du sport sur son territoire, assurer un meilleur suivi administratif en ayant un interlocuteur unique par discipline mais, surtout, réaliser des économies d'échelle. Le *partenariat*, par la mobilisation des ressources du milieu et du savoir-faire de plusieurs acteurs et par la recherche de complémentarité, permet effectivement dans plusieurs cas d'accomplir des actions qui sont difficiles, voire même impossibles à réaliser seul.

2.2.2 LES PRINCIPES LIÉS AU SOUTIEN MUNICIPAL

La municipalité, via le conseil municipal, les conseils d'arrondissements et le conseil d'agglomération (volet de l'élite sportive), supporte ses organismes partenaires en sport de différentes façons. La municipalité, via le conseil d'arrondissement, peut octroyer des contributions financières, prêter des installations sportives pour la tenue des entraînements et des compétitions et apporter une expertise-conseil aux organismes partenaires identifiés. Les critères de soutien sont établis par l'arrondissement, tel que précisé dans la Charte de la Ville à l'article 141 « Le Conseil d'arrondissement est également responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels. Il peut notamment à cette fin soutenir financièrement des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique et culturelle»

De son côté, le nouveau décret # 1229 – 2005 balise certaines dispositions relatives à certaines compétences d'agglomération. L'article 37 détermine certains équipements, certaines infrastructures et certaines activités d'intérêt collectif tels que l'aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale. La gestion et le financement de ces équipements, infrastructures et activités se font directement par le conseil d'agglomération.

Le Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville de Montréal a pour mission de maintenir et de développer un milieu de vie ouvert, animé et agréable pour les citoyens. Il intègre les dimensions sociale, culturelle et récréotouristique à l'échelle de la Ville. En collaboration avec les autres intervenants municipaux, le service identifie les enjeux et les besoins, élabore des stratégies et propose des solutions structurantes. Parmi les principales activités du Service dans la dimension sports, on note le développement et la mise en œuvre d'une offre de services métropolitaine en matière de sports et de loisirs, l'organisation d'événements sportifs provinciaux, nationaux et internationaux ainsi que la représentation de la Ville auprès des gouvernements, des institutions ainsi que des organismes provinciaux et nationaux.¹¹

¹¹ Source : Site internet de la Ville de Montréal
(http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=132.95742&_dad=portal&_schema=PORTAL).

2.2.3 DEUX MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT DU SOCCER RÉGIONAL

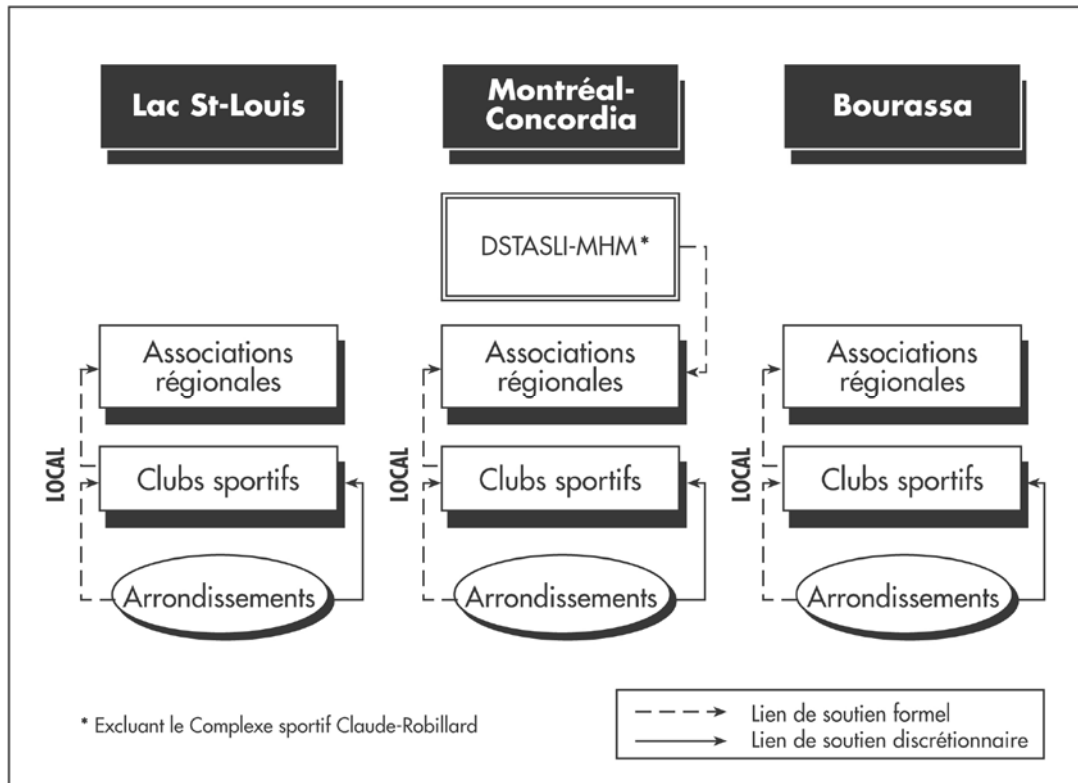
Deux types de soutien ont été mis en évidence en 2002 lors de la création de la Ville de Montréal. D'une part, on constate que l'ancienne Ville de Montréal supporte l'Association régionale qui, à son tour, supporte ses clubs locaux (territoire sportif Montréal-Concordia). La FSQ délègue à l'Association régionale la priorité pour l'encadrement et l'essor de sa discipline sur son territoire, soit la formation du personnel et des bénévoles, la régie et l'organisation des activités, la promotion, la sécurité et la qualité de la discipline. Dans ce cas-ci, la Ville verse annuellement 109 140 \$ à l'ARS Montréal-Concordia pour supporter le coût des officiels pour les activités reliées aux jeunes de moins de 18 ans.

La coordination des opérations du sport régional sur le territoire des neuf arrondissements de l'ex-Ville de Montréal (avant 2002) est assurée depuis 2006 par la Division des services techniques, alimentaires et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement Mercier – Hochelaga – Maisonneuve (DSTASLI – MHM).

D'autre part, les arrondissements et les municipalités de l'agglomération de Montréal supportent leurs clubs locaux respectifs (territoires sportifs de Bourassa et du Lac Saint-Louis). Le club sportif regroupe des membres qui partagent un même intérêt pour la pratique de leur sport. »¹²

¹² Support des travaux du groupe de réflexion sur l'organisation du sport régional à Montréal (Action 3.3 : action de première priorité 2005), Division des orientations et de l'expertise en sports et en activités physiques, Octobre 2005, p. 4

Figure 10
Deux modèles de développement du soccer régional ¹³



2.2.4 LES PRINCIPES D'INTERVENTION, DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DES ORGANISMES DU MILIEU

Plusieurs avenues s'offrent au Service municipal de loisir (dans son sens large) dans sa façon d'intervenir en matière de dispensation de services aux citoyens. Son rôle principal consiste à s'assurer que les services qu'il offrira sont de qualité, qu'ils répondent aux besoins exprimés par les citoyens et organismes et qu'ils correspondent à leur capacité de payer.

¹³ Diagramme ajusté en fonction de la nouvelle réalité montréalaise, 2006 – Source : VILLE DE MONTRÉAL, Division des orientations et de l'expertise en sports et en activités physiques, Rapport de positionnement, Support des travaux du groupe de réflexion sur l'organisation du sport régional à Montréal, octobre 2005, Annexe 3

La municipalité peut choisir d'assumer elle-même directement l'ensemble des responsabilités de gestion inhérentes à ses services (planification, organisation, direction, contrôle) ou juger préférable de les partager avec un ou plusieurs organismes partenaires. L'intervention mixte est le modèle selon lequel la municipalité, de par les pouvoirs dont elle dispose, partage les responsabilités de gestion (planification, direction, contrôle) inhérentes à l'offre de services aux citoyens avec un organisme externe à l'appareil municipal. Ce mode d'intervention implique une relation de «partenariat» où il existe une compatibilité d'objectifs entre le Service municipal de loisir et un organisme du milieu.

Ce mode d'intervention est privilégié par les services municipaux de loisir à Montréal dans l'offre de programmes d'activités à la population. *Ainsi, la municipalité, par le truchement de son Service municipal de loisir, prend en charge les responsabilités de gestion inhérentes à la planification, à l'aménagement et à l'entretien des espaces et équipements servant de support à l'activité récréative et laisse les responsabilités inhérentes à l'organisation et à l'animation de l'activité à un organisme partenaire reconnu.*

Le partenariat ainsi établi est viable grâce à une coordination et à une collaboration entre les deux partenaires et exige des processus permanents de consultation et de concertation. En conséquence, la municipalité et ses partenaires acceptent et s'engagent à certains principes d'intervention communs.

- Égalité et accessibilité : Permettre à tous les citoyens d'accéder à des activités et des services.
- Concertation : Privilégier la concertation avec tous les intervenants du milieu pour assurer des interventions, des efforts et des actions dans le respect et l'autonomie des parties.
- Planification et gestion : Assurer la planification et la gestion des ressources collectives en fonction des intérêts de la population.
- Suppléance : Chercher à suppléer, s'il y a lieu, aux carences dans l'offre de services au milieu.
- Information : Fournir aux citoyens toutes les informations pertinentes sur les produits et services offerts à la population.

Pour être admissible au statut d'organisme reconnu, un organisme doit obligatoirement remplir trois sortes de conditions :

- des conditions reliées à la nature de l'intervention;
- des conditions reliées au cadre d'intervention des groupes ou des organismes;
- des conditions reliées au territoire de l'intervenant.

Le but visant à valoriser un mode d'intervention en partenariat avec les organismes du milieu est partagé dans l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal, à l'intérieur de leur mission ou de leurs objectifs. Il n'existe pas cependant *a priori* de mode d'intervention idéal ou unique auprès des citoyens en matière de dispensation de services dans le cadre de la gestion d'une installation sportive. Seule une analyse rigoureuse des modes d'intervention possibles, cas par cas, permet de découvrir lequel est le plus prometteur. Cette constatation s'applique à tous les secteurs d'activités, quel que soit le type de services qu'on veut offrir aux citoyens.

De plus, l'établissement de protocoles d'entente avec des organismes partenaires en matière d'intervention municipale doit faire l'objet de mécanismes de contrôle visant à garantir la qualité et la quantité des services que l'on souhaite offrir aux citoyens. Le mode d'intervention, tout autant que l'intervention elle-même, doit périodiquement être évalué et remis en question afin de l'améliorer ou de le modifier complètement.

2.2.5 LES CONSTATS

- La municipalité, via le conseil municipal, les conseils d'arrondissements ou le conseil d'agglomération (volet de l'élite sportive), supporte les organismes partenaires identifiés en sport sous différentes formes dont l'octroi de contributions financières, le prêt d'installations sportives pour la tenue des entraînements et des compétitions et l'apport d'une expertise-conseil.
- Dans l'offre de programmes d'activités à la population, les services municipaux de loisir à Montréal privilégient le mode d'intervention mixte. La municipalité prend en charge les responsabilités de gestion inhérentes à la planification, à l'aménagement et à l'entretien des espaces et équipements servant de support à l'activité récréative et laisse à un organisme partenaire les responsabilités inhérentes à l'organisation et à l'animation de l'offre de services aux citoyens (OBNL ou privé).

- Par ses interventions, la Ville de Montréal vise l'ensemble de la population. Historiquement, la jeunesse constitue cependant une clientèle prioritaire dans le domaine de la pratique sportive.
- Deux types de structure de soutien sont mis en évidence. D'une part, on constate que l'ancienne Ville de Montréal supporte l'Association régionale qui, à son tour, supporte ses clubs locaux (territoire sportif Montréal-Concordia). D'autre part, les anciennes municipalités de l'Île de Montréal supportent leurs clubs locaux respectifs qui, par la suite, supportent l'association régionale (territoires du Lac Saint-Louis et de Bourassa).
- Certains principes balisent l'intervention de la Ville de Montréal en matière de services de loisirs, de sports et de culture aux citoyens : égalité, accessibilité, concertation, planification, gestion et suppléance.

2.3 LE RÔLE DE LA FÉDÉRATION DE SOCCER DU QUÉBEC (FSQ) EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

La Fédération de soccer du Québec (FSQ) est l'organisme de régie du soccer sur le territoire québécois reconnu et sanctionné par le gouvernement du Québec (Secrétariat au loisir et au sport). Fondée en 1911, la Fédération est membre de l'Association canadienne de soccer (ACS) et accréditée par la FIFA.

Dans ses règlements généraux, la Fédération a pour mandat de :

- promouvoir le soccer au Québec;
- promouvoir, par une action concertée et coordonnée, les intérêts des associations régionales (ARS) et locales (clubs) du soccer;
- superviser et sanctionner les activités de soccer qui sont sous sa juridiction au Québec.

La cotisation demandée par la Fédération reste l'une des plus minimes, comparativement à d'autres sports similaires (hockey, baseball...), soit environ 12 \$ par joueur.

Il existe toujours un certain nombre de clubs de soccer non affiliés à la Fédération de soccer du Québec. Il s'agit surtout de clubs récréatifs ou de ligues pour adultes. Il est difficile d'avoir un nombre approximatif des joueurs non affiliés, car ils ne sont pas répertoriés par les associations régionales.

En 2007, la FSQ désire mettre de l'avant une réforme de la pratique compétitive dans le but de réunir les conditions favorisant le développement de l'élite. L'accès à des installations de soccer intérieures pour les entraînements et les compétitions visait à assurer une pratique annuelle. La Fédération poursuit dans cette voie. Le prolongement de la saison pour les équipes compétitives, la disposition de terrains de soccer extérieurs appropriés, répondant aux normes, avec vestiaires, bancs de joueurs et estrades, mais surtout la réorganisation de ses structures sur le plan territorial ainsi qu'au niveau de ses équipes AAA sont autant de moyens qui seront mis de l'avant incessamment.

L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et le Regroupement des unités régionales de loisir et de sport (URLS) s'inquiètent d'ailleurs du risque que pose la réforme proposée. Il est possible que cette réforme se fasse au détriment des objectifs de participation qui représentent jusqu'à maintenant le fondement des engagements municipaux en termes d'investissements et de soutien. De plus, les nouvelles exigences proposées par la FSQ nécessiteront, dans les municipalités, des investissements majeurs au niveau des équipements et des installations. Or, selon l'AQLM, les municipalités n'ont pas été consultées et se trouvent pratiquement devant un fait accompli puisque les instances de la Fédération sont à mettre en place la réforme.

D'ailleurs, l'AQLM et les URLS ont vivement soulevé la problématique du manque de concertation entre les fédérations et les municipalités quand les premières modifient leurs orientations et adoptent des programmes qui ont des répercussions financières au niveau local ou régional, que ce soit en termes d'investissements, d'accueil, d'encadrement et de soutien, ou de coûts d'accès.

L'AQLM et les URLS recommandent notamment au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport que des modifications soient apportées à la Convention d'objectifs et de résultats attendus (CORA) que le ministère conclut avec chaque fédération, de façon à ce que la consultation des municipalités et des autres intervenants concernés soit obligatoire dans le cadre de tout projet d'une fédération touchant les infrastructures et leur gestion.

2.3.1 LA NOTION DE TERRITOIRE SPORTIF

«Pour la majorité des disciplines sportives, l'agglomération de Montréal est divisée en trois territoires sportifs définis dans le cadre du programme des Jeux du Québec : Bourassa, Montréal-Concordia et Lac Saint-Louis. *Toutefois, certaines disciplines sportives ont un découpage territorial différent puisque la fédération provinciale de régie est la première responsable de ce découpage territorial.* L'exemple du hockey le démontre, le territoire de la région du Lac Saint-Louis déborde à l'ouest du territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal et englobe une partie du territoire de la couronne sud de Montréal.

2.3.2 LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DES ATHLÈTES

Tel que mentionné précédemment, la FSQ vise à mieux développer l'élite. En ce sens, elle a établi un modèle de développement à long terme des athlètes. Ce modèle définit entre autres les exigences du soccer pratiqué à un haut niveau.

TABLEAU 16
Exigences du soccer selon le niveau de pratique¹⁴

	Ligue A	Centre régional + Ligue AA	Sport -Études régional + Équipe Québec + Ligue AAA	Sport -Études provincial + Équipe nationale + Ligue AAA	Équipe nationale + Équipe professionnelle
	U6 – U10	U10 – U12	U13 – U15	U15 – U18	Plus de 18 ans
Volume entraînement					
➤ Annuel	6 mois	8 mois	11 mois	11 mois	11 mois
➤ Hebdomadaire	1 entraînement + 1 partie	1 entraînement + 1 partie	5 entraînements + 1 partie	5 entraînements + 1 partie	5 entraînements + 1 partie
Compétition					
➤ Nombre	24 parties	24 parties	32 parties	40-50 parties	40-50 parties
➤ Niveau	Régional	Régional	Provincial National	Provincial National International	National International

¹⁴ Source : Fédération de soccer du Québec, Modèle de développement des athlètes

La pratique compétitive de haut niveau, de par son volume d'entraînement et le climat du Québec, nécessite des installations de soccer intérieures et extérieures pour les compétitions et les entraînements.

D'autre part, la FSQ a établi diverses normes pour les programmes Sport-Études en soccer. Dans le cahier des charges, il est mentionné que les installations de l'établissement scolaire qui offre le programme doivent au minimum compter un terrain extérieur à 11 joueurs en bon état, un terrain intérieur à 7 ou à 11 joueurs pour l'hiver, avec au minimum une paire de buts, ainsi qu'un gymnase double (plus ou moins 30 x 35 mètres).

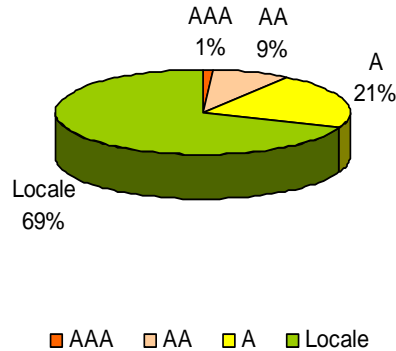
2.3.3 LA PRATIQUE RÉCRÉATIVE ET COMPÉTITIVE

Les jeunes qui pratiquent le soccer de façon récréative le font généralement sur des installations extérieures au cours de la saison estivale, pour le jeu et le plaisir de participer.

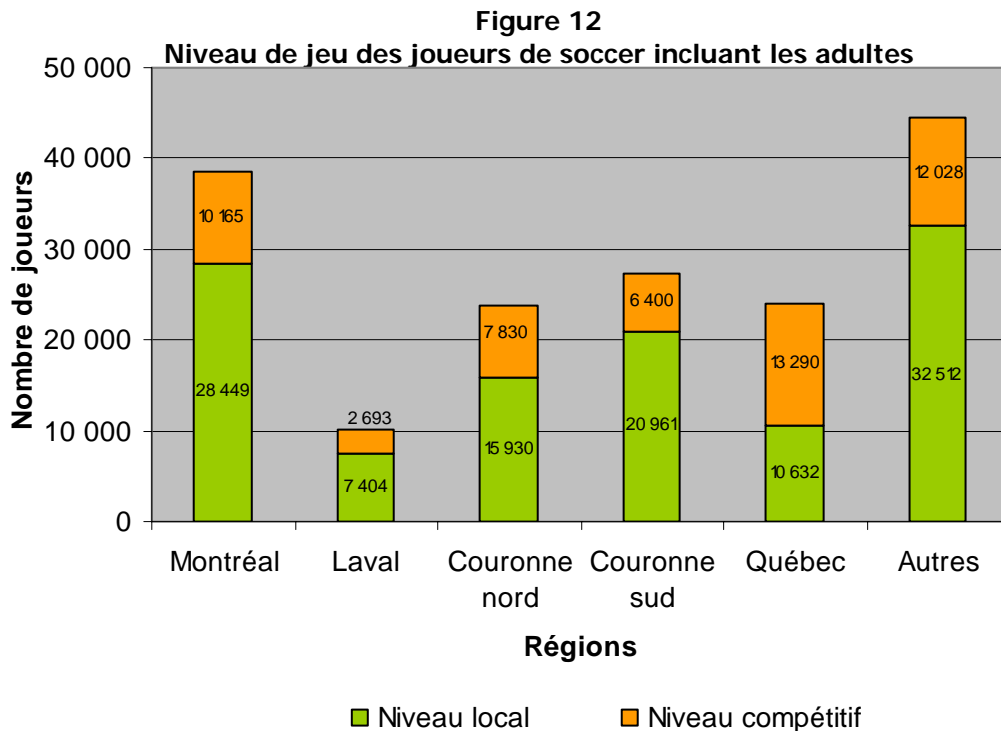
D'autre part, la pratique compétitive du soccer nécessite une formation et un encadrement soutenus de qualité, qui permettent aux joueurs d'améliorer leur performance et de s'inscrire sur un réseau de compétitions adapté à leurs capacités et régi par une fédération sportive. La clientèle compétitive est segmentée en A, AA et AAA. Un volume d'entraînement et de compétition annuel est recommandé et associé à cette pratique. La pratique sportive de ce niveau est distribuée sur deux saisons, soit la période estivale et la période hivernale, la période estivale représentant la haute saison de cette pratique. Des installations de soccer intérieures et extérieures sont requises pour répondre aux besoins de ces clientèles.

Avec ses 38 614 joueurs, l'agglomération de Montréal est le territoire où l'on retrouve le plus grand nombre de joueurs de soccer au Québec. La région de Québec et la Rive-Sud suivent de loin avec respectivement 23 922 et 27 361 joueurs. Malgré un nombre total de joueurs inférieur à celui de Montréal, la région de Québec est celle où l'on compte le plus grand nombre de joueurs de soccer de niveau compétitif, c'est-à-dire à l'intérieur de ligues de niveaux A, AA et AAA.

Figure 11
Joueurs de soccer incluant les adultes - Québec



D'ailleurs la figure suivante illustre bien la répartition des joueurs en fonction du niveau d'apprentissage (récréatif versus compétitif). Cette figure présente la répartition des joueurs de soccer du Québec en fonction du niveau de la pratique sportive à laquelle ils appartiennent globalement. Nous pouvons constater que si la pratique récréative du soccer est la plus largement répandue au Québec, il n'en demeure pas moins que 31 % des joueurs pratiquent le soccer à un niveau compétitif.



2.3.4 LES ADULTES

Les adultes constituent une clientèle soutenue par la FSQ et qui dispose d'une capacité de payer. Cette clientèle n'est généralement pas soutenue par les municipalités du Québec. Celles-ci ont accordé historiquement une priorité d'intervention à l'égard des jeunes résidant sur leur territoire. Une telle politique découle d'une prise de conscience collective de plusieurs problèmes sociaux et économiques vécus par les jeunes et de la nécessité d'intervenir collectivement afin d'améliorer le cadre de vie de ce groupe de citoyens.

2.3.5 LES CONSTATS

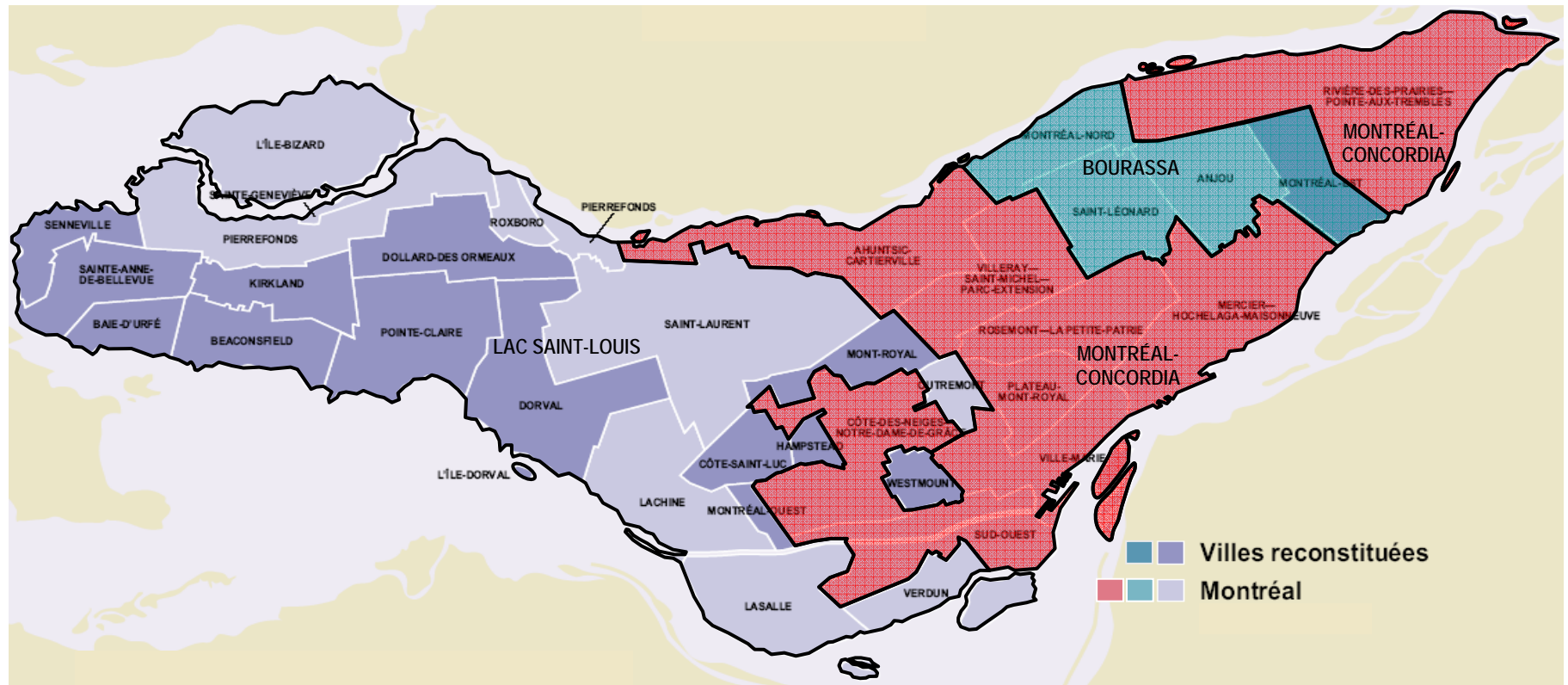
- Pour la majorité des disciplines sportives, l'agglomération de Montréal est divisée en trois territoires sportifs définis selon la logique du programme des Jeux du Québec. Ce découpage territorial ne représente pas nécessairement les priorités d'un gouvernement municipal.
- Il est possible que la réforme défendue par la Fédération de soccer du Québec se fasse au détriment des objectifs de participation qui représentent jusqu'à maintenant le fondement des engagements municipaux en termes d'investissements et de soutien.
- Seule la pratique compétitive du soccer, dont le volume d'entraînement et le cadre de compétition sont annuels, nécessite à la fois des installations de soccer extérieures et intérieures.
- Avec ses 38 614 joueurs, l'agglomération de Montréal est le territoire où l'on retrouve le plus grand nombre de joueurs de soccer au Québec. Les jeunes qui pratiquent le soccer de manière récréative le font généralement sur des installations extérieures de soccer au cours de la saison estivale.
- On recommande un volume d'entraînement et de compétition annuel pour la clientèle compétitive segmentée en A, AA et AAA. La pratique sportive de ce niveau est distribuée sur deux saisons, soit la période estivale et la période hivernale, la période estivale représentant la haute saison de cette pratique. Des installations de soccer intérieures et extérieures sont requises pour répondre aux besoins de ces clientèles.
- Le modèle de développement des athlètes représente un volume d'heures d'entraînement très élevé. Ces nouvelles exigences nécessiteront de nouveaux investissements majeurs. Or, les municipalités se trouvent devant un fait accompli puisque les instances de la Fédération ont déjà adopté la réforme.
- Les ligues adultes ne forment généralement pas une clientèle soutenue par les municipalités du Québec.




2.4 LES ASSOCIATIONS DE SOCCER (ARS) DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

L'agglomération de Montréal est partagée en trois territoires sportifs représentés par leur association régionale de soccer (ARS) respective :

- Montréal-Concordia : L'Association régionale de soccer Concordia couvre le territoire correspondant aux neuf arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal.
- Lac Saint-Louis : L'association régionale de soccer du Lac Saint-Louis couvre le territoire correspondant à 7 arrondissements de Montréal (LaSalle, Lachine, Verdun, Outremont, Saint-Laurent, Pierrefonds-Roxboro et L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève) et à 14 des 15 villes reconstituées.
- Bourassa : L'Association régionale de soccer Bourassa couvre les arrondissements de Saint-Léonard, Montréal-Nord, Anjou ainsi que la ville reconstituée de Montréal-Est (voir la carte ci-jointe).

Figure 13
Territoire des associations régionales de soccer sur l'île de Montréal



Association régionale de soccer (ARS) Bourassa		194 744*
Association régionale de soccer (ARS) Lac Saint-Louis		579 132*
Association régionale de soccer (ARS) Montréal-Concordia		1 038 647*

*Statistique Canada, recensement 2001

2.4.1 UN PARTENARIAT SOLIDE

La Ville de Montréal travaille en partenariat avec les associations sportives régionales et les différents clubs sportifs sur son territoire. La Ville reconnaît ainsi les rôles et responsabilités dévolus aux associations sportives régionales et aux clubs sportifs par la Politique du sport au Québec de 1987.

L'association régionale et le club sportif sont invités à agir à un ou plusieurs des quatre niveaux de la pratique sportive (initiation, récréation, compétition et excellence) et à participer aux niveaux de compétition (local, régional, provincial, national) qui conviennent à leurs membres.

- Au niveau initiation : fournir aux membres la formation et l'encadrement leur permettant d'acquérir les connaissances et les habiletés de base nécessaires à la pratique de la discipline.
- Au niveau récréation : fournir aux membres un encadrement leur permettant de pratiquer une discipline sportive pour le jeu et le plaisir de participer.
- Au niveau compétition : fournir aux membres la formation et l'encadrement soutenus et de qualité leur permettant d'améliorer leur performance et d'aspirer à participer à un réseau de compétitions adapté à leurs capacités et régi par une fédération sportive.
- Au niveau excellence : développer des ententes de collaboration avec les clubs sportifs d'élite pour fournir aux athlètes engagés dans une recherche de très haute performance (athlètes identifiés par leur Fédération) le niveau d'entraînement et d'encadrement requis pour poursuivre leur développement et aspirer à participer à un réseau de compétitions adapté à leur capacité et régi par une fédération sportive.

En retour, la Ville de Montréal fournit, selon les besoins exprimés et les ressources disponibles, l'expertise de son personnel dans les domaines de l'administration, de l'organisation, des communications et de la sécurité et, surtout, elle met à la disposition de ses partenaires des installations et des équipements qui respectent les normes d'une pratique sportive sécuritaire.

2.4.2 L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER CONCORDIA (ARSC)

L'Association régionale de soccer Concordia (ARSC) est une corporation à but non lucratif créée en avril 1978. Elle regroupe plus de 10 500 membres et est reconnue par la Ville de Montréal à titre de partenaire privilégié et par la Fédération de Soccer du Québec à titre d'organisme de régie sur le territoire sportif Montréal-Concordia. Elle gère un budget d'opération d'environ 900 000 \$ annuellement.

L'ARSC répond à des centaines de demandes provenant de ses membres. Elle est ainsi un centre de référence en ce qui concerne toute la documentation sur le soccer québécois, tant sur le plan administratif que compétitif. Elle oriente chaque année des centaines de personnes qui désirent rejoindre les rangs d'équipes de soccer.

Elle organise et coordonne de nombreux stages et offre de multiples programmes :

- Stages d'entraîneurs et d'officiels.
- Stages de recyclage.
- Programmes d'initiation en ligues maisons.
- Programmes spécifiques aux clubs.
- Support-conseil auprès des centres de loisirs municipaux.
- Centre de développement régional (CDR).

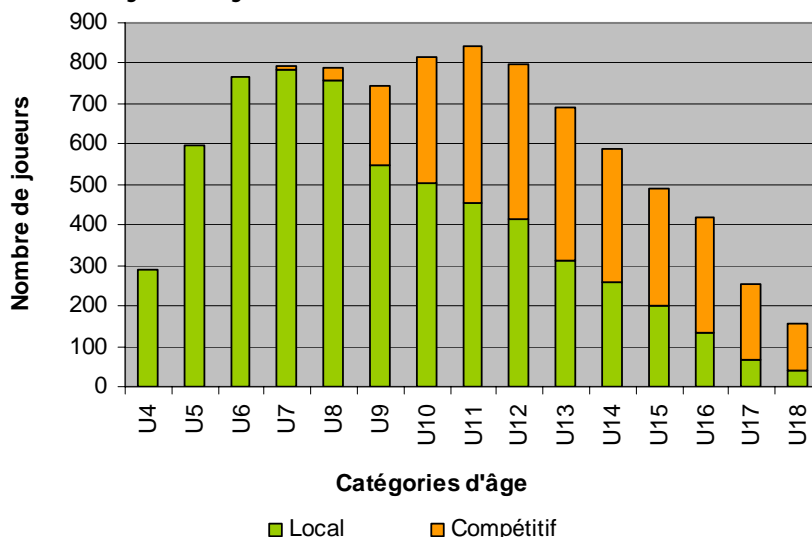
Elle est aussi l'organisme qui voit à l'organisation d'événements :

- Championnat intérieur Lotto : activité hivernale regroupant plus de 200 équipes.
- Championnat extérieur ARSC : activité estivale regroupant plus de 300 équipes.
- Festival mini-soccer Lotto : activité regroupant plus de 250 jeunes âgés de 5 à 12 ans.
- La Coupe des Présidents : dans le cadre du Championnat ARSC, plus de 90 équipes se disputent l'obtention d'un prestigieux trophée.
- La Coupe BECO : tournoi senior de haut niveau avec une bourse de 10 000 \$.
- Les 36 heures de soccer : tournoi intérieur unique au Québec avec plus de 240 équipes.
- La Soirée des Mérites ARSC : gala annuel réunissant les acteurs du soccer montréalais.

La cotisation demandée (frais d'affiliation) par l'ARSC varie de 20 à 55 \$ par joueur, selon l'âge et le niveau de celui-ci. À titre d'exemple, la cotisation des joueurs U04 à U18 du réseau local est de 20 \$ alors que celle des joueurs U06 à U18 des réseaux régional et provincial est de 30 \$.

L'ARS Concordia présente aussi un nombre de joueurs de soccer relativement croissant en fonction de l'âge de 4 à 11 ans. Il est très clair ici aussi que plus les jeunes avancent en âge durant l'adolescence et moins il s'en trouve pour pratiquer ce sport. Toutefois, ici aussi le nombre de jeunes ayant atteint un niveau compétitif semble se maintenir parmi les catégories d'âge allant de 11 à 16 ans. La catégorie compétitive semble même prendre le pas sur la catégorie récréative durant la période de 13 à 18 ans.

Figure 14
Niveau de jeu des joueurs de soccer de Montréal-Concordia - 2006



2.4.3 LES PROGRAMMES DE SOCCER INTÉRIEUR 2006-2007 (ARSC)

Depuis douze (12) ans, l'ARSC organise un championnat intérieur au complexe sportif Claude Robillard. Cette surface omnisports n'est cependant pas adaptée pour la tenue de compétition ou pour permettre un volume d'entraînement nécessaire à la pratique compétitive de soccer intérieur. Le coût d'utilisation de cette surface omnisports est présentement assumé par la Ville de Montréal ou l'agglomération de Montréal.

Cette année, le championnat se déroule entre le 21 octobre 2006 et le 24 avril 2007 (possibilité de prolongement si des changements d'horaire sont imposés par la Ville de Montréal). Les matchs sont joués le samedi ou le dimanche, selon les catégories.

Ce championnat s'adresse exclusivement au volet compétitif ou aux joueurs récréatifs de haut niveau, et les catégories d'âge 2007 de la FSQ sont mises en application, c'est-à-dire :

TABLEAU 17
Catégorie et âge selon la FSQ – 2007
Championnat intérieur 2006-2007 – Complexe sportif Claude Robillard

Catégorie	Catégorie d'âge	Ans
U-10	Nés en 1997	10
U-11	Nés en 1996	11
U-12	Nés en 1995	12
U-13	Nés en 1994	13
U-14	Nés en 1993	14
U-15	Nés en 1992	15
U-16	Nés en 1991	16
U-17	Nés en 1990	17
U-18	Nés en 1989	18
Senior	Nés en 1988 et avant	

Des divisions de six équipes sont constituées pour chaque catégorie. Selon le nombre d'équipes inscrites, il peut y avoir plus d'une division pour une même catégorie. Toutes les équipes sont assurées de jouer dix (10) matchs, n'incluant pas les matchs éliminatoires.

Le coût total des matchs (10) est de 415 \$ pour la catégorie senior et de 195 \$ pour les catégories de U-10 à U-18. Des frais additionnels et une autorisation régionale sont exigés pour les équipes hors région.

Pour le championnat 2006-2007, l'ARSC a regroupé 208 équipes, soit 184 de catégorie U-10 à U-18 et 24 de niveau senior, pour répondre aux besoins de la pratique compétitive, c'est-à-dire aux besoins des ligues A, AA et AAA (voir tableau suivant). Des équipes ont dû être refusées (plus de 52 équipes), la demande étant supérieure à la disponibilité des heures pour le

Championnat. Une entente particulière avec l'Association régionale Bourassa permet à certaines équipes de cette région d'y participer.

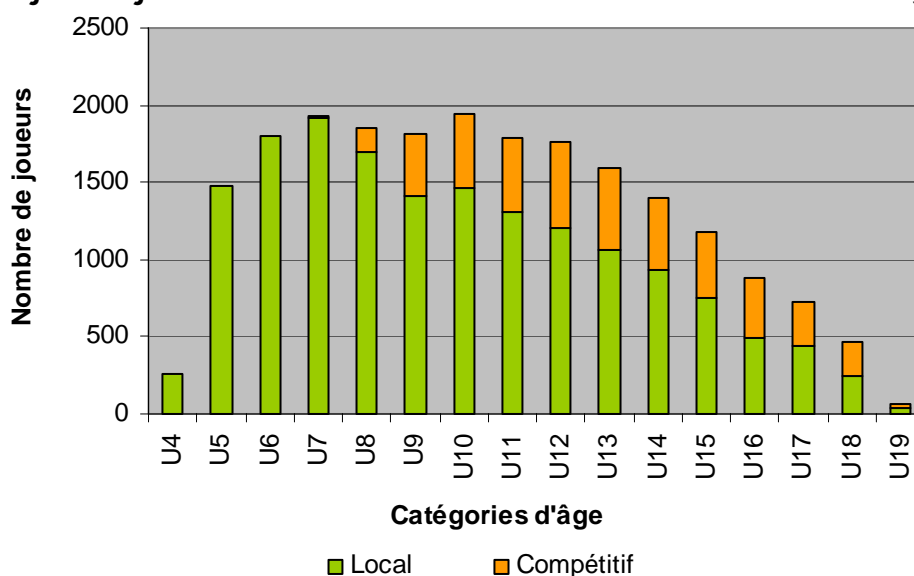
2.4.4 L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DU LAC SAINT-LOUIS (ARSLS)

L'Association régionale de soccer du Lac Saint-Louis (ARSLS) est l'association qui regroupe le plus grand nombre de joueurs sur le territoire de l'Agglomération de Montréal, avec près de 24 000 membres répartis dans 19 clubs en 2006. De ce nombre, 42 % sont membres de clubs localisés sur le territoire de la Ville de Montréal. Elle gère un budget d'opération d'environ 1 700 000 \$ annuellement. Elle obtient un escompte sur le tarif horaire du Soccerplexe Catalogna en fonction de son volume d'achat.

Tout comme l'ARSC, l'ARSLS organise et coordonne de nombreux stages, offre de multiples programmes et voit à l'organisation d'événements tels que le Tournoi national extérieur ARS Lac Saint-Louis, le tournoi de soccer juvénile Lac Saint-Louis, la Coupe Métro Lac Saint-Louis et le tournoi de soccer intérieur Lac Saint-Louis.

On remarquera que les jeunes de cette ARS jouent majoritairement de façon récréative, même en avançant dans l'adolescence, contrairement aux jeunes des ARS Bourassa et Concordia.

Figure 15
Niveau de jeu des joueurs de soccer de Lac-Saint-Louis en fonction de leur âge - 2006



2.4.5 LES PROGRAMMES DE SOCCER INTÉRIEUR 2006-2007 (ARSLs)

L'ARSLs propose une ligue intérieure juvénile de soccer à 7 joueurs pour les catégories U10 à U18. La saison 2006-2007 a débuté le 5 novembre 2006 et se terminera le 28 mars 2007. Les matchs sont joués les dimanches entre 8 h 00 et 14 h 00, les lundis entre 19 h 00 et 22 h 00, les mardis entre 19 h 00 et 21 h 00 ainsi que les mercredis entre 19 h 00 et 22 h 00. Le coût d'inscription est de 1 275 \$ par équipe. Un minimum de 10 matchs par équipe est garanti. Un maximum de six équipes par catégorie peuvent être inscrites. Une série éliminatoire a lieu pour les équipes classées de la première à la quatrième position de chaque catégorie.

Depuis 6 ans, l'ARSLs organise le tournoi intérieur de soccer du Lac Saint-Louis pour les catégories U9 à U18. Cette année, le tournoi se tient sur deux fins de semaine, aux mois de mars et avril 2007, au Soccerplexe Catalogna. Un minimum de trois parties de 40 minutes à 7 vs 7 est prévu pour chaque équipe. Chaque niveau est idéalement constitué en divisions de quatre équipes. Les deux premières équipes de chaque division se rencontrent en finale.

L'ARSLs propose également une ligue de soccer intérieur métropolitaine. Pour la saison 2006-2007, cette ligue est formée de 68 équipes, dont 22 de niveau senior féminin A, 6 de niveau senior féminin AA, 21 de niveau senior masculin A et 29 de niveau senior masculin AA.

L'ARSLs est une référence au niveau de la pratique hivernale de soccer. À sa sixième saison d'opération au Soccerplexe Catalogna, cette organisation exprime le niveau de développement que visent toutes les régions du Québec au cours de cette période. Les programmes et le nombre d'heures offert aux adeptes de ce sport s'appuient maintenant sur une expérience significative développée au cours des années et qui tient compte de la dimension commerciale de cette installation sportive de propriété privée.

2.4.6 L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER BOURASSA (ARSB)

L'Association régionale de soccer Bourassa (ARSB), qui existe depuis 25 ans, est l'organisme mandaté par la FSQ pour promouvoir, développer et gérer le soccer sur son territoire. L'ARSB comptait en 2006 plus de 4 000 membres répartis dans les clubs d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard et dans le club senior Totalcampo. L'ARSB est la seule ARS de l'Île de

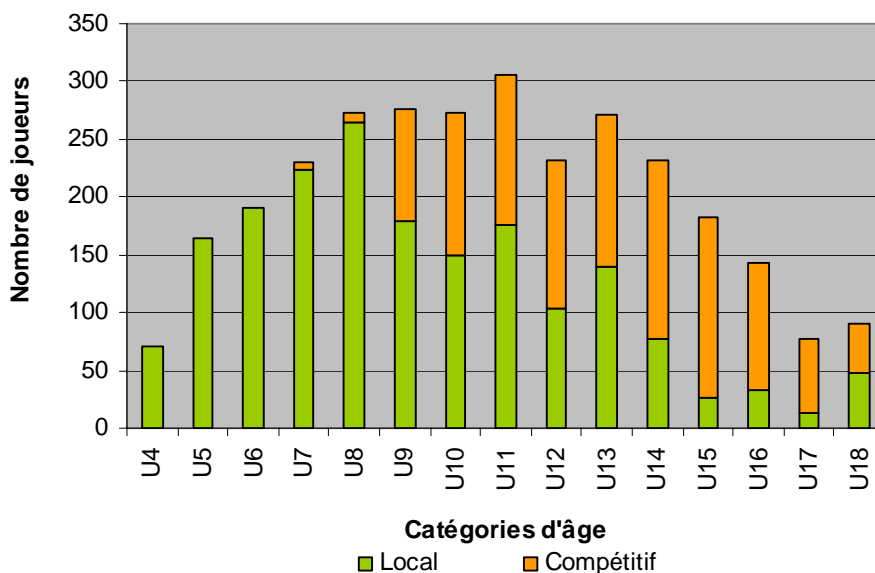
Montréal qui a connu une augmentation significative de son nombre de membres entre 2003 et 2006 (48,2 %).

Tout comme les deux autres ARS de l'Île de Montréal, l'ARSB organise et coordonne de nombreux stages, offre de multiples programmes et organise des événements comme la Coupe TSI, le Festival Bourassa (pour les équipes locales), le Tournoi de soccer Saint-Léonard et le Festi-tour Montréal-Nord. Les frais d'affiliation de l'ARSB sont de 30 \$ par joueur.

L'ARS Bourassa s'intéresse également au programme sport-études. Elle identifie des jeunes de 10 à 15 ans dans les écoles primaires et secondaires afin d'en inscrire éventuellement certains au soccer-études.

L'ARSB présente un nombre relativement croissant de joueurs de soccer dans les catégories d'âge entre 4 et 12 ans. De plus, si le nombre de joueurs tend à diminuer après 12 ans, la proportion de jeunes jouant à un niveau compétitif durant leur adolescence tend à se maintenir. Par conséquent, c'est le nombre de joueurs récréatifs qui aurait tendance à diminuer avec l'âge pendant l'adolescence.

Figure 16
Niveau de jeu des joueurs de soccer de Bourassa en fonction de leur âge - 2006



2.4.7 LES PROGRAMMES DE SOCCER INTÉRIEUR 2006-2007 (ARSB)

Depuis quelques années, le soccer d'hiver est solidement implanté dans Bourassa. Les équipes de l'ARS Bourassa participent au championnat intérieur de l'ARS Concordia. La clientèle adulte, importante dans cette région, s'inscrit d'une façon significative au Centre multisports Bois-de-Boulogne ainsi qu'au Soccerplexe Catalogna.

D'autre part, l'ARSB trouve que le soccer intérieur est une belle façon de garder l'intérêt des jeunes pour le ballon rond durant l'hiver et de figoler l'aspect technique afin qu'ils soient prêts à entreprendre la saison extérieure au printemps.

2.4.8 SYNTHÈSE DES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

Lors d'un portrait sommaire réalisé en mai 2006 par la Direction des sports, des parcs et des espaces verts (DSPEV) et confirmé lors de nos rencontres avec les associations régionales, les besoins exprimés en terrains de soccer extérieurs et intérieurs reflètent une demande grandissante provenant de leurs membres (voir tableau suivant).

TABLEAU 18
Synthèse des besoins exprimés par les associations régionales
Agglomération de Montréal

Territoire	Montréal-Concordia	Lac St-Louis	Bourassa
Soccer extérieur	1 à 2 terrains dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	le Lakeshore (Beaconsfield, Kirkland, Sainte-Anne-de-Bellevue)	Arrondissement de Saint-Léonard (bassin d'environ 50 % des joueurs du territoire et accueil des ligues AA et AAA)
	1 terrain à la limite des arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville (Saint-Michel Pompéi)	Ville de Dollard-Des Ormeaux	
	Terrains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	
	Terrains dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Ville de Pointe-Claire	
		Arrondissement de St-Laurent (demandes des communautés culturelles: ligues non affiliées à la Fédération)	
Installation de soccer intérieur	Un centre de soccer intérieur pour le territoire (opération 12 mois) Incluant quatre (4) terrains de soccer extérieurs	Un centre de soccer intérieur Incluant six (6) terrains de soccer extérieurs	Un centre de soccer intérieur Incluant des soccers extérieurs

Tous les intervenants s'accordent cependant pour dire que les centres de soccer intérieurs devraient répondre essentiellement aux besoins de la pratique compétitive, c'est-à-dire aux besoins des ligues A, AA et AAA, et ainsi libérer les terrains actuels pour la pratique récréative.

D'ailleurs, ce principe de subdivision de la pratique sportive de soccer pourrait être partagé entre les différentes entités administratives issues de la récente organisation municipale, à savoir : l'unité centrale et les arrondissements (instance décentralisée).

2.4.9 LES CONSTATS

- L'association régionale et le club sportif agissent aux niveaux de la pratique sportive (initiation, récréation, compétition et excellence) et des compétitions (locales, régionales, provinciales, nationales) qui conviennent à leurs membres. De son côté, la Ville de Montréal met à la disposition de ses partenaires des installations et des équipements qui respectent les normes d'une pratique sportive sécuritaire.
- L'agglomération de Montréal est partagée en trois territoires sportifs représentés par leur association régionale de soccer (ARS) respective, soit les ARS Concordia, Lac Saint-Louis et Bourassa. L'ARS Lac Saint-Louis est celle qui compte le plus grand nombre de joueurs. Toutefois, si on considère uniquement la Ville de Montréal, on constate que le nombre de membres des ARS Lac Saint-Louis et Concordia qui pratiquent le soccer sur le territoire de la Ville de Montréal est du même ordre de grandeur.
- Les ARS de l'agglomération de Montréal proposent des activités récréatives et compétitives extérieures de même que des activités compétitives intérieures de soccer. Il existe une entente entre les ARS Bourassa et Concordia pour l'offre d'activités compétitives (niveau AA extérieur et intérieur).
- La demande en terrains de soccer extérieurs et intérieurs est grandissante. Les intervenants s'accordent pour dire que les centres de soccer intérieurs devraient répondre aux besoins de la pratique compétitive, alors que les terrains actuels devraient principalement servir à la pratique récréative.

2.5 BILAN ET SYNTHÈSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

2.5.1 AUCUNE NORME RECONNUE EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Précisons ici qu'il n'existe présentement pas de systèmes de «normes» généralement reconnues en matière d'équipements sportifs et de loisir pour une collectivité de quelque taille que ce soit permettant une évaluation et une comparaison adéquate. Par conséquent, nous privilégions une autre approche, soit celle de la comparaison.

2.5.2 INVENTAIRE DES INSTALLATIONS DE SOCCER INTÉRIEURES SUR LE TERRITOIRE

On dénombre onze (11) installations de soccer intérieures et 27 aires de jeu de soccer à 7 joueurs sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMN). Plus spécifiquement, l'Île de Montréal compte 6 aires de jeu de soccer à 7 joueurs sur son territoire.

TABLEAU 19
Ratio / Population par aire de jeu de soccer intérieure – Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Municipalités	Population (2002)	Nombre d'installations	Nombre d'aires de jeu intérieures (7 joueurs)	Ratio / Population par aire de jeu (7 joueurs)
Île de Montréal	1 837 072	1	6	306 178
Laval	352 402	3	8	44 050
Couronne nord	457 937	3	5	91 587
Couronne sud	784 551	4	8	98 068
CMM	3 431 962	11	27	123 776

Une autre mesure consiste à tenir compte de la population totale de joueurs par rapport au nombre d'aires de jeu intérieures (7 joueurs) sur le territoire. En fonction de cette mesure, les régions les mieux dotées par rapport à la moyenne d'une aire de jeu de soccer intérieure à 7 joueurs pour 3 153 joueurs sont Laval (1/1 142) et Longueuil incluant la Couronne Sud (1/2 718). Les régions les moins bien dotées sont la couronne nord (1/4 217 joueurs) et l'Île de Montréal (1/5 537 joueurs).

TABLEAU 20
Ratio / Nombre de joueurs (4 à 18 ans) par aire de jeu de soccer intérieure
Région de Montréal

Territoire	Nombre de joueurs (4 à 18 ans)	Nombre d'installations	Nombre d'aires de jeu intérieures (7 joueurs)	Ratio / joueurs par aire de jeu (7 joueurs)
Agglomération de Montréal	33 219	1	6	5 537
Laval	9 139	3	8	1 142
Couronne Nord	21 085	3	5	4 217
Longueuil et Couronne sud	21 705	4	8	2 718
Région de Montréal	85 148	11	27	3 153

En théorie, cette mesure est bonne mais elle n'est pas parfaite. Une mesure plus exacte serait obtenue en traduisant l'offre actuelle en nombre d'heures d'utilisation.

2.5.3 UNE PÉRIODE DE POINTE LIMITÉE

À titre indicatif, on retrouve normalement dans un centre de soccer intérieur deux grandes périodes d'activités : la période régulière d'opération et la période hors saison. La période régulière d'opération est composée d'une période de pointe, comprenant essentiellement des heures intéressantes pour les associations régionales et pour les activités commerciales, et d'une période hors pointe où l'on retrouve des heures moins recherchées. La période de pointe offre 5 175 heures potentielles (3 terrains de soccer à 7) sur un nombre total d'heures d'ouverture d'environ 9 075, soit 55,9 % [un nombre de 1 200 heures multiplié par trois (3) terrains de soccer à 7 pour les associations mineures et un nombre de 525 heures multiplié par trois (3) pour les activités commerciales].

Durant la période hors pointe, la demande d'heures de terrains de soccer intérieurs est généralement faible.

Cette notion de période de pointe est importante, puisqu'elle permet plus loin dans ce rapport de déterminer les besoins en termes d'aires de soccer intérieures. En utilisant le nombre de 1 200 heures comme dénominateur, nous pouvons établir le nombre d'aires de soccer nécessaires pour

répondre aux besoins des associations régionales, tout en conservant un nombre d'heures pour répondre aux besoins des activités commerciales.

TABLEAU 21
Description des périodes d'activités

1. Période régulière (175 jours – 25 semaines) d'opération		Terrain de soccer à 7	Terrain de soccer à 7	Terrain de soccer à 7	Total
Heures d'ouverture :					
Lundi-vendredi :	7 h 00 – 24 h 00				
Samedi-dimanche :	6 h 00 – 24 h 00				
Total/semaine :	121 heures x 25 semaines	3 025	3 025	3 025	9 075
2. Période de pointe					
Heures pour les activités de soccer intérieur (Associations mineures de U 5 à U 18)					
Lundi-vendredi :	17 h 00 – 21 h 00				
Samedi-dimanche :	7 h 00 – 21 h 00				
Total/semaine :	48 heures x 25 semaines	1 200	1 200	1 200	3 600
Heures intéressantes pour les activités commerciales					
Lundi-dimanche :	21 h 00 – 24 h 00				
Total/semaine :	21 heures x 25 semaines	525	525	525	1 575
Sous-total : période de pointe		1 725	1 725	1 725	5 175
3. Heures moins recherchées					
Lundi-vendredi :	7 h 00 – 17 h 00				
Samedi-dimanche :	6 h 00 – 7 h 00				
Total/semaine :	52 heures x 25 semaines	1 300	1 300	1 300	3 900
Grand total		3 025	3 025	3 025	9 075
4. Période hors saison					
Durant cette période, certaines activités peuvent avoir lieu si la demande le justifie [ex. : tournois de fin de saison; location aux écoles de soccer (généralement en août et en juillet)]. Cependant, le volume d'heures hebdomadaires doit être suffisant pour justifier les coûts d'opération (salaires et coûts énergétiques).					

2.5.4 UN NIVEAU DE PARTICIPATION AU SOCCER MINEUR QUI SEMBLE ATTEINDRE UN PLATEAU

Dans le cadre de cette activité, nous examinons l'évolution de la participation au soccer au cours des cinq dernières années. De plus, nous analysons plus spécifiquement les heures requises par les associations régionales et locales pour la pratique du soccer intérieur. Pour ce faire, nous avons réalisé des entrevues auprès des associations suivantes : Association régionale de soccer Concordia, Association régionale de soccer du Lac Saint-Louis et Association régionale de soccer Bourassa. L'idée principale ici est de déterminer la demande actuelle en matière de soccer intérieur (nombre d'heures de jeu) en relation avec le nombre de membres de chacune des

associations régionales. En d'autres termes, il s'agit d'établir le ratio nombre d'heures/membre pour chacune des associations régionales sur le territoire de la Ville de Montréal.

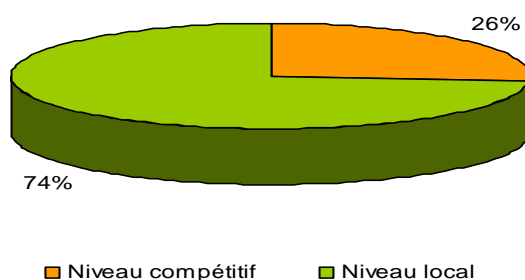
Les données fournies par la Fédération de soccer du Québec pour l'agglomération de Montréal permettent de constater qu'il n'y a eu aucune progression dans la pratique du soccer sur le territoire entre 2001 et 2006 en ce qui concerne les jeunes âgés de 5 à 19 ans. Seuls les territoires de Montréal-Concordia et Bourassa, qui comptent moins de joueurs que celui du Lac Saint-Louis, ont enregistré une progression significative de leur nombre de joueurs (voir le tableau suivant).

TABLEAU 22
Évolution du nombre de membres âgés de 5 à 19 ans – Agglomération de Montréal

Territoires	2001	2002	2003	2004	2005	2006	% 2001/2006	Variation moyenne
Bourassa	1 749	1 835	2 170	2 362	2 599	3 012	72,2 %	14,4 %
Montréal-Concordia	6 562	7 046	8 064	6 940	8 496	9 026	37,5 %	7,5 %
Lac Saint-Louis	21 291	20 943	23 519	21 288	22 124	20 926	-1,7 %	-0,3 %
Total	29 602	29 824	33 753	30 590	33 219	32 964	11,4 %	2,3 %

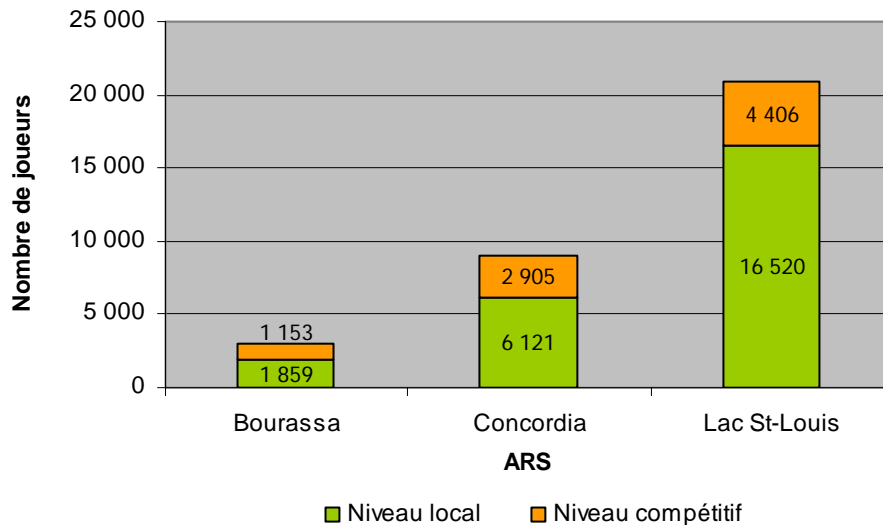
Il est à noter qu'en 2006, 42 % des jeunes joueurs de l'ARS Lac Saint-Louis pratiquaient le soccer sur le territoire de la Ville de Montréal. Au total, la Ville de Montréal comptait environ 20 800 jeunes joueurs de soccer sur son territoire en 2006.

Figure 17
Niveau de jeu des jeunes joueurs de soccer de l'agglomération de Montréal - 2006



L'agglomération de Montréal suit la tendance provinciale en ce qui concerne une plus forte présence de joueurs récréatifs. Un peu plus du quart des joueurs de soccer de l'agglomération de Montréal pratiquent tout de même ce sport à un niveau compétitif.

Figure 18
Niveau de jeu des jeunes joueurs de soccer des ARS de l'agglomération de Montréal, excluant les adultes – 2006

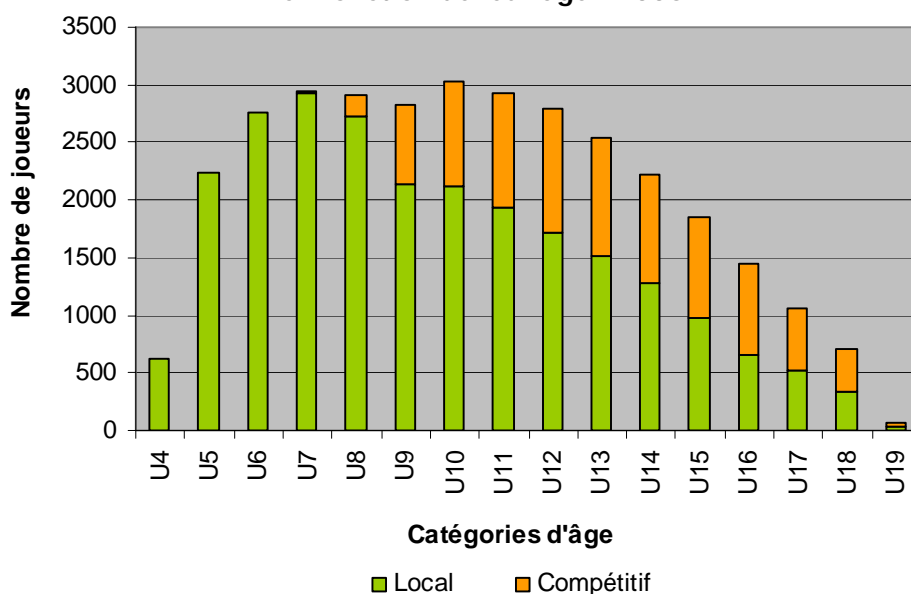


Des trois ARS de l'agglomération de Montréal, c'est celle de Lac Saint-Louis qui compte le plus de joueurs, tant au niveau récréatif qu'au niveau compétitif, avec 52 % des joueurs de soccer de l'Île. Cependant, proportionnellement, ce sont les ARS de Bourassa et de Montréal-Concordia qui comptent les meilleurs ratios compétiteurs vs joueurs totaux, ratios se chiffrant respectivement à 38 % et 32 % (comparativement à 21 % pour Lac Saint-Louis).

La figure suivante présente la répartition des jeunes joueurs de soccer en fonction de leur âge. On remarquera que de 6 à 13 ans, on compte plus de 2 500 joueurs pour chacune des catégories d'âge. Par ailleurs, il semblerait que plus les jeunes avancent dans l'adolescence, moins ils sont nombreux à pratiquer le soccer.

De plus, on constate que pour les catégories d'âge allant de 4 à 10 ans, le nombre de joueurs de soccer augmente généralement avec l'âge. Par contre, le nombre de joueurs par catégorie décline une fois passé le U10. De plus, si le nombre de joueurs adolescents pratiquant le soccer de façon récréative tend à diminuer, la portion de jeunes de niveau compétitif tend à se maintenir jusqu'à 17 ans.

Figure 19
Niveau de jeu des joueurs de soccer de l'agglomération de Montréal
en fonction de leur âge - 2006



Le tableau suivant montre que le taux de pénétration du soccer dans la population juvénile des trois ARS est à son plus haut niveau pour les catégories des 5-9 ans et des 10-14 ans. On découvre aussi que l'ARS Lac Saint-Louis possède non seulement le plus grand nombre de jeunes joueurs de soccer, mais devance allègrement les deux autres ARS avec un taux de pénétration de plus de 20 % pour les 5-9 ans (24,0%) et pour les 10-14 ans (23,7%) et avec un taux de 9,4 % pour la catégorie des 15-19 ans. Ces taux représentent environ deux fois ceux de l'ARS Bourassa et environ trois fois ceux de l'ARS Concordia. On doit d'ailleurs noter que l'ARS Concordia possède la plus grande population juvénile des trois ARS et c'est aussi celle où les taux de pénétration du soccer au sein de la population de jeunes sont les moins élevés.

TABLEAU 23
Taux de pénétration du soccer au sein de la population de jeunes
Agglomération de Montréal

ARS	Population totale 2001				Joueurs de soccer 2006				Taux de pénétration				Total
	Groupes d'âge				Groupes d'âge				Groupes d'âge				
	0-4	5-9	10-14	15-19	0-4	5-9	10-14	15-19	0-4	5-9	10-14	15-19	
Bourassa	11 320	11 372	10 143	10 280	71	1 135	1 312	494	0,6%	10,0%	12,9%	4,8%	7,0%
Concordia	52 210	52 438	48 127	53 075	289	3 683	3 734	1 320	0,6%	7,0%	7,8%	2,5%	4,4%
Lac Saint-Louis	32 090	36 894	35 716	35 270	257	8 862	8 477	3 330	0,8%	24,0%	23,7%	9,4%	15,0%
Total	95 620	100 704	93 986	98 625	617	13 680	13 523	5 144	0,6%	13,6%	14,4%	5,2%	8,5%

Tel que mentionné précédemment, en 2006, 42 % des jeunes joueurs de l'ARS Lac Saint-Louis pratiquaient le soccer sur le territoire de la Ville de Montréal. Au total, la Ville de Montréal dénombrait environ 20 800 jeunes joueurs sur son territoire.

Le tableau suivant présente les taux de pénétration du soccer dans la population juvénile de la Ville de Montréal. Ce taux est de 6,1 % pour l'ensemble de la population juvénile, ce qui est inférieur au taux de pénétration observé pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal.

TABLEAU 24
Taux de pénétration du soccer au sein de la population de jeunes de la Ville de Montréal

	Population ¹⁵	2006	
		Nombre de joueurs ¹⁶	Taux de pénétration
0-4	85 377	500	0,6%
5-19	253 719	20 300	8,0%
Total	339 096	20 800	6,1%

¹⁵ Estimation de la population par groupes d'âge pour l'année 2006 à partir des perspectives démographiques de la population de l'Île de Montréal pour l'année 2006 de l'Institut de la Statistique du Québec.

¹⁶ Estimation du nombre total de joueurs sur le territoire de la Ville de Montréal à partir des données sur la répartition des joueurs de l'ARSLs sur les territoires de la Ville de Montréal et des municipalités reconstituées.

2.5.5 UN MARCHÉ COMMERCIAL DIFFICILE À IDENTIFIER

Entre 2004 et 2006, le nombre total de membres adultes a diminué sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Au cours de cette même période, le nombre de membres chez les jeunes a augmenté. Cette baisse du nombre d'adultes sur le territoire de l'agglomération de Montréal est de l'ordre de - 4,1 % entre 2004 et 2006. Cette baisse se concentre exclusivement sur le territoire de l'ARSC (- 13,9 %).

TABLEAU 25
Évolution du nombre de membres adultes – Île de Montréal

Territoires	2004	2005	2006	Variation 2004/2006	Variation moyenne
Bourassa	648	780	1 043	61,0%	15,2%
Montréal-Concordia	3 478	2 720	1 550	-55,4%	-13,9%
Lac Saint-Louis	2 646	2 760	3 057	15,5%	3,9%
Total	6 772	6 260	5 650	-16,6%	-4,1%

Plusieurs facteurs peuvent peut-être expliquer la baisse du nombre d'adultes enregistrée sur le territoire de l'ARSC entre 2004 et 2006, notamment l'absence d'installations de soccer intérieures. Il faut noter que les ligues adultes sont particulièrement sensibles à une offre de service adaptée à la pratique hivernale de soccer. Ces ligues adultes forment d'ailleurs une majorité de la clientèle du Soccerplex Catalogna.

Au total, on dénombrait 5 650 adultes membres d'une des trois (3) ARS de l'Île de Montréal en 2006. De ce nombre, environ 3 800 pratiquaient le soccer dans un club localisé sur le territoire de la Ville de Montréal¹⁷.

¹⁷ Environ 42 % des joueurs de l'ARS Lac Saint-Louis pratiquaient le soccer sur le territoire de la Ville de Montréal.

2.5.6 LES CONSTATS

- L'agglomération de Montréal compte 26 % de joueurs au niveau de la pratique compétitive de sport. En termes absolus, l'ARS Lac Saint-Louis est celle qui compte le plus de joueurs, tant au niveau récréatif qu'au niveau compétitif, avec 52 % des joueurs de soccer de l'agglomération. Par contre, proportionnellement, ce sont les ARS de Bourassa et de Montréal-Concordia qui comptent les meilleurs ratios joueurs compétitifs vs nombre total de joueurs (38 % pour l'ARSB, 32 % pour l'ARSC et 21 % pour l'ARSLs).
- Le taux de pénétration du soccer dans la population juvénile diminue avec l'âge, passant de 13,6 % chez les 5-9 ans à 5,2 % chez les 15-19 ans.
- Le soccer est plus solidement implanté sur le territoire de l'ARS Lac Saint-Louis que sur celui des deux autres ARS de l'Île de Montréal. En effet, l'ARSLs devance allègrement les ARSB et ARSC avec des taux de pénétration de plus de 23,7 % pour les 5-9 ans et les 10-14 ans et un taux de près de 10 % pour la catégorie des 15-19 ans. Ces taux représentent environ deux fois ceux de l'ARS Bourassa et environ trois fois ceux de l'ARS Concordia.
- On dénombrait 5 650 adultes membres d'une des trois (3) ARS de l'agglomération de Montréal en 2006. Les ligues adultes sont particulièrement sensibles à une offre de service adaptée à une pratique hivernale du soccer. Ces ligues adultes forment d'ailleurs la majorité de la clientèle (60 %) du Soccerplexe Catalogna.

2.6 CE QUE NOUS EN RETENONS

- 1) Les huit associations régionales de soccer (ARS) de la grande région de Montréal représentent près de 60 % des membres québécois. Les ARS Lac Saint-Louis et Rive-Sud sont les deux ARS les plus importantes, avec plus de 23 000 membres chacune en 2006 (47 % des membres de la grande région de Montréal).
- 2) La population totale de la Ville de Montréal et de l'agglomération de Montréal devrait croître au cours des prochaines années. Malgré une légère augmentation d'environ 15 800 jeunes de 0 à 19 ans, le poids relatif de cette classe de population devrait diminuer d'ici 2016; il passerait de 20,9 % en 2001 à 20,0 % en 2016.
- 3) La municipalité, via les conseils d'arrondissements, le conseil municipal de la ville centre et le conseil d'agglomération (volet de l'élite sportive), supporte ses organismes partenaires en sport par l'octroi de contributions financières, le prêt d'installations sportives pour la tenue des entraînements et des compétitions et l'apport d'une expertise-conseil aux organismes partenaires identifiés.

- 4) Dans l'offre de programmes d'activités à la population, les services municipaux de loisir à Montréal privilégient un mode d'intervention mixte. La municipalité prend en charge les responsabilités inhérentes à la planification, à l'aménagement et à l'entretien des espaces et équipements de soutien à l'activité récréative et laisse à un organisme partenaire (OBN ou privé) les responsabilités inhérentes à l'organisation et à l'animation de l'offre de services aux citoyens.
- 5) Pour la majorité des disciplines sportives, l'agglomération de Montréal est divisée en trois territoires sportifs définis selon la logique du programme des Jeux du Québec. Ce découpage territorial ne représente pas nécessairement les priorités d'un gouvernement municipal.
- 6) Il est possible que la réforme défendue par la Fédération de soccer du Québec se fasse au détriment des objectifs de participation qui représentent jusqu'à maintenant le fondement des engagements municipaux en termes d'investissements et de soutien. De plus, le modèle de développement des athlètes représente un volume d'heures d'entraînement très élevé. Ces nouvelles exigences nécessiteront de nouveaux investissements majeurs. Or, les municipalités se trouvent devant un fait accompli puisque les instances de la Fédération ont déjà adopté la réforme.
- 7) Si on considère uniquement le territoire de la Ville de Montréal, on constate que le nombre de membres des ARS Lac Saint-Louis et Concordia (incluant Bourassa) qui pratiquent le soccer au niveau compétitif est du même ordre de grandeur (ARS Lac Saint-Louis 4 406 joueurs, Concordia 4 058 joueurs).
- 8) Seule la pratique compétitive du soccer (26 % des joueurs) dont le volume d'entraînement et le cadre de compétition sont annuels nécessite à la fois des installations de soccer extérieures et intérieures.
- 9) Le soccer est plus solidement implanté sur le territoire de l'ARS Lac Saint-Louis que sur celui des deux autres ARS de l'Île de Montréal. En effet, l'ARSLS devance allègrement les ARSB et ARSC avec des taux de pénétration de plus de 23,7 % pour les 5-9 ans et les 10-14 ans de même qu'un taux de près de 10 % pour la catégorie des 15-19 ans. Ces taux représentent environ deux fois ceux de l'ARS Bourassa et environ trois fois ceux de l'ARS Concordia.
- 10) Le taux de pénétration du soccer dans la population juvénile diminue avec l'âge, passant de 13,6 % chez les 5-9 ans à 5,2 % chez les 15-19 ans.
- 11) On dénombrait 5 650 adultes membres d'une des trois (3) ARS de l'agglomération de Montréal en 2006. Les ligues adultes sont particulièrement sensibles à une offre de service adaptée à une pratique hivernale du soccer.

3 ORIENTATIONS FUTURES D'INTERVENTION

À partir des résultats de l'analyse de l'offre et de la demande et de la situation des associations, nous identifierons les principaux enjeux et esquisserons les orientations futures d'intervention pour la Ville de Montréal. Il s'agit ici d'un travail de planification, nourri par les valeurs et les principes de la Ville de Montréal en ce qui a trait à l'offre de service à la population en matière de soccer intérieur, qui se conclura par l'élaboration d'orientations stratégiques. Ainsi, la teneur des programmes, les clientèles visées, le statut de l'installation (arrondissement, ville, agglomération) seront considérés à ce moment. Cette phase repose donc en grande partie sur le positionnement clair et assumé de l'administration municipale quant à ses volontés de développement. L'apport des intervenants s'avère ici stratégique et incontournable. À cet égard, une séance de travail a été tenue avec les principaux intervenants de la Ville de Montréal.

3.1 ÉVOLUTION DE LA DEMANDE EN MATIÈRE DE SOCCER INTÉRIEUR

La présente section vise plus particulièrement à déterminer la demande actuelle et future provenant des associations régionales sur le territoire de la Ville de Montréal. Au préalable, nous devons toutefois reconnaître certaines pratiques courantes en matière de soccer intérieur comme des prémisses essentielles au développement du soccer intérieur sur le territoire de la Ville de Montréal.

Avec l'essor vertigineux qu'a connu la pratique du soccer, les villes sont confrontées à une demande sans cesse croissante pour des surfaces de qualité de la part des adeptes de ce sport. La croissance de cette pratique est attribuable en partie à la perception très répandue que c'est un sport peu coûteux, à la portée de tous. Ceci est possiblement vrai pour l'adepte d'une pratique récréative durant la période estivale. Cette pratique se fait généralement sur des installations extérieures dont le coût d'aménagement et d'entretien est supporté par la municipalité. Le modèle de développement à long terme du joueur de soccer exige cependant un volume d'entraînement de plus en plus élevé, que les surfaces extérieures ne peuvent réellement offrir à cause des conditions particulières de notre climat. La pratique compétitive nécessite donc des installations de soccer intérieures qui permettent aux joueurs d'améliorer leur performance et

d'aspirer ainsi à participer à un réseau de compétitions adapté à leurs capacités et régi par une fédération sportive.

On peut donc affirmer, de façon générale, que la pratique du soccer intérieur s'adresse surtout aux joueurs de niveau compétitif. D'ailleurs, cette prémisse a été confirmée par tous les intervenants rencontrés. L'acceptation de cette pratique courante est fondamentale pour déterminer le niveau de la demande actuelle et future en installations de soccer intérieures sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il nous reste maintenant à établir un nombre d'heures que nous jugerons raisonnable pour permettre une pratique adéquate du soccer intérieur selon la catégorie de joueurs. Pour ce calcul, nous pouvons nous baser sur la pratique courante ou sur les besoins, exprimés en heures de soccer intérieur, établis par les associations régionales pour soutenir la pratique hivernale sur leur territoire. Le tableau suivant illustre le ratio nombre d'heures en fonction de la pratique courante en ce qui a trait au nombre d'heures pour soutenir la tenue de matchs de compétition seulement. Dans ce cas, les besoins d'espace pour soutenir la demande en heures d'entraînement devront encore être comblés par les équipements et gymnases existants.

TABLEAU 26
Ratio nombre d'heures/pratique courante dans l'agglomération de Montréal
Associations régionales - 2006

Associations régionales	Nombre total de joueurs	Nombre de joueurs (compétitifs)	Ratio %	Nombres d'heures allouées - 2006	Ratio Heure/joueur
Association régionale du Lac-St-Louis	20 964	4 406	21,0 %	1 479	.335
Association régionale Concordia et Bourassa	12 038	4 058	33,7 %	1 319	.325
Total et ratio nombre d'heures /pratique courante	32 964	8 464	25,6 %	2 798	.330

Il est toujours possible de décider, pour des raisons d'affaires publiques, d'allouer à ces joueurs ou à un groupe de ceux-ci un nombre d'heures plus élevé ou plus faible. Dans ce cas, les besoins estimés en termes d'heures de disponibilité (terrain de soccer intérieur) devront être révisés.

Une réflexion s'impose ici sur l'importance que l'on voudra accorder aux pratiques sportives hivernales et au financement des activités municipales, particulièrement celles associées à l'activité sportive de soccer intérieur.

3.1.1 UNE AUGMENTATION DE LA DEMANDE FUTURE

Plusieurs facteurs influenceront lourdement la demande en matière de sports et d'activités physiques au Québec, notamment la diminution des jeunes de moins de 20 ans au cours des prochaines années dans l'ensemble du Québec. Les prévisions de l'ISQ pour la Ville de Montréal permettent au contraire de prévoir une augmentation de la demande future. Une des conséquences directes de ce facteur sera l'augmentation effective du nombre d'heures de soccer intérieur pour répondre aux besoins des associations régionales sur le territoire de la Ville de Montréal (conditionnellement au maintien ou à la hausse du taux de pénétration actuel).

Cette situation future pourra permettre, au cours des années, un développement de l'offre de services en matière de sports sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

3.1.2 LES JEUNES DE MOINS DE 20 ANS

Le tableau suivant illustre l'évolution de la population des jeunes de moins de 20 ans sur le territoire de la Ville de Montréal en 2006, 2011 et 2016.

TABLEAU 27
Évolution de la population des jeunes de 5 à 19 ans – 2006, 2011, 2016

Municipalité	Population 5 à 19 ans 2006	Population 5 à 19 ans 2011	Variation 2006/2011 %	Population 5 à 19 ans 2016	Variation 2011/2016
Ville de Montréal	253 717	261 205	2,95 %	259 672	- 0,5 %

On remarquera que la population des jeunes risque de diminuer très légèrement en 2016 et d'atteindre 259 672 jeunes de 5 à 19 ans, comparativement à 261 205 en 2011. Le nombre de jeunes correspond à 253 717 en 2006.

On peut donc considérer que la demande devrait progresser légèrement et atteindre sensiblement un plateau au cours des prochaines années, à moins d'un nouvel engouement majeur.

3.1.3 LES ADULTES

Les adultes ont démontré, en toute logique, qu'en général, plus une personne est âgée, moins il est probable qu'elle s'engage dans une activité physique intense. En outre, celles et ceux qui demeurent actifs s'orientent souvent vers des activités physiques moins exigeantes physiquement, telles la bicyclette et la marche. Au cours des prochaines années, le nombre de personnes âgées de 20 à 50 ans devrait rester relativement stable sur tout le territoire de la Ville de Montréal, passant de 745 092 en 2006, à 742 782 en 2011 et 744 374 en 2016.

On peut donc considérer que la demande provenant des ligues adultes restera normalement assez stable, à moins d'une augmentation substantielle de la pratique de ce sport chez les adultes. En supposant que l'intérêt manifesté par les adultes soit constant, on peut estimer une demande stable au cours des prochaines années dans l'ensemble de la Ville de Montréal.

3.1.4 LES CONSTATS

- Les associations régionales allouent un peu moins de 3 000 heures annuellement durant la période de pointe pour soutenir la pratique hivernale de soccer de niveau compétitif sur le territoire de l'agglomération de Montréal, soit un ratio moyen de 0,330 heure/joueur.
- Sur le marché commercial, cette demande représente un déboursé d'environ 420 000 \$ annuellement, ou 50 \$ par jeune (3 000 heures au tarif actuel de 140 \$ de l'heure).
- En 2016, la population des jeunes risque de diminuer très légèrement et d'atteindre 259 672 jeunes de 5 à 19 ans, comparativement à 261 205 en 2011. Le nombre de jeunes correspond à 253 717 en 2006. On peut donc considérer que la demande actuelle devrait progresser légèrement et atteindre sensiblement un plateau au cours des prochaines années, à moins d'un nouvel engouement majeur.
- On peut aussi considérer que la demande provenant des ligues adultes devrait normalement rester assez stable. En supposant que l'intérêt manifesté par les adultes soit constant, on peut estimer une demande stable au cours des prochaines années dans l'ensemble de la Ville de Montréal.

3.2 ÉTUDE DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Deux (2) options de développement se dessinent actuellement pour la Ville de Montréal. Fondamentalement, elles sont toutes deux liées à un facteur déterminant, soit le niveau de la demande en soccer intérieur sur son territoire. Cette demande est tributaire de la participation des jeunes et des moins jeunes au sport de soccer intérieur au cours des prochaines années dans l'ensemble du Québec, particulièrement dans la région de Montréal.

Il a été précédemment démontré qu'au cours des prochaines années, la demande en heures de soccer intérieur sera légèrement en croissance sur le territoire de la Ville de Montréal. L'Institut de la Statistique du Québec confirme une légère augmentation des jeunes de moins de 20 ans durant la période 2006 et 2011 et une stagnation pour la période comprise entre 2011 et 2016.

Nonobstant cette tendance démographique, le territoire de l'association régionale du Lac St-Louis démontre une vitalité en ce qui a trait à l'offre de service en matière de soccer (intérieur et extérieur) sur son territoire. Elle affiche un taux de participation élevé (15 % sur le territoire de l'agglomération et 8 % dans la Ville de Montréal). En d'autres termes, les associations régionales ne peuvent accorder plus d'heures de soccer intérieur puisque l'offre n'est pas disponible. Le Soccerplex Catalogna et le complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) sont pleinement utilisés.

La Ville de Montréal peut décider de conserver le statut quo actuel et souhaiter que le marché privé réponde à la demande ou elle peut agir et favoriser l'émergence de nouvelles installations de soccer sur son territoire. Cette option implique cependant une réflexion sur sa politique actuelle de soutien à la pratique hivernale de soccer intérieur au sein de sa population de jeunes de moins de 20 ans. Elle cherchera sans aucun doute à s'interroger davantage sur cette pratique hivernale et face à la rareté des ressources, elle souhaitera mieux contrôler son développement. Cette situation se justifie surtout lorsqu'on examine l'importance des investissements à venir pour répondre à la demande actuelle.

D'un autre côté, lorsqu'on regarde que l'inactivité croissante des Québécois fait régulièrement les manchettes, il apparaît de plus en plus clairement que les sports et l'activité physique ne doivent pas être perçus comme une dépense, mais comme un investissement dont les impacts sont concrets et mesurables. Au Québec, entre 1987 et 1998, le nombre de personnes ayant un

problème d'excès de poids¹⁸ et d'obésité s'est accru de 44 % (Lachance et colla., 2005). La part des dépenses publiques en santé au Québec représenterait 7,5 % du PIB en 2001-2002. Au Canada, en 2001, les coûts en soins de santé liés à la sédentarité étaient de 5,3 milliards de dollars. En plus d'être un excellent moyen d'intégration, la participation aux sports ou à l'activité physique favorise la cohésion sociale et engendre des sentiments d'appartenance à la collectivité.

Deux scénarios possibles seront ici examinés. Elle peut baser son offre de service sur la pratique courante pour soutenir essentiellement la tenue de matchs de compétition ou encore sur les besoins exprimés par les organismes partenaires pour soutenir également la tenue de séances d'entraînement.

3.2.1 SCÉNARIO BASÉ SUR LA PRATIQUE COURANTE

La pratique hivernale du soccer s'adresse essentiellement aux jeunes inscrits au volet compétitif de cette discipline. Cette prémisse a été confirmée par tous les intervenants rencontrés.

Ce scénario correspond aux besoins actuels de la pratique courante de soccer intérieur sur le territoire de la Ville de Montréal en 2006 et ceux estimés en 2011 et 2016 pour soutenir essentiellement la tenue de matchs de compétition (voir l'annexe 1 : Calcul selon la pratique courante et les besoins exprimés, Fiche d'analyse pour soutenir la tenue de matchs de compétition).

Il faut noter que le ratio nombre d'heures/joueur est appliqué à l'ensemble des joueurs de niveau compétitif. Dans les faits, les associations régionales allouent un nombre d'heures plus élevé, puisqu'il y a environ seulement 50 % des joueurs de niveau compétitif qui participent aux événements organisés par les associations.

¹⁸ L'excès de poids est défini dans ce cas-ci par un indice de masse corporelle $IM \geq 27 \text{ kg/m}^2$ – Les cibles d'action 2005-2008 du programme Kino-Québec.

TABLEAU 28
Calcul du nombre d'heures selon la pratique courante de soccer intérieur
Ville de Montréal 2006

Municipalité	Nombre de joueurs / compétitif 2006	Ratio Nb d'heures / joueur	Besoin en nombre d'heures 2006
Ville de Montréal	5 903	0,335	1 977

On remarquera que les besoins en heures pour la pratique de soccer intérieur risquent de diminuer légèrement en 2016 et d'atteindre 2 025 heures, comparativement à 2 036 heures en 2011. Le nombre de 1 977 heures en 2006 correspond bien à la pratique courante actuelle pour soutenir la pratique hivernale de niveau compétitif des jeunes de 5 à 19 ans.

TABLEAU 29
Calcul de la demande – Ville de Montréal
Scénario basé sur la pratique courante – 2006, 2011, 2016

Rubrique	Nombre h/année 2006	Nombre h/année 2011	Nombre h/année 2016
Demande totale d'heures d'utilisation «prime time»	1 977	2 036	2 025
Nombre d'heures d'utilisation «prime time»	1 200	1 200	1 200
Nombre d'installations intérieures de soccer à 7	1,64	1,69	1,68
Nombre de terrains à 7 joueurs	2	2	2

Ce scénario suppose donc l'implantation de deux aires de jeu intérieures sur le territoire de la Ville de Montréal. Cette demande tient compte des joueurs de niveau compétitif sur le territoire de la Ville de Montréal, incluant les joueurs de la Ville de Montréal de l'Association régionale du Lac St-Louis. *Si on exclut la demande provenant de ce groupe de joueurs, nous obtenons une demande d'heures d'environ 1 360 heures ou 1,13, nécessitant de façon réaliste deux (2) aires de jeu de soccer à sept (7) joueurs.*

3.2.2 SCÉNARIO BASÉ SUR LES BESOINS EXPRIMÉS

Ce scénario se base principalement sur les besoins exprimés par les associations régionales. Cette demande est jugée par les responsables comme raisonnable pour permettre une pratique de soccer hivernale adéquate selon la catégorie de joueurs. Il se base également sur le nombre d'heures utilisé par les associations locales (ex. Les Lakers) sur le territoire du Lac St-Louis. Pour ce calcul, nous nous basons sur un ratio de 1,06 heure par joueur compétitif (voir l'annexe 1 : Calcul selon la pratique courante et les besoins exprimés, Fiche d'analyse basée sur la tenue de matchs de compétition et d'heures d'entraînement).

TABLEAU 30
Calcul du nombre d'heures selon les besoins exprimés – Ville de Montréal -2006

Municipalité	Nombre de joueurs / compétitif 2006	Ratio Nb d'heures / joueur	Besoin en nombre d'heures 2006
Ville de Montréal	5 903	1,06	6 257

TABLEAU 31
Calcul de la demande selon les besoins exprimés – Ville de Montréal
2006, 2011, 2016

Rubrique	Demande actuelle h/année	Nombre h/année 2011	Nombre h/année 2016
Demande totale d'heures d'utilisation «prime time»	6 257	6 441	6 408
Nombre d'heures d'utilisation «prime time»	1 200	1 200	1 200
Nombre d'installations intérieures de soccer à 7	5,21	5,36	5,34
Nombre de terrains à 7 joueurs	5	5	5

Ce scénario suppose donc l'implantation de cinq (5) aires de jeu intérieures sur le territoire de la Ville de Montréal. Cette demande tient compte des joueurs de niveau compétitif sur le territoire de la Ville de Montréal, incluant les joueurs de la Ville de Montréal de l'Association régionale

du Lac St-Louis. *Si on exclut la demande provenant de ce groupe de joueurs, nous obtenons une demande d'heures d'environ 4 301 heures ou 3,58, nécessitant de façon réaliste quatre (4) aires de jeu de soccer à sept (7 joueurs).*

La réforme de la pratique compétitive proposée par la Fédération sportive de soccer (FSQ) exige un volume d'entraînement supérieur aux besoins exprimés par l'ARSC et à ceux estimés selon la pratique courante actuelle (voir le tableau 15 à la page 43).¹⁹ Dans les demandes de la FSQ, il est notamment question de l'accès à des installations de soccer intérieures pour les entraînements et les compétitions, ainsi que de l'aménagement de terrains extérieurs de soccer avec vestiaires, bancs et estrades. À titre indicatif, le nombre d'heures que la FSQ exige pourrait être de l'ordre de 4 heures par joueur de niveau compétitif.

Il est indispensable maintenant de concilier ces scénarios et d'établir une proposition réaliste pour la Ville de Montréal. Le calcul selon les besoins exprimés par les associations régionales (1,06 h/joueur de niveau compétitif) dépasse la pratique courante (0,335 h/joueur) pour soutenir la tenue de matchs de compétition seulement sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ces deux scénarios demeurent cependant réalistes, surtout si l'on tient compte des besoins exprimés par la Fédération de soccer du Québec (2 h/joueur) pour soutenir la tenue de matchs de compétition et de périodes d'entraînement des joueurs de niveau compétitif sur le territoire de la Ville de Montréal.

Compte tenu de l'importance des besoins exprimés et des ressources disponibles pour y répondre, les instances décisionnelles, tant au niveau municipal qu'au niveau des arrondissements, seront appelées à faire des choix. Les interventions à effectuer en matière d'équipements récréatifs sur le territoire de la Ville de Montréal au cours des prochaines années seront multiples et imposantes. Leur mise en œuvre exigera donc la mise en place de stratégies d'intervention.

S'il est légitime de travailler au développement de nouveaux équipements en matière de soccer intérieur, vouloir développer ces nouveaux équipements sans protéger les efforts déjà consentis sur le territoire du Lac St-Louis risque de décourager certains partenaires. Dans ce sens, la

¹⁹ À partir de U10 à U13, on parle d'un volume d'entraînement supérieur au ratio de 1,06 par joueur.

structure de tarification mise en place pour ce nouvel équipement pourrait jouer un rôle significatif en matière d'équité sur le plan économique pour l'ensemble des intervenants. D'ailleurs, cette structure de tarification pourrait prendre en compte plusieurs facteurs, notamment l'indice de pauvreté²⁰ sur le territoire de la Ville de Montréal.

3.2.3 LES CONSTATS

- Le scénario basé sur la pratique courante suppose l'implantation de deux aires de jeu intérieures sur le territoire de la Ville de Montréal. Cette demande tient compte des joueurs de niveau compétitif sur le territoire de la Ville de Montréal, incluant les joueurs de la Ville de Montréal de l'Association régionale du Lac St-Louis. **Si on exclut la demande provenant de ces joueurs, nous obtenons une demande d'environ 1 360 heures durant la période de pointe, soit 1,64 aire de jeu ou, de façon réaliste, deux (2) aires de jeu de soccer à sept (7) joueurs.**
- Le scénario basé sur la demande exprimée suppose l'implantation de cinq (5) terrains de soccer intérieurs. Cette demande tient compte des joueurs de niveau compétitif sur le territoire de la Ville de Montréal, incluant les joueurs de la Ville de Montréal de l'Association régionale du Lac St-Louis. **Si on exclut la demande provenant de ces joueurs, nous obtenons une demande de 4 301 heures durant la période de pointe d'utilisation, soit 3,58 aires de jeu ou, de façon réaliste, quatre (4) aires de jeu de soccer à sept (7) joueurs.**
- La réforme de la pratique compétitive proposée par la Fédération sportive de soccer (FSC) exige un volume d'entraînement supérieur aux besoins exprimés par l'ARSC et à ceux estimés selon la pratique courante actuelle (voir le tableau 15 à la page 43).²¹
- S'il est légitime de travailler au développement de nouveaux équipements en matière de soccer intérieur, vouloir développer ces nouveaux équipements sans protéger les efforts déjà consentis sur le territoire du Lac St-Louis risque de décourager certains partenaires. Dans ce sens, la structure de tarification mise en place pour ce nouvel équipement pourrait jouer un rôle significatif en matière d'équité sur le plan économique pour l'ensemble des intervenants. D'ailleurs, une allocation financière au soutien de la pratique sportive pourrait facilement prendre en compte plusieurs facteurs, notamment la provenance et l'indice de pauvreté²² sur le territoire de la Ville de Montréal.

²⁰ Selon l'indice de Pampalon et Raymond calculé à partir de plusieurs variables.

²¹ À partir de U10 à U13, on parle d'un volume d'entraînement supérieur au ratio de 1,06 par joueur.

²² Selon l'indice de Pampalon et Raymond calculé à partir de plusieurs variables.

3.3 PROGRAMMATION PRÉLIMINAIRE D'UNE INSTALLATION SPORTIVE

Il existe plusieurs modèles d'installations de soccer intérieures. Le modèle que l'on présente répond à un niveau de planification correspondant à une desserte plus régionale que locale. Ce type d'installation correspond pour une concentration approximative de plus de 100 000 habitants. C'est effectivement à ce moment que commence à se développer une masse critique de joueurs suffisante (plus de 4 000 joueurs de niveaux compétitif et récréatif) pour répondre au développement de cette offre de service.

Cette installation de soccer intérieure comporte généralement trois (3) types de fonctions : une surface de jeu libre d'entraves et d'obstacles pour la pratique du soccer, des aires de services et des aires publiques d'accueil et d'administration. Il est souhaitable que ces installations sportives soient complétées par une ou deux installations extérieures de soccer conformes aux standards de la pratique sportive.

Cette installation peut comprendre également des équipements périphériques (salle de conditionnement physique, boutique d'articles de sport, etc.). Il faut cependant être très prudent lors de la planification de ces besoins. Des espaces trop généreux peuvent affecter durement les coûts d'exploitation.

Le programme fonctionnel de base décrit sommairement dans le tableau suivant correspond à une installation sportive comportant trois (3) terrains de soccer intérieurs. Une description fonctionnelle plus complète se trouve à l'annexe 2 du présent document.

TABLEAU 32
Description du programme fonctionnel intérieur

Programme des espaces	Description	Superficie brute M²
Aires publiques d'accueil et d'administration	Un hall comprenant l'accueil, des chambres de joueurs, une salle multifonctionnelle et des espaces administratifs	2 068
Terrain de soccer intérieur	Soccer intérieur de 61 x 117 mètres pouvant se subdiviser en trois terrains de 35 x 55 mètres	7 137
Aires de services	Vestiaires, entrepôt, local mécanique et électrique	795
Total		10 000

À ce coût total, il faut ajouter les frais d'acquisition du terrain de même que les frais de financement du projet. Ces frais peuvent représenter un montant très élevé. Pour le financement du projet, ce montant dépend de deux facteurs : (1) l'avoir en capital disponible par la Ville de Montréal et (2) l'aide financière provenant d'un programme d'infrastructure de Québec ou d'Ottawa. À titre indicatif, pour un coût de construction de 10 M \$, financé à 6,5 % (taux approximatif sur le marché), la facture annuelle qui devrait être assumée par la Ville est de 819 814 \$ sur une période de (25) ans. Il est évident que les fluctuations des taux d'intérêt au cours de la période de financement auront une influence sur cette facture annuelle.

3.3.3 ÉVALUATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS D'EXPLOITATION (TYPE)

L'évaluation budgétaire des coûts d'exploitation est faite sur la base d'informations recueillies en rapport avec l'opération d'équipements similaires et qui rejoignent les habitudes de tarification en vigueur actuellement. Dans l'ensemble, les estimations budgétaires correspondent aux coûts des ressources qui prévalent dans le contexte d'une exploitation en régie interne. Nous considérons donc dans le présent budget que la Ville de Montréal assumera la gestion quotidienne des espaces de même que le contrôle et la sécurité du bâtiment.

3.3.3.1 Établissement et horaire d'exploitation

Les activités s'étalent sur une période d'ouverture type allant du mois d'octobre au mois d'avril de chaque année (25 semaines).

3.3.3.2 Bilan des revenus et des dépenses

Le budget d'exploitation est estimé à près de 1 M\$ avant les frais de financement. Nous avons estimé des revenus pour le volet commercial seulement [1 575 heures d'utilisation potentielle x 85 % (taux d'occupation théorique) x 140 \$ de l'heure (prix du marché actuel)]. Une structure de tarification adaptée au marché pour le volet communautaire pourrait permettre une réduction plus substantielle des frais annuels d'exploitation.

TABLEAU 34

Bilan des revenus et des dépenses - 2006

1. REVENUS		
1.1	Location commerciale	187 425 \$
1.2	Location communautaire	
1.3	Location scolaire	
	TOTAL - REVENUS	187 425 \$
2. DÉPENSES		
2.1 Salaires		
2.1.1	Direction	45 000 \$
2.1.2	Secrétariat et accueil	70 000 \$
2.1.2	Appariteurs	71 000 \$
2.1.3	Programmes	10 000 \$
	Sous-total	196 000 \$
2.2 Part de l'employeur (19 %)		37 240 \$
2.3 Transport et communications		
2.3.1	Frais représentation et déplacement	5 000 \$
2.3.2	Publicité	25 000 \$
2.3.3	Téléphone, fax	5 000 \$
2.3.4	Timbres et messagerie	5 000 \$
	Sous-total	40 000 \$
2.4 Services professionnels		
2.4.2	Assurances	n/a
2.4.3	Engagement de personnel et formation	350 \$
2.4.5	Inspection mécanique	5 000 \$
	Sous-total	5 350 \$
2.5 Entretien et réparations		
	Entretien ménager incluant la surface de	
2.5.1	soccer	250 000 \$
2.5.2	Entretien général du bâtiment	150 000 \$
2.5.3	Entretien annuel de la surface synthétique	50 000 \$
2.5.4	Matériel d'entretien des locaux	15 000 \$
2.5.5	Entretien et réparation équip. bureau	2 500 \$
2.5.6	Entretien matériel roulant	15 000 \$
	Sous-total	482 500 \$
2.6 Fournitures et approvisionnements		
2.6.1	Fournitures de bureau et papeterie	500 \$
2.6.3	Photocopies et location	2 500 \$
2.6.4	Électricité et chauffage	200 000 \$
2.6.6	Matériel de premiers soins	150 \$
2.6.8	Uniformes	1 000 \$
	Sous-total	204 150 \$
	TOTAL - DÉPENSES	965 240 \$
	SURPLUS (DÉFICIT)	(777 815)
	(avant frais de financement)	

3.3.4 CHOIX D'UN MODÈLE DE GESTION

L'intervention en matière d'activités physiques et sportives sur le territoire de la Ville de Montréal se caractérise par un partenariat entre les arrondissements et la Ville de Montréal. L'intervention directe de la Ville de Montréal devra se faire en respectant les entités administratives issues de la récente structure municipale. Les pouvoirs et responsabilités liés au développement de cet équipement peuvent être dévolus à l'entité centrale ou partagés entre un arrondissement et la Ville de Montréal.

Nonobstant ce choix de juridiction, il existe plusieurs modèles de gestion qui peuvent permettre l'exploitation d'un centre de soccer intérieur. Nous allons décrire ici brièvement les différentes options pour la Ville de Montréal.

3.3.4.1 Service municipal

La municipalité, de par les pouvoirs dont elle dispose, prend en charge toutes les responsabilités de gestion (planification, organisation, direction, contrôle) inhérentes à l'offre de services sur son territoire. Cette prise en charge implique la mise en place, au sein de l'appareil municipal, d'une structure appropriée de production. Toujours selon ce modèle, les diverses responsabilités de gestion peuvent être partagées entre plusieurs services internes de la municipalité.

3.3.4.2 Organisme à but non lucratif

L'intervention indirecte est le modèle selon lequel la municipalité, de par les pouvoirs dont elle dispose, délègue, par impartition, les responsabilités de gestion en matière de dispensation de certains éléments de l'offre de services à un organisme externe à l'appareil municipal. Dans ce modèle, la municipalité ne se départit pas de toutes ses responsabilités à l'égard des services : elle doit maintenir son engagement à l'égard du service tout en se libérant de son rôle de gestionnaire de production. Ce modèle peut également se manifester sous forme de mandat confié à une organisation à but non lucratif ou encore à une entreprise privée.

3.3.4.3 Entreprise privée

Le contexte social, économique, politique et organisationnel d'aujourd'hui dans lequel le service municipal est appelé à évoluer force ce dernier à s'interroger davantage sur le mode d'intervention directe (régie interne). La rareté des ressources qui amènent l'accroissement et la diversification de l'intervention municipale fait en sorte de s'interroger sur le meilleur modèle d'intervention. À qualité et quantité égales, y a-t-il une manière plus économique de dispenser les services aux citoyens ?

3.3.4.4 Analyse comparative des modèles de gestion

Le tableau suivant illustre brièvement les différents modèles de gestion de même que les avantages et les inconvénients. Les cases ombragées illustrent plus spécifiquement les avantages d'un modèle par rapport aux autres. Dans ce cas-ci, nous favorisons une intervention indirecte ou par l'entremise d'un partenariat public-privé.

Figure 21
Analyse comparative des modèles de gestion

	Service municipal	OBNL	Entreprise privée
1. Expertise en gestion d'installations sportives de soccer intérieures	La Ville peut recruter du personnel compétent. La Ville de Montréal ne gère actuellement aucune installation dédiée exclusivement au soccer intérieur.	Une OBNL peut recruter du personnel compétent.	Une entreprise privée peut recruter du personnel compétent.
2. Expertise en mise en marché	La Ville peut recruter du personnel compétent.	Une OBNL peut recruter du personnel compétent.	Il existe une entreprise privée sur le territoire de la Ville de Montréal qui dispose d'une expertise dans ce domaine.
3. Respect de l'échéancier	Des délais sont à prévoir qui sont liés : - aux procédures municipales relatives à l'embauche du personnel - au temps de rodage de l'équipe	Des délais sont à prévoir qui sont liés : - à la formation de l'entité juridique - à la formation du CA - au rodage de l'équipe	Des délais sont à prévoir qui sont liés : - à la rédaction d'un cahier des exigences - à la préparation d'une offre de service - à l'adjudication du contrat
4. Coûts d'exploitation	Coût potentiel élevé estimé à au moins 700 000 \$ par année. 125 \$ de l'heure (période de pointe) pour assumer les coûts d'exploitation	Économie potentielle	Économie potentielle
5. Revenus d'exploitation	Culture d'affaires faible	Culture d'affaires moyenne	Culture d'affaires plus élevée
6. Financement	Alourdissement du service de la dette Coût approximatif de 737 000\$ par année pendant 25 ans (6,5%) 131 \$ de l'heure (période de pointe pour assumer le financement de la dette)	N'affecte pas davantage le service de la dette. Engagement de la municipalité sur un nombre d'heures de location à un tarif horaire prédéterminée comportant une clause d'indexation au coût de la vie.	N'affecte pas davantage le service de la dette. Engagement de la municipalité sur un nombre d'heures de location à un tarif horaire prédéterminée comportant une clause d'indexation au coût de la vie.

	Service municipal	OBNL	Entreprise privée
7. Contrôle financier	Offre un maximum de contrôle	<p>L'absence éventuelle de contrôle municipal sur la nomination des membres du conseil d'administration peut constituer un inconvénient. Cependant, cette situation peut être corrigée par l'utilisation d'une formule coopérative qui permet au conseil municipal de fournir une liste de noms parmi lesquels devraient être retenus un certain nombre de personnes y figurant pour devenir membres du conseil d'administration.</p> <p>Une OBNL n'est pas assujettie à la Loi sur l'accès des documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.</p> <p>Le fait qu'une municipalité nomme plus de 50 % des membres du conseil donne ouverture à la vérification des comptes et affaires par le vérificateur général.</p>	<p>Le contrôle s'exerce dans le cadre de l'entente contractuelle liant l'entreprise privée et la Ville de Montréal.</p> <p>Tous les termes peuvent être négociables.</p> <p>Des rabais peuvent être exigés en fonction du volume d'achat annuel garanti.</p> <p>Des options de retrait progressif peuvent également être insérées afin de refléter une baisse possible de la demande.</p>
8. Autonomie face à la mission	Fable autonomie due au lien étroit avec l'administration de la Ville.	<p>Autonomie des gestionnaires face aux opérations, qui peut être limitée par le CA</p> <p>Dans la majorité des cas, la municipalité est appelée à supporter tous les frais liés au financement du bâtiment et de l'acquisition du terrain.</p>	<p>Large autonomie.</p> <p>Le risque est réduit par l'entente contractuelle, par la fixation d'objectifs minimaux et d'incitatifs à la performance.</p> <p>Les risques financiers de la Ville sont limités.</p>
9 : Coût potentiel	<p>Terrain à 7 joueurs</p> <p>220 \$ dollars de l'heure (période de pointe seulement)</p>	<p>Terrains à 7 joueurs</p> <p>Soutien au niveau de l'opération à discuter + coût liés aux frais de financement du bâtiment et du terrain 137\$ + xxx \$ de l'heure (période de pointe)</p>	<p>Terrains à 7 joueurs</p> <p>140 \$ de l'heure (période de pointe)</p>

3.3.5 LES CONSTATS

- Les fonctions requises pour soutenir une installation de soccer intérieure répondant au niveau d'une desserte régionale et aux normes et standards requis pour la pratique sportive compétitive comprennent généralement trois (3) types de fonctions. L'estimation des espaces nécessaires totalise une superficie totale brute 10 000 mètres carrés. Cette installation peut également comprendre un ou des terrains de soccer extérieurs et, suivant la demande, certains équipements périphériques.
- Le budget de construction d'une installation de soccer intérieure peut varier entre 9 M \$ et 11 M \$ avec taxes, si les travaux sont réalisés dans le cadre d'un processus traditionnel de soumissions publiques.
- À ce coût total, il faut ajouter les frais d'acquisition du terrain de même que les frais de financement du projet. Pour le financement du projet, ce montant dépend de deux facteurs : (1) l'avoir en capital disponible par la Ville de Montréal et (2) l'aide financière provenant d'un programme d'infrastructure de Québec ou d'Ottawa.
- Le budget global des dépenses d'opération pour l'ensemble des tâches relatives à la gestion de l'équipement et des services est estimé à près de 1 M\$. Pour les revenus, dans le cadre actuel de la tarification, nous avons estimé un budget de location commerciale de l'ordre de 200 000 \$. L'estimation du coût net d'exploitation serait donc de 800 000 \$.
- Deux modèles de gestion semblent ici offrir une opportunité intéressante pour la Ville de Montréal. S'il n'existe pas *a priori* de mode d'intervention idéal ou unique auprès des citoyens en matière de dispensation de services, le partenariat avec un arrondissement, un organisme du milieu (OBNL) ou un organisme privé peut représenter des choix valables.

3.4 IDENTIFICATION DES AIRES DE DESSERTE

Il n'y a pas de liste proprement dite d'équipements récréatifs jugés essentiels pour une collectivité, chacune se dotant librement des équipements répondant à leurs besoins et à leur capacité de payer. Sur le plan de la planification, il n'y a donc pas de règles précises. Les communautés ont donc tendance à regrouper leurs équipements spécialisés d'envergure au centre de leur territoire afin de rejoindre le plus grand nombre d'adeptes possibles.

Si l'on se fie à l'inventaire actuel, on retrouve une aire de jeu par 124 000 habitants. On peut donc conclure qu'une installation de soccer intérieure comportant un terrain de soccer intérieur nécessite une desserte d'au moins 124 000 habitants ou encore de 4 000 joueurs (récréatifs et compétitifs). En fonction de ce ratio, une installation comportant trois (3) terrains de soccer intérieurs répondrait à une desserte d'au moins 300 000 habitants. Ce modèle est d'ailleurs une référence. Il ne faut cependant pas reproduire le modèle de développement s'appliquant aux sports de glace (aré纳斯), où l'on retrouve aujourd'hui un aré纳斯 pour environ 20 000 habitants. Le modèle que l'on présente dans ce rapport oblige une concertation municipale et un regroupement de plusieurs arrondissements.

Il existe cependant d'autres modèles d'installations de soccer intérieures qui peuvent être développés. On pense par exemple à un ou deux terrains de soccer intérieurs. Ce type d'installation devrait au moins s'intégrer à une installation sportive ou à un équipement collectif existants. Parmi les principaux équipements collectifs, on retrouve les collèges d'enseignement supérieur (Cégep), certaines écoles de niveau secondaire qui offre un programme Sport-études ou certains grands ensembles récréatifs à l'échelle d'un arrondissement. L'important est d'évaluer le projet en fonction de la demande et d'amortir son opération annuelle avec d'autres équipements sportifs adjacents. Dans ce sens, il est donc possible qu'une institution scolaire ou un arrondissement se dote d'une installation intérieure comportant un seul terrain de soccer à 7 joueurs dans leur programme de planification d'équipements sportifs.

3.4.1 LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Afin de permettre une analyse la plus objective possible des divers sites envisagés, des critères de sélection devront être établis et appliqués d'une manière rigoureuse à chacun des emplacements potentiels. Ces critères sont les suivants :

- **Adéquation site / programme**

Le site envisagé doit être en mesure d'offrir un espace permettant d'accueillir le bâtiment, mais aussi l'installation de terrains de soccer extérieurs.

- **Accès au transport en commun**

Proximité d'un circuit d'autobus ou d'une station de métro.

- **Accès au réseau routier**

Proximité des grands axes routiers.

- **Centrisme géographique et démographique**

Emplacement du site par rapport au centre géographique et démographique de l'est de la Ville de Montréal.

- **Proportion supérieure et nombre de jeunes âgés de moins de 20 ans**

Proportion supérieure et nombre de jeunes âgés de moins de 20 ans.

- **Zone identifiée par l'indice Pampalon et Raymond**

Approche territoriale préconisée dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

- **Impact sur l'environnement**

Le site et le bâtiment répondent aux systèmes d'évaluation LEED (*acronyme de Leadership in Energy and Environmental Design*).

- **Équipements de loisir connexes**

Synergie possible entre le projet et certains équipements existants tels que parcs, terrains de jeu ou autres équipements récréatifs.

- **Proximité d'une institution d'enseignement**

Présence d'une institution d'enseignement afin de maximiser son utilisation le jour et ainsi offrir des perspectives additionnelles de revenus.

- **Zonage actuel et dimensions minimales exigées par la réglementation municipale**

Le zonage actuel et les dimensions minimales exigées par la réglementation municipale permettent l'implantation du bâtiment.

- **Possibilités d'expansion**

Le site permet une expansion éventuelle du bâtiment ou l'ajout de plateaux sportifs supplémentaires (ex. structure gonflable) en fonction de l'ouverture du marché pour maximiser les coûts d'exploitation.

- **Économie potentielle**

Le projet planifié offre-il des économies potentielles faibles, moyennes ou élevées?

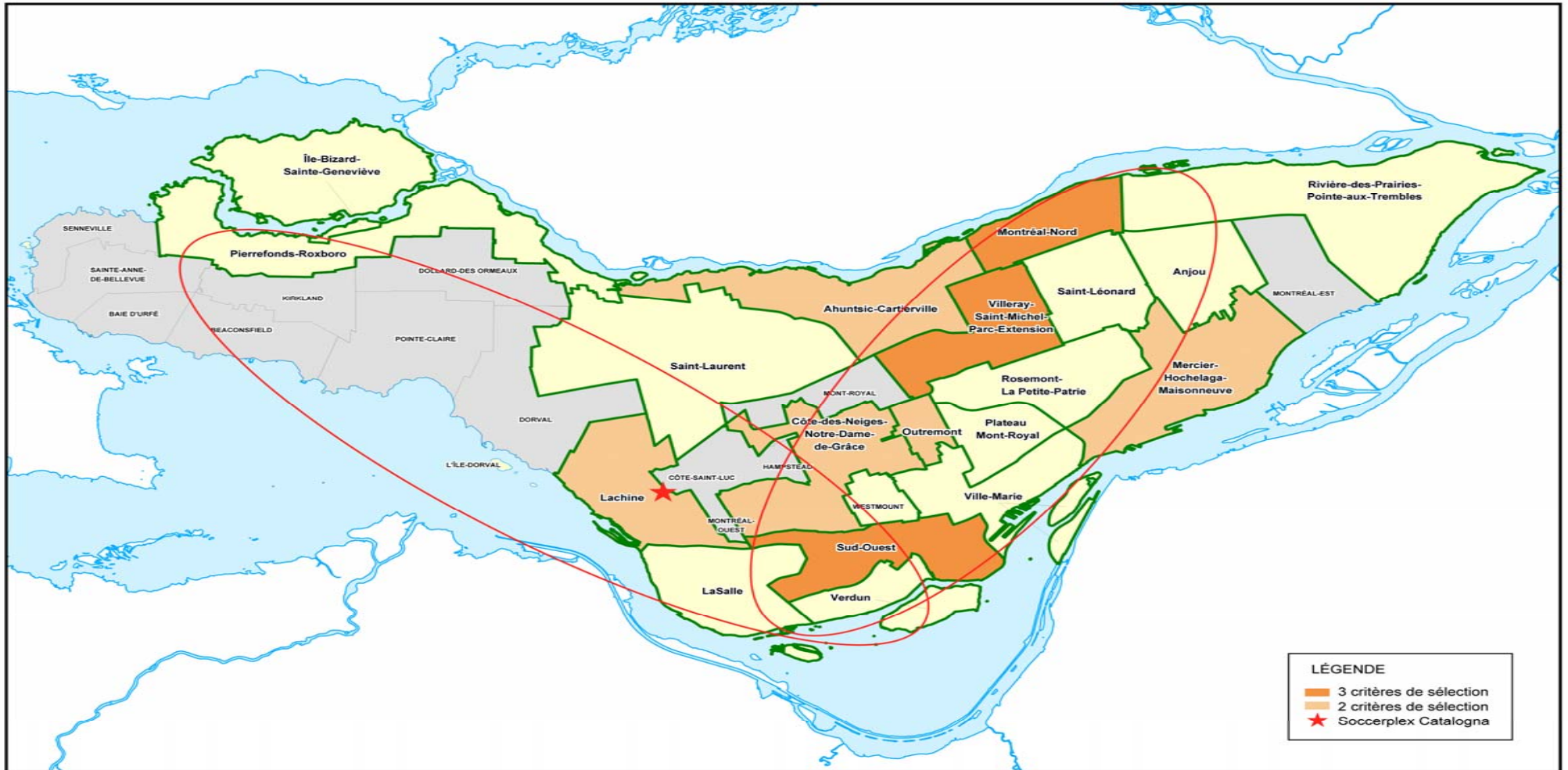
3.4.2 LES LOCALISATIONS POTENTIELLES

À titre indicatif, nous illustrons dans la figure suivante une localisation potentielle faite à partir de l'application de trois des critères mentionnés précédemment : centrisme géographique et démographique; proportion supérieure et nombre de jeunes âgées de moins de 20 ans; zone identifiée par l'indice Panpalon et Raymond.

L'arrondissement le mieux situé par rapport à ces critères est Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension. Bien que l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce récolte le pointage le plus élevé sur l'ensemble des critères, il est situé trop près du soccerplex Catalogna pour être privilégié.

Dans le cas de l'adoption d'un scénario de développement plus important comportant deux installations de soccer intérieures, les arrondissements suivants pourraient être considérés comme emplacement pour la deuxième installation : Rivières-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Montréal-Nord.

Figure 22
Localisation potentielle à partir de l'application de trois critères



Sources : Ville de Montréal, SIURS.
 Gouvernement du Québec, Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (Loi 75).
 Gouvernement du Québec, Décret 645, 23 juin 2005.

26245 Secteur d'étude_19fev2007.ai

3.4.3 LES CONSTATS

- Sur le plan de la planification, il n’y a pas de règles précises. Les communautés ont tendance à regrouper leurs équipements spécialisés d’envergure au centre de leur territoire afin de rejoindre le plus grand nombre d’adeptes possibles.
- Il y a plusieurs modèles d’installations de soccer intérieures qui peuvent être développés suivant la demande et les opportunités de partenariat avec une institution d’enseignement ou un autre arrondissement.
- L’idée principale est toujours d’offrir une masse critique suffisante d’activités de soccer (3 terrains de soccer à 7) ou d’autres activités physiques pour permettre de répartir entre plusieurs équipements les coûts d’exploitation annuels.
- Il y a plusieurs critères possibles pour analyser un site potentiel. Chacun de ces critères et le poids de ceux-ci doivent être établis et appliqués d’une manière rigoureuse.

3.5 LES STRATÉGIES DE RÉALISATION

Plusieurs scénarios s'offrent aux responsables au moment de réaliser un projet. Dans un premier temps, nous analyserons deux scénarios liés à la construction d'un centre de soccer intérieur et à son financement. Dans un second temps, nous examinerons différents scénarios davantage associés aux opérations.

3.5.1 MISE EN CONTEXTE

Il est d'abord important de souligner que l'ensemble des équipements prévus dans ce document, à l'exception de ceux plus directement associés à un volet commercial (restaurant, salle de conditionnement physique ou autre), sont de nature communautaire et qu'en ce sens, ils sont soumis aux règles et traditions d'utilisation et d'accessibilité qui gouvernent tout équipement sportif qui s'implante dans une communauté. Un nouveau centre de soccer intérieur construit par la Ville de Montréal ne ferait pas exception et, en ce sens, quelle que soit sa stratégie de réalisation et d'opération, le centre est et demeurera un équipement communautaire au service de tous les citoyens du territoire de la Ville de Montréal et de l'effectif du milieu scolaire de la Ville de Montréal en relation avec les ententes actuelles.

3.5.2 SCÉNARIOS LIÉS À LA CONSTRUCTION ET AU FINANCEMENT

La construction et le financement du centre de soccer intérieur peuvent se réaliser selon deux scénarios que nous avons retenus. D'une part, la Ville de Montréal construit et finance et, d'autre part, l'entreprise privée assume ces responsabilités.

3.5.3 LA VILLE DE MONTRÉAL CONSTRUIT ET FINANCE

Cette façon de faire est celle à laquelle les villes nous ont habitués. La Ville de Montréal engage des professionnels pour la réalisation des plans et devis, lance un appel d'offres, sélectionne le projet, décrète un règlement d'emprunt (habituellement sur 20 ans) pour assurer le financement et le soumet à la direction pour approbation. Cette méthode offre un maximum de contrôle avant, pendant et après la construction de l'équipement. Son statut de propriétaire lui commande de maintenir l'immeuble dans de bonnes conditions tout au long de sa vie utile. Les taux d'emprunt offerts aux institutions municipales sont généralement parmi les meilleurs sur le marché.

D'autres avantages associés à cette méthode traditionnelle de réaliser des équipements communautaires sont connus et y recourir demeurera encore courant.

Par ailleurs, certains désavantages ont entraîné plusieurs institutions publiques à chercher des solutions. Parmi ces désavantages, on retrouve un alourdissement direct du Service de la dette, un dépassement courant des coûts de construction prévus au contrat de l'entrepreneur, des difficultés accrues pour faire accepter le projet (possibilité de recours à un référendum), une marge de manœuvre plus étroite associée aux coûts de la main-d'œuvre accompagnant les opérations du centre, une difficulté d'intégrer une fonction commerciale liée à certains équipements, etc.

À la suite de la construction, la Ville de Montréal peut toujours décider soit de gérer elle-même l'ensemble des fonctions liées à l'opération de l'équipement, soit de partager certaines d'entre elles avec un organisme partenaire du milieu, soit de confier l'ensemble des fonctions de gestion à l'entreprise privée ou à un tiers.

Lorsqu'elle choisit de gérer directement l'ensemble des fonctions de gestion, la Ville de Montréal doit de plus décider à quels services internes de l'appareil municipal elle confiera ces fonctions principales. La gestion de ces espaces et équipements peut comprendre diverses fonctions : l'accueil des usagers, la programmation, l'animation des services et des activités s'y déroulant, l'entretien courant et préventif du bâtiment, etc. Il est courant, dans plusieurs municipalités du Québec, par exemple, que les fonctions liées à l'accueil des usagers des espaces et équipements récréatifs soient confiées au Service des loisirs et que les fonctions liées à l'entretien courant et préventif du bâtiment soient confiées au Service des travaux publics.

La Ville de Montréal peut également décider de partager les fonctions de gestion avec un organisme partenaire issu du milieu. Elle peut, par exemple, conserver les fonctions liées à l'entretien courant et préventif du bâtiment de même qu'à la surveillance et à l'entretien de ses espaces et équipements et confier les fonctions liées à l'accueil des usagers, à la programmation et à l'animation des services et activités s'y déroulant à un organisme partenaire, et vice-versa. Toutes les formules sont ici possibles, selon l'exercice de planification ou les opportunités qui se présentent.

Les partenaires de la Ville de Montréal peuvent être de toutes sortes : les autres institutions d'enseignement ou les organismes sans but lucratif. Dans ce cas, un protocole d'entente est conclu entre la Ville de Montréal et l'organisme ou l'institution partenaire. Les partenaires déterminent alors les responsabilités de gestion dévolues à chacun.

La Ville de Montréal peut enfin déléguer l'ensemble des fonctions liées à la gestion à un organisme tiers. C'est ce que l'on appelle l'impartition. Cet organisme peut ainsi gérer toutes les responsabilités liées à l'équipement et à la prestation des services. En faisant cela, elle vise généralement deux objectifs :

- se donner une souplesse de gestion lui permettant de réaliser des économies, l'organisme tiers n'étant pas soumis à toutes les règles administratives de l'appareil municipal;
- impliquer des intervenants du milieu afin d'optimiser l'utilisation et l'animation de l'espace ou de l'équipement.

TABLEAU 35
Sommaire des scénarios de réalisation pour la construction, le financement et l'opération d'un centre de soccer intérieur

	SCÉNARIO A La Ville de Montréal construit, finance et opère	SCÉNARIO B La Ville de Montréal construit et finance seulement	SCÉNARIO C L'entreprise privée ou un tiers construit, finance et opère
Phase 1	Appel d'offres pour les professionnels	Appel d'offres pour les professionnels	Appel d'offres pour les professionnels Énoncé des exigences
	Plans et devis de construction	Plans et devis de construction	Appel d'offres – Entreprise privée
	Appel d'offres pour les entrepreneurs	Appel d'offres pour les entrepreneurs	
	Construction	Construction	Construction
Phase 2	Un service interne assure les fonctions d'accueil des usagers	a) Délégation des fonctions liés à la gestion à un organisme tiers	Opération
	Un service interne s'occupe de l'entretien du bâtiment	b) Protocole d'entente avec un partenaire	Retour de l'équipement à la Ville de Montréal après 20 ou 25 ans
		c) Appel d'offres entreprise privée	

La délégation de gestion à un organisme sans but lucratif issu du milieu représente une autre formule d'impartition. Encore ici, le protocole d'entente est généralement la formule utilisée.

Enfin, la Ville de Montréal peut, comme dernière formule d'impartition, faire appel à l'entreprise privée. On procède alors à l'adjudication d'un contrat qui est généralement précédé d'un appel d'offres public.

3.5.4 LE RECOURS À L'ENTREPRISE PRIVÉE

Le recours à l'entreprise privée apparaît maintenant comme une option qu'il vaut la peine d'examiner pour la réalisation d'équipements communautaires. La mécanique est simple : l'entreprise répond à un appel de propositions lancé par un organisme et, généralement, à un devis de performance qui décrit les objectifs poursuivis, les équipements à réaliser de même que leurs caractéristiques et leur concept d'intégration.

Le cahier d'énoncé des exigences peut également désigner un site où sera implanté l'équipement, de même que les conditions de location ou d'achat rattachées à ce site. On y retrouve généralement des orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement fidèles aux exigences municipales. Le cahier d'énoncé des exigences offre plus de souplesse que le cahier des plans et devis, ce qui permet de profiter de l'apport créatif de l'entrepreneur.

Contrairement au mode où la ville est maître d'œuvre, il est évident que le contrôle pendant et après la construction doit s'articuler dans un contrat qui fixe les balises et les règles. Pendant la construction, le client a avantage à assurer une surveillance étroite du chantier.

Au-delà du cahier de l'énoncé des exigences qui précise les attentes du client et décrit les responsabilités des partenaires, le bail constitue aussi un instrument stratégique et juridique majeur pour l'atteinte des objectifs. Finalement, le financement du projet comporte également des risques pouvant avoir des conséquences graves sur le coût du projet et le rendre irréalisable dans un contexte de partenariat public-privé. Pour minimiser ces risques et offrir aux financiers des garanties solides, un volet spécifique y est souvent élaboré. Ainsi, la demande de prix pour la construction de l'équipement et son paiement par le partenaire public étalé sur 20 ou 25 ans font l'objet de clauses spécifiques permettant le financement tout en protégeant le créancier ainsi que la municipalité. Par ailleurs, pour permettre à l'organisme tiers de jouer pleinement son rôle de maître d'œuvre, deux volets distincts sont dédiés à l'entretien de l'équipement et à son exploitation. Des prix spécifiques peuvent alors être déposés pour chacun des volets, et des

clauses de défaut assurent aux partenaires un contrôle sur la qualité des opérations. À l'extrême, chacun de ces derniers volets de l'entente peut être dénoncé et l'entente annulée. Le risque associé au financement demeure ainsi acceptable, sans par ailleurs que la maîtrise d'œuvre du partenaire public soit altérée.

Les avantages du recours au partenariat public-privé sont multiples :

- N'affecte pas davantage le Service de la dette.
- Économie de coûts de construction (meilleures négociations avec les professionnels, stratégie de construction qui favorise de meilleures ententes avec les différents sous-traitants, accès à un taux de financement comparable à celui des municipalités compte tenu de l'engagement municipal à long terme, engagement à certaines performances rendues possibles par des moyens souvent plus innovateurs et moins coûteux).
- Réduction des délais de construction.
- Retour à la municipalité de l'ensemble de l'équipement à l'échéance du contrat (20-25 ans), formule « Built operate and transfer ».
- Mécanismes plus rapides et plus faciles pour l'obtention des approbations nécessaires à la réalisation du projet.
- Plus grande marge de manœuvre relativement aux coûts de la main-d'œuvre requise pour l'opération de l'équipement.

Il est souhaitable cependant que le contrat engageant les crédits de la Ville de Montréal ou d'un organisme tiers soit établi sur une base de 25 ans et qu'à l'échéance, le bâtiment soit remis à la Ville de Montréal. Cette option d'avoir recours à l'entreprise privée pour la construction et l'opération affecte le budget annuel de la Ville de Montréal et modifie sensiblement certaines pratiques fiscales liées aux immobilisations.

3.5.5 SCÉNARIOS LIÉS AUX OPÉRATIONS

Il convient d'abord de signaler que, dans l'hypothèse où les partenaires actuels feraient appel à l'entreprise privée pour la construction du complexe seulement, il s'agirait d'une méthode qui s'apparenterait à celle où la Ville de Montréal est responsable des opérations. Dans ce cas, il s'agirait strictement d'une location à long terme qui entraînerait ses avantages sur le plan des

coûts de construction, mais qui n'offrirait pas la marge de manoeuvre que nous retrouvons normalement sur le plan des opérations.

Pour les fins de l'analyse, nous distinguerons différentes catégories de tâches et responsabilités liées aux opérations.

- Catégorie de tâches et responsabilités associées à l'entretien majeur de l'immeuble (tâches habituellement dévolues à un propriétaire).
- Catégories de tâches et responsabilités associées à l'entretien ménager, à l'entretien préventif et la fonction d'appariteur.
- Catégorie de tâches et responsabilités associées aux fonctions administratives, de contrôle et d'accueil.
- Catégorie de tâches et responsabilités associées à la prestation directe des services et programmes aux usagers (il s'agit ici de façon non exhaustive des tâches de monitoriat, d'enseignement, d'animation, d'encadrement). Nous distinguons également ici les fonctions liées à la prestation assurée par le Service des loisirs et celles sous la responsabilité des clubs et organismes.
- Catégorie de tâches directement associées à des fonctions commerciales.

Il faut noter toutefois que la question relative à la gestion des opérations peut se poser différemment selon les activités. Le principe général est de rassembler et de confier à un seul gestionnaire toutes les tâches et responsabilités liées à un secteur d'activités.

3.5.6 LES TÂCHES ASSOCIÉES À L'ENTRETIEN MAJEUR

Ces tâches ont avantage à être sous la responsabilité du propriétaire de l'immeuble; elles lui sont habituellement dévolues. Dans le cas du recours au partenariat public-privé pour la construction et la gestion du centre sportif, les tâches liées au maintien de la qualité de l'immeuble devront être assurées par une clause à cet effet dans le contrat liant les parties. Le transfert de la propriété en faveur de la Ville de Montréal à l'échéance impose le recours à une telle clause de protection.

3.5.7 LES TÂCHES ASSOCIÉES À L'ENTRETIEN MÉNAGER, À L'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET À LA FONCTION D'APPARITEUR

Ces tâches sont étroitement liées à la qualité des services rendus aux usagers. La propreté des installations, la préparation adéquate des plateaux d'activités, la non-dégradation des lieux contribuent à la notoriété du centre sportif et à la satisfaction des usagers. Si ces tâches sont assumées par la Ville de Montréal ou l'organisme tiers, elles doivent être en symbiose avec les responsables de la prestation des services et des programmes aux diverses clientèles. Si ces tâches devaient être déléguées, elles devraient faire l'objet d'un devis d'exigences assez précis et favoriser un ajustement périodique.

3.5.8 LES TÂCHES ADMINISTRATIVES, DE CONTRÔLE ET D'ACCUEIL

Ces tâches sont liées à la vie et à l'organisation du complexe. Elles en assurent l'opérationnalisation et le rendement de même qu'elles en déterminent le climat et l'ambiance. Il s'agit également de fonctions qui appartiennent au service public, mais qui peuvent être déléguées dans le cas d'un équipement ou d'un programme particuliers. La délégation de ces tâches doit également s'accompagner de mécanismes de concertation.

3.5.9 LES TÂCHES DE PRESTATION DIRECTE DE SERVICES ET PROGRAMMES

Généralement, ces tâches appartiennent au service public. Dans le cas présent, elles sont confiées aux différents organismes et clubs. Quelle que soit l'option choisie pour la gestion du centre sportif, la prestation offerte par ces organismes et clubs doit demeurer leur responsabilité, tout au moins pour la partie des programmes et services adressés à leurs membres. Quant aux autres services offerts, ils pourraient faire l'objet d'une délégation de pouvoirs.

3.5.10 LES FONCTIONS COMMERCIALES

Les fonctions commerciales sont celles que l'on retrouve à travers les installations de services commerciaux s'adressant aux usagers (casse-croûte, bar, boutique, etc.) et les installations plus directement associées aux équipements prévus au volet commercial (centre de conditionnement physique, boutique spécialisée). Dans ce dernier cas, il est évident que la question de délégation ne se pose pas, puisque les propriétaires des commerces assurent eux-mêmes la prestation de

leurs services. Par contre, les fonctions reliées aux services d'appoint peuvent ou non être déléguées.

3.5.11 LES CONSTATS

- Plusieurs scénarios s'offrent aux responsables au moment de réaliser un projet. Ces scénarios devront également être analysés en fonction des opportunités et en relation avec les objectifs de la Ville de Montréal en termes de développement de ces installations sportives.
- Le choix du financement, de la construction et de l'opération par l'entreprise privée représente plusieurs avantages. L'implantation de cette formule de partenariat public-privé comporte cependant aussi certaines conditions, notamment en ce qui concerne les étapes relatives à la gestion du projet, à la préparation d'un contrat d'emphytéose ou d'un bail concernant l'installation ainsi qu'à la sélection des professionnels, du promoteur et de la rédaction du cahier de charges énonçant les exigences de conception, de construction et d'entretien du bâtiment à long terme.

Verso

4 CE QUE NOUS EN RETENONS

La pratique du soccer, compte tenu des exigences formulées par la Fédération de soccer du Québec (FSQ), demandera un volume d'entraînement et de compétition annuel de plus en plus élevé. Cette situation, confirmée auprès de l'ensemble des intervenants, aura des répercussions aux niveaux local et régional en termes d'investissements, d'accueil, d'encadrement, de soutien et de coût d'accès.

Ce facteur, combiné avec l'intérêt soutenu chez les jeunes pour la pratique de ce sport, ne peut qu'entraîner une demande plus forte dans le futur pour ce type d'équipement. La Ville de Montréal peut difficilement décider de conserver le statut quo actuel et souhaiter que le marché privé réponde seulement à la demande. Elle peut agir et elle doit favoriser l'émergence de nouvelles installations de soccer intérieures sur son territoire.

Nous avons présenté dans ce rapport deux scénarios de développement possibles. Le calcul selon les besoins exprimés par les associations régionales (1,06 h/joueur de niveau compétitif) dépasse la pratique courante (0,335 h/joueur) pour soutenir la tenue de matchs de compétition seulement sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ces deux scénarios demeurent cependant réalistes, surtout si l'on tient compte des besoins exprimés par la Fédération de soccer du Québec (2 h/joueur) pour soutenir la tenue de matchs de compétition et de périodes d'entraînement des joueurs de niveau compétitif sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le scénario basé sur la pratique courante, si l'on exclut la demande provenant des joueurs sur le territoire du Lac St-Louis, suppose deux (2) aires de jeu de soccer à sept (7) joueurs. Par contre, le scénario basé sur les besoins exprimés, si l'on exclut la demande provenant des joueurs du Lac St-Louis, suppose quatre (4) terrains de soccer intérieurs à sept (7) joueurs.

Nonobstant le fait que la Ville de Montréal peut concilier ces scénarios de développement et choisir une voix de développement différente ou mitoyenne, elle pourrait s'appuyer sur le dynamisme d'un promoteur privé ou du pouvoir local des arrondissements pour accroître l'offre de service en matière de soccer intérieur sur son territoire. Il est entendu que le conseil de la Ville de Montréal peut toujours exercer ses compétences à l'égard de tout autre équipement de

sport sur son territoire. Dans le sens de mettre en valeur le pouvoir local, les pistes d'intervention suivantes peuvent être valorisées :

- 1) Favoriser la formulation de projets par un appel de propositions s'adressant à l'ensemble des arrondissements, en précisant un modèle d'exploitation qui favorise l'amortissement des coûts d'exploitation sur un plus grand nombre de surfaces de jeu possibles [installation comportant trois (3) surfaces de jeu à 7 joueurs].
- 2) Favoriser les ententes inter-arrondissements dans la formulation d'un projet commun répondant à l'énoncé des exigences de la Ville de Montréal.
- 3) Favoriser des projets qui valorisent des ententes avec les institutions scolaires afin de s'assurer que les plages horaires soient davantage utilisées et que les services communs soient plus diversifiés.

Tout équipement sportif entraîne à la fois des coûts d'immobilisation et des coûts d'exploitation annuels. Faire en sorte que la gestion de ces équipements soit efficiente (i.e. qu'ils desservent le mieux possible les clientèles visées (ligues mineures, scolaires et adultes) et performante (i.e. les coûts d'exploitation les plus bas possibles) est une des premières préoccupations des administrations publiques de services aux citoyens. La diminution des coûts annuels d'immobilisation est également une préoccupation majeure. Les stratégies à la portée des administrations publiques permettant d'améliorer la performance en matière de gestion des équipements sportifs sont les suivantes :

- 1) Favoriser l'opportunité de faire gérer ces installations ou encore certaines fonctions liées à la gestion (ex. entretien, programmation, etc.) en sous-traitance par l'entreprise privée, à but lucratif ou sans but lucratif. Les promoteurs auront à préciser les avantages pour l'administration publique, que ce soit en termes d'augmentation de la qualité des services aux citoyens ou encore en termes d'économie des coûts d'exploitation.
- 2) Favoriser l'opportunité de faire construire ces installations dans le cadre d'un partenariat public-privé (Design – Construction - Entretien).

La construction d'un nouvel équipement entraîne aussi le besoin d'un financement adéquat. Il sera donc nécessaire de préciser la nature du soutien de la Ville de Montréal. Ses stratégies devront évidemment être en concordance avec la capacité de payer des citoyens.

Plusieurs stratégies peuvent être utilisées par la Ville de Montréal pour supporter les arrondissements qui doivent faire face aux coûts de financement :

- 1) Reconnaître à l'arrondissement un montant forfaitaire versé par la Ville de Montréal en vue de l'érection du centre sportif de soccer intérieur.
- 2) Mandater l'administration municipale pour négocier une entente avec les gouvernements du Québec et du Canada.
- 3) S'assurer que le tarif horaire du centre sportif reflète réellement tous les coûts réels de production (immobilisation et exploitation). S'il y a lieu, une aide financière pourrait toujours être accordée pour combler la différence entre le coût horaire et la capacité de payer des associations régionales de soccer ou clubs locaux sur son territoire. Cette aide financière pourrait toujours être basée sur la provenance de l'organisme et sur l'indice Pampalon et Raymond.

Pour pouvoir compter sur l'entreprise privée afin d'accroître l'offre de services en matière de soccer intérieur, elle peut choisir de susciter la formulation de projets par un appel public de propositions. Les pistes d'intervention suivantes devront alors être valorisées :

- 1) Favoriser la formulation de projets par un appel de propositions en précisant dans un énoncé des exigences le modèle d'installation comportant au moins trois (3) terrains de soccer à 7.
- 2) Préciser clairement les avantages qui pourraient être consentis au promoteur selon la capacité financière de la Ville (cession d'un terrain à l'intérieur d'un bail emphytéotique et autres avantages possibles).

- 3) Négocier en retour de ces avantages une contribution du promoteur (en nombre d'heures de soccer intérieur) pour mieux répondre aux besoins des associations régionales sur son territoire. Par la suite, la Ville de Montréal pourrait toujours redistribuée la valeur de cette contribution selon les caractéristiques particulières de ces associations régionales sur son territoire.

CONCLUSION

L'objectif visé par cette étude de développement était de déterminer les besoins en termes d'installations intérieures de soccer sur le territoire de Montréal. L'analyse de la situation actuelle démontre clairement le besoin pour l'implantation de nouvelles installations de soccer intérieures sur le territoire. En conséquence, nous croyons fortement que la Ville de Montréal devrait se doter d'un nouveau Soccerplex et possiblement d'une autre installation de moindre importance pour pouvoir offrir à ses adeptes des services adaptés au développement de la pratique sportive de soccer intérieur.

Ce rapport offre maintenant aux intervenants une mise à jour des données sur la pratique du soccer sur le territoire de la Ville de Montréal. Elle permettra donc à court terme de produire des requêtes plus précises et plus pertinentes, mais il n'existe pas de mesures parfaites. L'analyse sur l'état de la situation devra donc toujours être améliorée et, dans certains cas, il faudra privilégier d'autres approches afin d'obtenir des mesures plus justes.

La Ville de Montréal devra relever plusieurs défis afin de répondre adéquatement aux besoins de sa population en matière d'équipements sportifs au cours des prochaines années. L'accessibilité de tous les citoyens et adeptes à des services pertinents et diversifiés, quel que soit leur arrondissement d'appartenance et le développement du réseau sportif, en sont des exemples pertinents.

En conséquence, nous avons élaboré plusieurs stratégies visant l'atteinte des objectifs mentionnés. Ces stratégies visent autant le développement de nouveaux équipements sportifs qu'à permettre un financement et une gestion plus efficaces et plus performants, à long terme, afin de mieux répondre aux exigences légitimes des citoyennes et citoyens de Montréal.

VERSO

BIBLIOGRAPHIE

VILLE DE MONTRÉAL, DIVISION DES ORIENTATIONS ET DE L'EXPERTISE EN SPORTS ET EN ACTIVITÉS PHYSIQUES, Rapport de positionnement présenté à la Direction des sports, des parcs et des espaces verts, Support des travaux du groupe de réflexions sur l'organisation du sport régional à Montréal (Action 3.3 : action de première priorité 2005), Octobre 2005

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL, Position de l'Association québécoise du loisir municipal et du Regroupement des unités régionales de loisir et de sport sur la réforme de la compétition de la Fédération de Soccer du Québec, Mémoire présenté à Monsieur Jean-Marc Fournier, 14 novembre 2006

COMITÉ FAMILLE CRÉ DE MONTRÉAL, Regard sur les familles Montréalaises, Janvier 2007

GAGNON, PIERRE, Le loisir et la municipalité, Presses de l'Université du Québec, 1996, 415 pages

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Décret concernant l'agglomération de Montréal, numéro 1229-2005, Décembre 2005

FÉDÉRATION DE SOCCER DU QUÉBEC, Modèle de développement des athlètes, Partie 1, Schéma décrivant le modèle de développement de l'excellence

FÉDÉRATION DE SOCCER DU QUÉBEC, Rapport annuel 2005-2006

VILLE DE MONTRÉAL, Division des orientations et de l'expertise en sports et en activités physiques, Rapport de positionnement présenté à la Direction des sports, des parcs et des espaces verts, Support des travaux du groupe de réflexions sur l'organisation du sport régional à Montréal (Action 3.3 : action de première priorité 2005), Octobre 2005

Verso

ANNEXE 1 : CALCUL SELON LA PRATIQUE COURANTE ET LES BESOINS EXPRIMÉS

FICHE D'ANALYSE – PRATIQUE HIVERNALE ACTUELLE BASÉE SUR LES BESOINS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES RÉGIONALES EN CE QUI A TRAIT AU NOMBRE D'HEURES POUR SOUTENIR LA TENUE DE MATCHS DE COMPÉTITION SEULEMENT

- Association régionale de soccer Lac Saint-Louis

Pratique hivernale du soccer sur le territoire de l'ARS Lac Saint-Louis

Compétitif	Ligues	Nombre de jeunes	Terrain 7 – nombre d'heures
AAA	Compétition – match	1 764	648
AAA	Entraînement	240	261
CDR1	Entraînement	80	240
CDR2	Entraînement	100	150
	Tournoi	(2 240)	180
Sous-total – Jeunes		2 184	1 479 heures
Adultes – Ligues		980	840 heures

Nombre de jeunes joueurs sur le territoire de l'ARS Lac Saint-Louis

Niveau	Nombre de joueurs
Local	16 520
Compétitif	4 406
Total	20 926

Calcul du taux de pénétration – niveau compétitif

Niveau	Nombre de joueurs	Niveau de participation	Taux de pénétration
Compétitif	4 406	2 184	49,6 %

Ratio heure / joueur (compétitif) : 1 479 heures / 4 406 joueurs = 0,336

Ratio heure / joueur (compétitif) : 1 479 heures / 2 184 = 0, 677

- **Association régionale de soccer Concordia**

Note : Pour la pratique hivernale du soccer, l'ARS Concordia inclut les joueurs compétitifs de l'ARS Bourassa.

Pratique hivernale – salle omnisports du Centre Claude-Robillard et gymnase double de Claude-Malépart.

Équipes juvéniles – récréatif de haut niveau et compétitif, territoire de l'ARS Concordia

Nombre d'équipes	Nombre de jeunes	Terrain 7 – nombre d'heures
208	2 704	1 055
52*	676	264
Total	3 380	1 319 heures

* 52 équipes refusées – manque de places

Nombre de jeunes joueurs sur le territoire des ARS Concordia et Bourassa

Niveau	Nombre de joueurs
Local	7 980
Compétitif	4 058
Total	12 038

Calcul du taux de pénétration – niveau compétitif

Niveau	Nombre de joueurs	Niveau de participation	Taux de pénétration
Compétitif	4 058	3 380	83,3 %

Ratio heure / joueur (compétitif) : 1 319 heures / 4 058 joueurs = 0,325

Ratio heure / joueur (compétitif) : 1 319 heures / 3 380 joueurs = 0,390

**FICHE D'ANALYSE – PRATIQUE HIVERNALE BASÉE SUR LES BESOINS
EXPRIMÉS PAR LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES EN CE QUI A TRAIT AU
NOMBRE D'HEURES POUR SOUTENIR LA TENUE DE MATCHS DE
COMPÉTITION ET D'ENTRAÎNEMENT**

Équipes juvéniles – récréatif de haut niveau et compétitif, territoire de l'ARS Concordia

Activités	Nombre d'équipes	Nombre de jeunes	Terrain 7 – nombre d'heures
Championnat intérieur	170	2 210	1 700
Ligues affiliées	25	325	338
Autres ligues	10	130	135
36 heures de soccer	(250)	(3 250)	2 423
Sous-total – Jeunes		2 665	2 423 heures

Ratio heure / joueur : 2 423 heures / 4 058 joueurs = 0,597

Entraînement programmes techniques : 1 900 heures

Ratio heure / joueur modifié (avec entraînement) : 4 323 heures / 4 058 joueurs = 1,065

• **VILLE DE MONTRÉAL**

Nombre de jeunes joueurs compétitif sur le territoire de la Ville de Montréal

ARS	Nombre de joueurs
Concordia	2 905
Bourassa	1 153
Lac Saint-Louis*	1 845
Total	5 903

*

- ARS Lac Saint-Louis : 4 406 joueurs compétitifs
- Nombre de jeunes joueurs de l'ARS Lac Saint-Louis qui pratiquent sur le territoire de la Ville de Montréal : 8 762 joueurs
- Proportion de jeunes joueurs compétitifs sur le territoire de l'ARS Lac Saint-Louis : 21,05 %
- Nombre de jeunes joueurs compétitifs de l'ARS Lac Saint-Louis qui pratiquent sur le territoire de la Ville de Montréal : 1 845 joueurs

- **BESOINS EN TERRAINS DE SOCCER – VILLE DE MONTRÉAL**

Scénario basé sur la pratique courante :

- 5 903 joueurs * 0,335²³ = 1 977 heures
- 1 terrain = 1 200 heures d'utilisation / période de pointe associée normalement aux associations mineures
- 1 977 heures / 1 200 heures = 1,64 terrains = **2 terrains de soccer intérieurs**

Si on exclu la demande provenant des joueurs de l'Association régionale du Lac St-Louis, nous obtenons une demande d'heures d'environ 1 360 heures ou 1,13, soit nécessitant de façon réaliste deux (2) aires de jeu de soccer à (7) joueurs.

Scénario basé sur les besoins exprimés :

- 5 903 joueurs * 1,065²⁴ = 6 257 heures
- 1 terrain = 1 200 heures d'utilisation / période de pointe associée normalement aux associations mineures
- 6 257 heures / 1 200 heures = 4,8 terrains = **5 terrains de soccer intérieurs**

Si on exclut la demande provenant des joueurs de l'Association régionale du Lac St-Louis, nous obtenons une demande d'heures d'environ 4 301 heures ou 3,58, soit nécessitant de façon réaliste quatre (4) aires de jeu de soccer à (7) joueurs.

²³ Ratio heure / joueur (compétitif) ARS Lac Saint-Louis.

²⁴ Ratio heure / joueur modifié (avec entraînement) ARS Concordia

ANNEXE 2 : PROGRAMME FONCTIONNEL DE BASE

TERRAIN DE SOCCER INTÉRIEUR À 11 JOUEURS DE 61 MÈTRES PAR 117 MÈTRES

BÂTIMENT PRINCIPAL

1) Terrain de soccer intérieur :

- Une surface de jeux libres d'entraves et d'obstacles de dimension hors tout de 61 mètres par 117 mètres pour l'installation d'un terrain de soccer à onze – 7 137 mètres carrés.
- Hauteur minimale 12 mètres sous les poutres.
- Le terrain de soccer à onze à une dimension de 60 x 100 mètres. Toutefois, il sera essentiellement utilisé en trois (3) terrains de soccer à sept de 35 mètres par 55 mètres (dimension réglementaire pour ce jeu). avec une marge arrière de 3 mètres de part et d'autre du terrain et une marge latérale de 3 mètres entre chaque terrain.
- Deux rideaux diviseurs sur glissières.
- Surface synthétique avec remplissage de caoutchouc certifié FIFA.
- Installation de gradins, capacité de 600 places ou de 200 par terrain à sept (700 m²) .
- Éclairage 400 lux maintenu.

2) Services :

- 10 vestiaires de 25 mètres carrés avec douches et toilettes – 250 m².
- 2 vestiaires de 35 mètres carrés avec douches et toilettes – 70 m².
- Entrepôt pour équipement intérieur – 300 m².
- Administration avec comptoir – 80 m².
- Salle de réunion – 100 m².
- Hall d'entrée – 100 m².
- Toilettes publiques hommes et femmes – 250 m².
- Entretien ménager (2 locaux) – 25 m².
- Entretien mécanique – 150 m².
- Circulation et autres (estimation – 838 m²)
- Le bâtiment est chauffé et ventilé seulement.

3) Activités commerciales

- Restaurant (casse-croûte) superficie non estimée.
- Boutique de sport (superficie non estimée).
- Salle de conditionnement physique (superficie non estimée).

4) Aménagement extérieur

- Un ou deux installations de soccer extérieur.
- Une surface de jeu, libre d'entraves et d'obstacles de dimension hors tout de 71 mètres par 110 mètres pour l'installation de soccer à onze.
- Le terrain a une dimension de 65 mètres par 100 mètres avec marge arrière de 5 mètres et marge latérale de part et d'autre du terrain de 3 mètres.
- Surface synthétique avec remplissage de caoutchouc.
- Une largeur additionnelle de 5 mètres permet la circulation des spectateurs et l'installation de gradins. (Capacité de 600 places).
- Entrepôt de remisage chauffé pour les équipements extérieurs à même le bâtiment principal (100 m²).
- Éclairage de 500 lux maintenu.
- Ce terrain pourrait être recouvert d'une structure gonflable pendant la période hivernale.

5) Aménagement extérieur (suite)

- Voie d'accès ou débarcadère au bâtiment.
- Stationnement automobile selon les standards.
- Aménagement paysager général avec éclairage de sécurité.
- Signalisation.